



| 2012 |
| 2013 |

RAPPORT
ANNUEL |



SOMMAIRE GÉNÉRAL

INFORMATIONS FINANCIÈRES

- 3 Chiffres clés
Autres indicateurs financiers
- 4 Rapport de gestion
- 7 Gouvernance
- 10 Organes de direction
et de surveillance
- 16 Gestion des risques
- 21 Information des actionnaires
- 23 Principales dispositions statutaires

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

- 27 Introduction
- 28 Ressources humaines
- 31 Sécurité, santé et environnement
- 37 Informations sociétales
- 39 Rapport de l'organisme tiers
indépendant sur les informations
sociales, environnementales
et sociétales consolidées figurant
dans le rapport de gestion

ÉTATS FINANCIERS

- 43 Déclaration des dirigeants
- 44 COMPTES CONSOLIDÉS**
- 44 Bilan consolidé
- 46 Compte de résultat consolidé
- 47 État du résultat net consolidé
- 48 État des flux de trésorerie consolidé
- 49 Tableau de variation des capitaux
propres consolidés
- 50 Notes annexes aux comptes
consolidés
- 86 Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés
- 87 Honoraires des Commissaires
aux comptes
- 89 COMPTES DE LA SOCIÉTÉ
ZODIAC AEROSPACE**
- 90 Rapport du Conseil de Surveillance
- 92 Rapport du Président du Conseil
de Surveillance
- 99 Rapport du Directoire
- 106 Bilan
- 107 Compte de résultat
- 108 Notes annexes
- 116 Rapports des Commissaires
aux comptes
- 119 Résolutions



INFORMATIONS FINANCIÈRES

- 3 Chiffres clés - Autres indicateurs financiers
- 4 Rapport de gestion
- 7 Gouvernance
- 10 Organes de direction et de surveillance
- 16 Gestion des risques
- 21 Information des actionnaires
- 23 Principales dispositions statutaires

■ CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

	2012/2013	2011/2012	Variation 12/13-11/12
Chiffres publiés :			
Chiffre d'affaires	3 891,6 M€	3 440,6 M€	13,1 %
Effectifs du Groupe ⁽¹⁾	25 208	23 080	9,2 %
Résultat opérationnel courant	564,3 M€	486,4 M€	16,0 %
Résultat net part du Groupe	370,9 M€	318,9 M€	16,3 %
Résultat net par action - part du Groupe	6,81 €	5,89 €	15,6 %
Dividendes proposés ⁽²⁾	87,4 M€	76,1 M€	14,8 %
Dettes financières/Capitaux propres ⁽³⁾	0,39	0,42	(7,1 %)
Chiffres retraités hors impact IFRS 3 :			
Résultat opérationnel courant ⁽⁴⁾	564,9 M€	487,6 M€	15,8 %
Résultat net part du Groupe ⁽⁴⁾	388,5 M€	332,8 M€	16,7 %
Résultat net par action - part du Groupe	7,13 €	6,15 €	15,9 %

(1) Effectifs moyens permanents rémunérés sur l'exercice. Ne sont pas inclus 1 265 salariés en Tunisie qui ne peuvent être qualifiés de permanents du fait de la nature juridique de leur contrat de travail local.

(2) Après neutralisation des titres auto-détenus.

(3) Calculé sur les capitaux propres totaux.

(4) Les retraitements IFRS 3 concernent des éléments comptabilisés dans le cadre d'opérations de croissance externe. Ceux retraités dans le résultat opérationnel courant concernent des reprises sur revalorisations de stocks. Dans les retraitements de résultat net part du Groupe viennent s'ajouter les retraitements de l'amortissement d'immobilisations incorporelles valorisées lors des acquisitions, les frais d'acquisition et l'impôt société afférent à ces éléments.

Une réconciliation du résultat opérationnel courant et du résultat net après et avant IFRS 3 est présentée en annexe O.

■ AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

	2012/2013	2011/2012	Variation 12/13-11/12
Rentabilité			
Chiffres publiés :			
Résultat opérationnel courant/Chiffre d'affaires	14,5 %	14,1 %	2,8 %
Résultat net (part du Groupe)/Situation nette d'ouverture ⁽⁵⁾	19,5 %	18,4 %	6,0 %
Chiffres retraités hors impact IFRS 3 :			
Résultat opérationnel courant/Chiffre d'affaires	14,5 %	14,2 %	2,1 %
Structure financière			
Chiffres publiés :			
Capacité d'autofinancement	509,5 M€	427,5 M€	19,2 %
Acquisition immobilisations corporelles et incorporelles	169,1 M€	154,3 M€	9,6 %
Situation nette après affectation ⁽⁶⁾	2 188,2 M€	1 980,7 M€	10,5 %
Coût de l'endettement financier net	25,7 M€	30,7 M€	(16,3 %)

(5) La situation nette d'ouverture utilisée dans le calcul est égale à la situation nette de clôture, part du groupe, hors le résultat de l'exercice, soit 1 904,2 M€.

(6) La situation nette après affectation est égale à la situation nette totale moins les dividendes proposés, soit 2 275,6 M€ moins 87,4 M€.

RAPPORT DE GESTION

Zodiac Aerospace a connu un exercice 2012/2013 de bonne qualité, profitant de la croissance du trafic aérien, de la montée en cadence des nouveaux programmes et de ses gains de part de marché. La croissance à deux chiffres de l'activité et du résultat opérationnel est une nouvelle illustration de notre stratégie qui conjugue croissance interne et croissance externe.

■ UNE NOUVELLE PROGRESSION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Le chiffre d'affaires de Zodiac Aerospace a progressé de + 13,1 % à données publiées au cours de son exercice 2012/2013, s'établissant à 3 891,6 M€. Hors effets de périmètre et de taux de change, la progression ressort à + 7,3 %.

Les effets de périmètre sont liés à l'intégration de Contour (Zodiac Seats UK – branche Seats) au 1^{er} semestre (consolidé depuis le 29 février 2012), d'IMS Company (branche Aircraft Systems) sur 8 mois, d'Innovative Power Solutions (IPS, branche Aircraft Systems) et de Northwest Aerospace Technologies (NAT, branche Cabin & Structures) sur 6 mois. Ils ont un impact positif de 5,3 points sur la croissance annuelle du chiffre d'affaires.

Les effets de change sont essentiellement liés à la parité euro/dollar. Ils ont un impact positif de 0,5 point sur la croissance du Groupe en 2012/2013.

Le Résultat Opérationnel Courant a progressé de 16 % au cours de l'exercice 2012/2013, pour s'établir à 564,3 M€. Les effets liés à la norme comptable IFRS 3 ont eu un impact de - 0,6 M€ sur le ROC. Hors cet effet IFRS 3, le ROC progresse de 15,8 % à 564,9 M€. La progression du ROC avant IFRS 3, se décompose en + 50,6 M€ provenant de la croissance organique, + 21,1 M€ provenant des acquisitions et 5,5 M€ liés aux taux de change (dont - 1,1 M€ d'impact de conversion et + 6,6 M€ d'impact de transaction⁽¹⁾).

■ TOUTES LES BRANCHES SONT EN CROISSANCE

Depuis le 1^{er} septembre 2012, le Groupe a mis en place une nouvelle organisation en cinq branches, dont trois opérant dans le domaine des intérieurs d'avions ("Aircraft Interiors"). La branche Aircraft Systems regroupe les activités de systèmes complexes embarqués à bord dans des domaines comme l'électricité, l'oxygène, le carburant, les circuits hydrauliques, les calculateurs embarqués. Outre ses activités traditionnelles, elle intègre aussi désormais les activités de gestion de l'eau et des déchets (Water & Waste), les activités de divertissement à bord, et les activités de télémétrie et d'enregistreurs de vol (Zodiac Data Systems). La branche AeroSafety regroupe les activités liées à la sécurité en vol ou au sol : systèmes d'évacuation, protection de câblage, systèmes d'arrêt d'urgence, parachutes et protection, systèmes élastomères, etc. Enfin, les trois branches opérant dans le secteur d'activité Aircraft Interiors sont Seats (sièges passagers et sièges techniques), Galleys & Equipment (cuisines, équipements) et Cabin & Structures (éléments de structures, assemblages composites dans la cabine).

(1) La différence de conversion est issue de l'écart de taux de change entre les exercices 2011/2012 et 2012/2013 appliquée aux résultats des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est autre que l'euro. L'impact de transaction est issu des cours de change utilisés pour comptabiliser les opérations vente/achat dans une devise autre que la devise de l'entité concernée.

Dans le format de cette organisation, l'évolution du chiffre d'affaires et du Résultat Opérationnel Courant se présente ainsi :

■ La branche **Aircraft Systems (28,3 % du chiffre d'affaires)** affiche un chiffre d'affaires en progression de + 13,1 % à 1 101,9 M€, et de + 5,7 % à périmètre et taux de change constants. L'intégration de la société IMS, spécialiste des systèmes de divertissement à bord (IFE) "Passenger centric" sur huit mois et d'IPS sur six mois, ont contribué pour 6,8 points à la croissance de la branche sur l'exercice. Les activités Electrical Systems et les activités Controls affichent un bon taux de croissance sur l'année.

Aircraft Systems voit son Résultat Opérationnel Courant avant IFRS 3 progresser de 13,2 % à 155,1 M€ à données publiées et de 0,5 % à périmètre et taux de change constants. Le taux de marge opérationnelle ressort à 14,1 %, stable par rapport à 2011/2012. Les effets de périmètre (sociétés IMS et IPS) ont un impact positif de 7,5 points sur la croissance annuelle du ROC, et les effets de change, essentiellement en transaction, un impact positif de 5,2 points.

■ Le chiffre d'affaires de la branche **AeroSafety (14,5 % du chiffre d'affaires total)** ressort en progression de + 8,9 % à 564 M€ en 2012/2013. Hors impact des taux de changes, ce chiffre d'affaires est en hausse de + 8,1 % à taux de change constant. Les activités Systèmes d'Évacuation et Élastomères en particulier ont réalisé un exercice en forte croissance.

Le Résultat Opérationnel Courant avant IFRS 3 de la branche est en progression de 31,1 % à 98,4 M€. L'impact des taux de change est limité à + 0,1 point de croissance. Le taux de marge opérationnelle progresse significativement : il ressort à 17,4 % contre 14,5 % en 2011/2012. Cette performance s'explique par un bon niveau d'activité dans les divisions Emergency Evacuation, Interconnect Systems et Arresting Systems, et par une amélioration des performances des divisions Élastomères et Parachute & Protection.

Le chiffre d'affaires des activités **Aircraft Interiors**, qui englobent les branches Seats, Cabin & Structures et Galleys & Equipment, sont en progression globale de + 14,2 % à 2 225,7 M€. À périmètre et taux de change constants, la progression s'établit à + 7,8 %. Les effets de périmètre s'élèvent à + 6,1 points. Ils concernent principalement la branche Seats (Contour/Zodiac Seats UK) et dans une moindre mesure, la branche Cabin & Structures (NAT).

■ Le chiffre d'affaires de la branche **Seats (27,3 % du chiffre d'affaires du Groupe)** progresse fortement de + 18,8 % à données publiées, s'établissant à 1 062,1 M€. Les effets de périmètre (Contour/Zodiac Seats UK) ont un impact positif 10,6 points sur la croissance du chiffre d'affaires de la branche sur l'exercice. À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires de la branche Seats progresse de + 8,2 % au cours de l'exercice 2012/2013.

■ La branche **Galleys & Equipment (12,5 % du chiffre d'affaires)** voit son chiffre d'affaires augmenter de + 16,2 % à 485,6 M€. À taux de change constant, la progression ressort à + 16,0 %, toujours portée par la progression des activités d'équipements de galleys.

■ La branche **Cabin & Structures (17,4 % du chiffre d'affaires)** affiche une progression de + 6,5 % à données publiées, à 678,0 M€ et de + 2,0 % à taux de change constant. L'intégration de la société Northwest Aerospace Technologies (NAT) a un impact positif de 3,8 points sur la croissance de la branche au cours de l'année.

Le Résultat Opérationnel Courant avant IFRS 3 des activités Aircraft Interiors progresse de 13,5 % à 327,3 M€, soit un taux de marge de 14,7 % contre 14,8 % en 2011/2012. Il bénéficie à hauteur de + 3,8 points de l'impact de l'intégration des sociétés acquises au cours de l'exercice. En organique, le Résultat Opérationnel progresse de 10,4 %. Les activités Cabin & Structures ont été impactées au cours de l'année par un recul des livraisons sur les programmes d'avions régionaux, et par une moindre activité en termes de retrofit (réaménagement de cabine), par rapport à un niveau élevé en 2011/2012. De son côté, la branche Seats a pu rattraper au second semestre une grande partie des retards enregistrés au premier semestre dans sa filiale britannique.

■ CROISSANCE DE 16,7 % DU RÉSULTAT NET AVANT IFRS 3

Les éléments opérationnels non courants de l'exercice 2012/2013 sont une charge de 23,2 M€, contre une charge de 11,5 M€ en 2011/2012. La principale variation est une augmentation des amortissements d'immobilisations incorporelles, qui passe de 15,7 M€ en 2011/2012 à 21,1 M€ en 2012/2013, en application de la norme IFRS 3.

Après prises en compte de ces éléments, le Résultat Opérationnel ressort à 541,1 M€ contre 475,0 M€, en progression de 13,9 %.

Malgré une légère augmentation de l'endettement financier net moyen, due aux acquisitions, le résultat financier décroît de 33,2 M€ à 28 M€, grâce à une baisse du taux moyen de nos financements qui ressort à 2,33 % sur l'exercice 2012/2013, contre 2,80 % en 2011/2012.

La charge d'impôt ressort à 141,6 M€ sur l'exercice, contre 134,4 M€ en 2011/2012. Des éléments particuliers expliquent un taux d'imposition apparent de 27,6 % contre 30,2 % en 2012. En réintégrant le poids de la fiscalité accrue en France (- 3,3 M€ liés à la taxe sur les dividendes et la non déductibilité partielle des intérêts) et en excluant des éléments positifs (9 M€ de crédits d'impôts complémentaires ; 1,7 M€ d'ajustement de "state taxes" aux USA et un ajustement de 5,4 M€ chez Sell, essentiellement constitué par la reconnaissance d'impôts différés), la charge d'impôt ressort à 154,4 M€, soit un taux de 30,1 %, comparable à celui de 2011/2012.

Le résultat des mises en équivalence de - 0,7 M€ correspond à la consolidation de la société commune EZ Air détenue à 50 % par Zodiac Aerospace et 50 % par Embraer dont l'objectif est de devenir le fournisseur de référence pour la fabrication des intérieurs d'avions d'Embraer.

Au total, le résultat net des activités poursuivies progresse de 20,6 % à 370,7 M€ en 2012/2013, contre 307,4 M€ en 2011/2012. Le résultat net de l'exercice ressort à 370,7 M€, contre 318,3 M€ en 2011/2012, qui intégrait 10,9 M€ de contribution des activités en cours de cession (vente de l'immeuble d'Issy-les-Moulineaux ainsi que l'activité de réparation Driessen Services au 1^{er} semestre 2011/2012).

Le Résultat net part du Groupe ressort à 370,9 M€, en hausse de 16,3 %.

Le Résultat net par action ressort à 6,81 € contre 5,89 € en 2011/2012, en progression de 15,6 %.

Hors impact IFRS 3, le résultat net s'établit à 388,5 M€ contre 332,8 M€, en progression de 16,7 %.

■ UN ENDETTEMENT MAÎTRISÉ

À la fin de l'exercice 2012/2013, l'endettement financier net s'établit à 843,8 M€ contre 831,5 M€ à la fin de l'exercice 2011/2012, et 1 063,4 M€ à la fin du 1^{er} semestre 2012/2013.

Le ratio d'endettement financier net sur fonds propres (*gearing*, Dettes financières/Capitaux propres) s'établit à 38,5 % contre 42 % à la fin de l'exercice 2011/2012, et 52 % à la fin du 1^{er} semestre 2012/2013.

Le ratio d'endettement financier net sur EBITDA (résultat dans la définition figurant au contrat de crédit "Club Deal") à fin août 2013 ressort à 1,26 contre 1,45 à fin août 2012. Ce ratio demeure très inférieur au covenant du "Club Deal" dont le ratio maximum est de 3 à partir du 31 août 2013.

En complément du "Club Deal" de 1,3 Md€ actuellement en place, le Groupe Zodiac Aerospace a finalisé au cours de l'exercice 2012/2013 un financement de 660 M€, avec des tranches de maturité à 3, 5 et 7 ans, résultant en une maturité moyenne de 5 ans. Ce montant total se décompose entre un placement de 535 M€ provenant d'un "Schuldschein" (placement privé de droit allemand), et 125 M€ à travers un placement privé en France. Ce financement permet à Zodiac Aerospace de poursuivre sa stratégie de développement par croissance interne et externe, de diversifier la nature de ses financements et de conforter sa structure financière en allongeant la maturité de sa dette.

Les acquisitions réalisées au cours de l'exercice représentent un investissement total de 160 M€, contre 405 M€ en 2011/2012. Le Groupe a acquis cinq sociétés au cours de l'exercice : IMS (branche Aircraft Systems, consolidée au 1^{er} janvier 2013), IPS (branche Aircraft Systems, consolidée au 28 février 2013), NAT (branche Cabin & Structures, consolidée au 28 février 2013), ThreeSixty Aerospace (branche Seats, consolidée au 31 août 2013) et ACC La Jonchère (devenue Zodiac Aero Duct Systems, branche Aircraft Systems, consolidée au 31 août 2013).

La capacité d'autofinancement s'établit à 509,5 M€ contre 427,6 M€, en hausse de 19,2 %.

Le ratio⁽¹⁾ de Besoin en Fonds de Roulement opérationnel sur chiffre d'affaires est en légère augmentation à 31,7 %, contre 29,4 % à fin août 2012, principalement en raison d'un raccourcissement du délai de paiement de certains fournisseurs. Le Groupe continue de surveiller étroitement ce ratio dans la conduite de ses opérations, et dans un environnement marqué par une progression soutenue du chiffre d'affaires.

Les investissements incorporels se sont élevés à 73,9 M€ en 2012/2013, contre 71,6 M€ en 2011/2012. Les investissements corporels se sont élevés à 95,2 M€ au cours de l'exercice, contre 82,6 M€ l'année précédente.

Les investissements incorporels correspondent pour la majeure partie à l'activation au bilan de coûts de développement sur des programmes en cours, comme l'Airbus A350 XWB, en application de la norme IAS 38 (62,8 M€ en 2012/2013, contre 62 M€ en 2011/2012).

(1) Ce ratio est calculé en retenant les clients, fournisseurs et stocks hors opérations intragroupes réciproques sur le chiffre d'affaires du Groupe au taux de clôture.

■ UN ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ PORTEUR

Un contexte aéronautique qui reste porteur.

Zodiac Aerospace, dont l'essentiel de l'activité est réalisé à destination de l'aviation civile, continue à bénéficier d'un environnement porteur. Le trafic aérien, le principal indicateur du secteur, demeure en croissance, à proximité du taux de croissance annuel moyen de 5 %. Les livraisons d'avions sont en progression, mais à ce stade, aucun phénomène d'accélération des cadences par rapport à la demande moyenne n'est enregistré sur le segment des avions commerciaux de plus de 100 places, se traduisant par des carnets de commandes très longs chez les deux principaux avionneurs, Airbus et Boeing.

En revanche, le marché des avions régionaux affiche des carnets de commandes moins longs et subit donc une certaine pression sur ses cadences de production, alors que de nouveaux avions sont en cours de développement.

Développement des grands programmes.

Zodiac Aerospace est un fournisseur significatif de tous les principaux programmes d'avions commerciaux, régionaux et d'affaires. Sa sélection sur ces programmes en "SFE" (*Supplier Furnished Equipment*), lui donne une grande visibilité, puisqu'une telle sélection lui assure de fournir ses équipements sur la durée de vie du programme.

Les nouveaux programmes soutiendront la croissance du Groupe au cours des prochaines années. Actuellement, le programme Boeing 787 est en phase de montée en cadence. L'Airbus A350 XWB est en phase d'essais en vol, ainsi que le C Series, le nouvel avion régional de Bombardier. Au cours de l'exercice, Zodiac Aerospace a aussi enregistré des sélections sur le nouvel avion régional d'Embraer.

Zodiac Aerospace renforce ses positions commerciales.

Outre les sélections du Groupe dans le domaine "SFE", Zodiac Aerospace a aussi enregistré de nombreux succès dans le domaine des "BFE" (*Buyer Furnished Equipment*), c'est-à-dire les équipements sélectionnés directement par les compagnies aériennes. L'activité sièges a ainsi obtenu différents nouveaux contrats, comme par exemple avec Air France-KLM, à la fois en classe économique et en classe Business pour ses Boeing 777 et futurs Boeing 787.

Le Groupe a aussi développé une solution complète pour le réaménagement (retrofit) des cabines d'avions commerciaux monocouloirs. Le concept de cabine ISIS, présenté lors des salons de Hambourg et du Bourget, a reçu un excellent accueil de l'industrie. Au total, les intentions d'achats et contrats portent sur près de 900 appareils à équiper avec des éléments de la solution ISIS ou la solution complète.

Développement en Chine.

Fin juillet, Zodiac Aerospace a officiellement inauguré sa nouvelle usine d'assemblage de sièges implantée à Tianjin en Chine, un site qui compte aujourd'hui plus de 70 employés. Les premiers sièges de classe économique assemblés dans cette usine ont été livrés à Hainan Airlines, une des principales compagnies aériennes de Chine. Cette chaîne d'assemblage est implantée dans des locaux où Zodiac Services était déjà présent, pour accompagner ses activités après-ventes dans la région. La nouvelle ligne d'assemblage opérée par Zodiac Seats lui permettra de livrer des sièges assemblés localement aux compagnies aériennes chinoises et de se développer sur un marché en croissance.

Poursuite de la stratégie de croissance externe dans l'IFE (In-Flight Entertainment).

Outre le rachat d'IMS, IPS, NAT, ThreeSixty Aerospace et ACC La Jonchère au cours de l'exercice 2012/2013, Zodiac Aerospace a acquis au début de son exercice 2013/2014, la société allemande TriaGnoSys. Basée à Wessling en Allemagne, TriaGnoSys emploie environ 40 salariés. Cette société est spécialisée dans les systèmes de communication embarqués et la connectivité pour les systèmes de divertissement à bord (IFE). TriaGnoSys fera partie de la *Business Unit Inflight Innovations* (ZIFI – branche Aircraft Systems) et lui apportera les fonctions de connectivité qui seront intégrées à RAVE™, le système de divertissement à bord de ZIFI, développé par IMS, société acquise en décembre 2012. En outre, TriaGnoSys apportera des capacités d'accès à internet en vol, la technologie de téléphonie GSM, ainsi que de nombreuses autres technologies de communication avancées.

Grâce à cette acquisition, Zodiac Aerospace dispose d'une offre complète d'avionique de cabine, qui vient compléter ses solutions en matière d'intérieurs de cabines.

■ PERSPECTIVES

Zodiac Aerospace évolue dans un environnement aéronautique qui reste porteur. Le Groupe devrait bénéficier de son implication importante dans les nouveaux programmes d'avions civils en cours de développement de cadence, du développement de son offre retrofit et de la croissance du marché après vente. Dans ce contexte, Zodiac Aerospace attend un nouvel exercice de croissance en 2013/2014.

À la date du 15 novembre 2013, le Groupe Zodiac Aerospace avait couvert 35 % de son exposition nette de transaction €/€/\$ prévisionnel pour l'exercice 2013/2014 à un cours moyen de 1,335 ; 85 % de son exposition CAD/\$ à un cours moyen de 1,045 et 75 % de son exposition £/\$ à un cours moyen de 1,56.

GOUVERNANCE

Le Conseil de Surveillance, au travers de ses Comités, a procédé à l'examen des modifications du Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées de l'AFEP et du MEDEF en date de juin 2013 (le "Code AFEP/MEDEF"), disponible sur le site de l'AFEP et du MEDEF. Le Conseil de Surveillance de votre Société a confirmé que la Société continue de se référer au Code AFEP/MEDEF, tout en exerçant une gouvernance raisonnable prenant en compte les particularités d'un Groupe doté "d'actionnaires de référence de longue date".

La Société met également en œuvre la règle "Appliquer ou Expliquer" prévue à l'article L. 225-37 du Code de commerce et visée à l'article 25.1 du Code AFEP/MEDEF et elle expose, lorsque cela est applicable, les raisons pour lesquelles certaines règles ont été écartées. Le tableau page 9 récapitule les dispositions écartées et les explications afférentes.

■ LE DIRECTOIRE ET LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Directoire et le Comité Exécutif examinent, tous les deux mois, les orientations principales du Groupe en matière de portefeuille d'activités, d'investissements et de fusions-acquisitions. Le Directoire et le Comité Exécutif revoient les performances opérationnelles courantes de chaque branche. Présidé par Monsieur Olivier Zarrouati, le Comité Exécutif est composé des principaux responsables fonctionnels et opérationnels du Groupe, au nombre de onze à la clôture de l'exercice.

■ CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance veille au bon fonctionnement de la Société et du Groupe et rend compte aux actionnaires. Le Conseil de Surveillance nomme le Président et les membres du Directoire. Il exerce le contrôle de la gestion et de la direction du Groupe.

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du Conseil de Surveillance sont tous signataires de "La charte du membre du Conseil de Surveillance", établie en février 1997 et actualisée en 2006 et 2011, qui définit leurs droits et obligations (règles générales et règles particulières). Remaniée en décembre 2012, elle s'appelle désormais "Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance et de ses Comités"; ce règlement intérieur regroupe la Charte spécifique aux membres du Conseil ainsi que le Code de Déontologie Boursière du Groupe Zodiac Aerospace auquel les membres du Conseil s'engagent à adhérer.

Le Conseil de Surveillance comprend aujourd'hui dix membres :

Monsieur Didier Domange en tant que Président, Monsieur Louis Desanges en tant que Vice-Président, Monsieur Marc Assa, Madame Élisabeth Domange, Madame Laure Hauseux, Monsieur Vincent Gerondeau, Madame Gilberte Lombard, Monsieur Edmond Marchegay, Monsieur Robert Maréchal et la société FFP Invest représentée par Monsieur Robert Peugeot ; six d'entre eux sont "indépendants" (Monsieur Marc Assa, Madame Laure Hauseux, Monsieur Vincent Gerondeau, Madame Gilberte Lombard, Monsieur Edmond Marchegay et la société FFP Invest, représentée par Monsieur Robert Peugeot) au sens défini par les critères du code AFEP/MEDEF, à l'exception des recommandations sur l'ancienneté du mandat des membres du Conseil de Surveillance ; ils apportent au Conseil leurs expériences

multiples, tant au niveau de leurs propres pratiques industrielles qu'au niveau international.

La part des membres du Conseil de Surveillance indépendants est ainsi d'au moins la moitié et conforme aux prescriptions du code AFEP/MEDEF.

Trois membres sont des femmes et au moins les deux tiers des membres ont une expérience internationale au travers des responsabilités qu'ils ont exercées ou exercent professionnellement.

La durée statutaire du mandat des membres du Conseil de Surveillance sera fixée à quatre années conformément au code AFEP/MEDEF, si la 17^{ème} résolution soumise à l'Assemblée Générale du 8 janvier 2014 est adoptée. Par exception, la durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance en cours à la date du 8 janvier 2014 se poursuivra jusqu'à leur date initiale d'échéance.

Aucun membre du Conseil n'exerce de fonction de direction générale, tant au niveau de la maison mère du Groupe que de ses filiales.

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil s'est réuni six fois aux dates fixées, à savoir : les 25 septembre et 20 novembre 2012, les 14 février, 23 avril, 22 mai et 16 juillet 2013. Les membres du Conseil se sont montrés très assidus aux réunions avec un taux de présence de 90 %.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

À chaque réunion du Conseil, ses membres examinent le tableau de bord de l'activité en comparaison avec les budgets, les résultats du Groupe, les développements externes par acquisitions, les ventes de sociétés qui ne représentent pas ou plus le cœur d'activité de votre Société ; des réunions stratégiques majeures ont lieu en cas de besoin ; trois réunions sont plus particulièrement dédiées à l'examen semestriel et annuel des comptes. Le Conseil a également délibéré sur la politique d'égalité professionnelle et salariale de la Société. Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont adressés sous forme de projet à ses membres le plus rapidement possible après la réunion et approuvés définitivement lors de la séance suivante avant d'être retranscrits dans le registre des procès-verbaux, où ils sont signés par le Président et un membre du Conseil.

LES COMITÉS

Afin de suivre les recommandations dévolues au gouvernement d'entreprise, votre Conseil, sur proposition de son Président, a créé dès 1995 trois comités : le Comité d'Audit, le Comité de Rémunération et le Comité de Sélection.

Ces trois Comités sont formalisés chacun dans des chapitres spécifiques du règlement intérieur du Conseil de Surveillance et des Comités où y sont définis leur rôle, leur composition, le nombre de leurs réunions, leurs moyens, la rémunération de leurs membres ainsi que l'établissement d'un procès-verbal après chaque réunion.

■ Le Comité d'Audit s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice. Il s'est réuni deux fois pour examiner les comptes semestriels et les comptes consolidés annuels du Groupe de même que l'allocation d'écarts d'acquisition ; les autres réunions ont principalement porté sur la définition des risques et l'évolution de leur cartographie ; la

charte de l'audit interne a été également rédigée et est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2013. Le Comité est composé de cinq membres du Conseil (Madame Gilberte Lombard en tant que Présidente, Monsieur Didier Domange, Monsieur Louis Desanges, Madame Laure Hauseux et la société FFP Invest représentée par Monsieur Robert Peugeot) ; les Commissaires aux comptes ainsi que le Directeur Administratif et Financier assistent également à ces réunions.

Le Conseil a confié la présidence du Comité d'Audit à un membre indépendant depuis le 1^{er} septembre 2012. Bien que le Comité d'Audit n'atteigne pas le seuil des deux tiers de membres indépendants, la moindre représentation d'indépendants au sein des Comités d'Audit et de Sélection s'explique par l'absence de capital dispersé de la Société, plusieurs actionnaires significatifs de long terme étant représentés au Conseil de Surveillance.

Les membres du Comité d'Audit se sont montrés très assidus aux réunions avec un taux de présence moyen de 90 %.

- Le Comité de Rémunération se réunit généralement deux fois durant l'exercice ; cela a été le cas cette année. Ses membres, au nombre de quatre (Monsieur Didier Domange, en tant que Président, Madame Gilberte Lombard, Monsieur Marc Assa, Monsieur Edmond Marchegay) sont chargés par le Conseil de Surveillance de se prononcer sur la rémunération des principaux dirigeants (membres du Directoire et du Comité Exécutif), l'attribution d'options de souscription à ces dirigeants dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales, la rémunération du Président du Conseil de Surveillance et la répartition des jetons de présence au sein du Conseil.

Monsieur Vincent Gerondeau deviendra membre de ce Comité à compter du 8 janvier 2014.

- Le Comité de Sélection se réunit quand cela est nécessaire ; il s'est réuni deux fois cette année. Ses membres sont au nombre de quatre : Monsieur Louis Desanges en tant que Président, Monsieur Didier Domange, Monsieur Vincent Gerondeau et Monsieur Edmond Marchegay.

Le Comité de Sélection est chargé de réfléchir à l'évolution de la composition du Conseil et à la sélection des membres du Conseil de Surveillance et des dirigeants du Groupe ; il examine notamment les critères retenus pour la désignation des membres du Conseil de Surveillance, en particulier l'expérience aéronautique ou industrielle, l'expérience internationale et l'indépendance au sens du code AFEP/MEDEF.

Monsieur Marc Assa deviendra membre de ce Comité à compter du 8 janvier 2014. Il est qualifié de membre "indépendant".

L'acceptation de la nomination aux Comités de Sélection et de Rémunération implique la présence effective à toutes les réunions de ces Comités.

À l'occasion de l'examen de la candidature de Monsieur Patrick Daher au poste de membre du Conseil de Surveillance d'une part, et de la proposition de ratification par l'Assemblée Générale de la cooptation de FFP Invest en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance d'autre part, le Comité de Sélection a examiné les critères d'indépendance des membres du Conseil et a validé la qualification de Monsieur Patrick Daher et de la société FFP Invest comme membres "indépendants".

Les présidences des Comités de Rémunération et de Sélection sont assurées respectivement par Monsieur Didier Domange et Monsieur Louis Desanges. Le Conseil de Surveillance a décidé de continuer à leur confier la présidence de ces comités bien qu'ils ne soient pas indépendants au sens du code AFEP/MEDEF car leur connaissance intime du fonctionnement du Groupe et de l'industrie, leur expérience et la qualité de leur jugement les placent dans une situation privilégiée pour assumer les questions relatives à la rémunération, d'une part, et à la désignation des membres du Directoire et plus généralement au plan de succession au sein du Groupe, d'autre part.

Après chaque Comité, le Conseil de Surveillance est informé de toutes les propositions et observations émises par ceux-ci.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale Mixte du 10 janvier 2011 a fixé le montant maximal des jetons de présence allouables aux membres du Conseil à 400 000 €.

Le Conseil de Surveillance, lors des séances des 18 novembre 2010 et 12 juillet 2011, a approuvé la proposition du Comité de Rémunération de fixer les jetons de présence de façon individuelle selon les critères suivants :

- le Président reçoit 70 000 € ;
- le Vice-Président reçoit un droit fixe complémentaire de 5 000 € ;
- chacun des membres se voit allouer de manière forfaitaire et annuelle la somme de 15 000 € (à l'exclusion du Président) ;
- il est institué une prime d'assiduité de 1 000 € par séance, plafonnée à 5 000 €.

Par ailleurs, les membres des Comités se voient attribuer un jeton de présence de manière forfaitaire à hauteur de :

- 6 000 € pour les membres du Comité d'Audit et 10 000 € pour son Président ;
- 4 000 € pour les membres du Comité de Rémunération et 6 000 € pour son Président ;
- 1 000 € pour les membres du Comité de Sélection par réunion avec un plafond de 2 000 €.

Les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent aucune rémunération ni aucun avantage de quelque nature que ce soit de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Directoire

Olivier Zarrouati
Président du Directoire
Maurice Pinault
Membre

Conseil de Surveillance

Didier Domange
Président du Conseil de Surveillance
Louis Desanges
Vice-Président
Marc Assa⁽¹⁾
Membre
Élisabeth Domange
Membre
Laure Hauseux⁽¹⁾
Membre
Vincent Gerondeau⁽¹⁾
Membre
Gilberte Lombard⁽¹⁾
Membre
Edmond Marchegay⁽¹⁾
Membre
Robert Maréchal
Membre
FFP Invest⁽¹⁾
Membre, représentée par Robert Peugeot

(1) Membre indépendant.

Comité Exécutif

Olivier Zarrouati
Président du Directoire
Maurice Pinault
Membre du Directoire
Directeur Général Délégué au Développement
Jean-Jacques Jégou
Directeur Administratif et Financier
Yannick Assouad
Directeur Général de la branche Zodiac Aircraft Systems
Christophe Bernardini
Directeur Général de Zodiac Services
Jean-Michel Condamine
Directeur Général de la branche Zodiac Galleys & Equipment
Gilles Debray
Directeur Général de la branche Zodiac AeroSafety
Christian Novella
Directeur Général de la branche Zodiac Seats
Stephen Zimmerman
Directeur Général de la branche Zodiac Cabin & Structures
Adri Ruiter
Vice-Président Exécutif,
Délégué auprès des compagnies aériennes
Pierre-Antony Vastra
Directeur de la Communication et des Relations Investisseurs

Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
Fidaudit
(membre du réseau Fiducial)

MISE EN ŒUVRE DE LA RÈGLE “APPLIQUER OU EXPLIQUER” DU CODE AFEP/MEDEF

Dispositions du code AFEP/MEDEF écartées

Explications

Ancienneté du mandat des membres du Conseil de Surveillance

Article 9.4 : Pour être qualifié d'indépendant, un membre du Conseil de Surveillance ne doit pas être membre du Conseil de Surveillance “de l'entreprise depuis plus de douze ans”.

L'activité de la Société se caractérise par des projets d'investissement à forte intensité capitalistique accompagnés par des contrats de longue durée. L'expérience acquise au sein du Conseil est donc un atout pour assurer le suivi des cycles de développement du Groupe sur le long terme. Le Conseil a, en outre, considéré que chacun des membres du Conseil de Surveillance dont l'ancienneté était supérieure à 12 ans, a toujours fait preuve de liberté d'esprit et d'autonomie de jugement dans l'exercice de ses fonctions.

Durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance

Article 14 : La durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance ne doit pas “excéder quatre ans”.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de voter en faveur d'une réduction de la durée statutaire du mandat des membres du Conseil de Surveillance de telle sorte que cette durée soit fixée à quatre années. Par exception, la durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance en cours à la date du 8 janvier 2014 se poursuivra jusqu'à leur date initiale d'échéance.

Composition du Comité d'Audit

Article 16.1 : La part des membres du Conseil de Surveillance dans le Comité d'Audit “doit être au moins de deux tiers”.

Le nombre impair des membres du Comité d'Audit conduit à écarter cette règle alors que trois sur cinq des membres sont indépendants. En outre, cette relative moindre représentation s'explique par l'absence de capital dispersé de la Société, plusieurs actionnaires significatifs de long terme étant représentés au Conseil de Surveillance.

Composition du Comité de Sélection

Article 17.1 : Lorsque le Comité de Sélection est distinct du Comité des Rémunérations, il doit être présidé par un membre du Conseil de Surveillance indépendant.

La présidence du Comité de Sélection est assurée par Monsieur Louis Desanges auquel le Conseil de Surveillance a décidé de continuer à confier la présidence. Sa connaissance intime du fonctionnement du Groupe et de l'industrie, son expérience et sa qualité de jugement le place dans une situation privilégiée pour assumer les questions relatives à la désignation des membres du Directoire et plus généralement, au plan de succession au sein du Groupe.

En outre, deux membres du Comité sur quatre sont indépendants.

Composition du Comité de Rémunération

Article 18.1 : Il doit être présidé par un membre du Conseil de Surveillance indépendant.

La présidence du Comité de Rémunération est assurée par Monsieur Didier Domange auquel le Conseil de Surveillance a décidé de continuer à confier la présidence. Sa connaissance intime du fonctionnement du Groupe et de l'industrie, son expérience et sa qualité de jugement le place dans une situation privilégiée pour assumer les questions relatives à la rémunération.

En outre, trois membres du Comité sur quatre sont indépendants.

ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

■ FONCTIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE AU 31 AOÛT 2013

Membres	Date de nomination ou renouvellement	Fonctions dans la Société	Autres fonctions ou mandats
Olivier Zarrouati	15 novembre 2007, renouvelé le 17 novembre 2011	Président du Directoire ⁽¹⁾	Mandats d'Administrateur : SOCIÉTÉS DU GROUPE France : Intertechnique ⁽²⁾ , Zodiac Engineering, Zodiac Seats France Autres pays : Air Cruisers Company LLC (États-Unis), Avox Systems Inc. (États-Unis), C&D Aerospace Canada Co. (Canada), C&D Zodiac Inc. (États-Unis), Esco (États-Unis), Heath Tecna (États-Unis), Icore GmbH (Allemagne), Icore International Ltd (Royaume-Uni), Mag Aerospace Industries Inc. (États-Unis), Parachutes Industries of Southern Africa Pty (Afrique du Sud), Sicma Aero Seat Services (États-Unis), Zodiac Aerospace UK Ltd (Royaume-Uni), Zodiac US Corporation (États-Unis)
Maurice Pinault	13 septembre 2008 renouvelé le 25 septembre 2012	Membre du Directoire ⁽¹⁾	Mandats d'Administrateur : SOCIÉTÉS DU GROUPE France : Zodiac Engineering, Zodiac Seats France Autres pays : C&D Aerospace Canada Co. (Canada), C&D Zodiac Inc. (États-Unis), MAG Aerospace Industries Inc. (États-Unis), Sicma Aero Seat Services (États-Unis)

(1) Mandat renouvelé pour une période de quatre années par le Conseil de Surveillance.

(2) Le 18 octobre 2013, la dénomination sociale d'Intertechnique est devenue Zodiac Aerotechnics.

1. RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE DES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2012/2013

Le Comité de Rémunération a proposé au Conseil de Surveillance, qui l'a adopté le 24 septembre 2013, d'arrêter la rémunération à effet du 1^{er} septembre 2012 du Président du Directoire, Monsieur Olivier Zarrouati, à 620 000 € et de Monsieur Maurice Pinault, membre du Directoire, à 372 000 €.

Par ailleurs, pour chacun des membres du Directoire, ce fixe est majoré d'une fraction variable à payer au titre de l'exercice clos le 31 août 2013, selon les critères suivants :

L'objectif de l'exercice "n" est basé sur un objectif de résultat net du Groupe selon la formule suivante :

$$\text{Réalisation de l'exercice clos "n-1"}^{(1)} + \frac{\text{Budget de l'année "n"}}{2}$$

La comparaison de la performance réalisée par rapport à cet objectif, dans une fourchette de réalisation de 80 % à 100 %, donne le "taux de réalisation" de l'objectif. Le taux appliqué proportionnellement au salaire fixe, fournit le montant de la partie variable qui peut donc atteindre 100 % de la partie fixe.

Il n'existe pas de régime de retraite différentiel en faveur des mandataires sociaux (de même pour les membres du Comité Exécutif) de Zodiac Aerospace.

À la clôture de l'exercice, il existe une indemnité spécifique prévue en cas de départ du Président du Directoire, comme décrit ci-contre.

Conformément au Code AFEP/MEDEF auquel adhère Zodiac Aerospace, le Président du Directoire, Monsieur Olivier Zarrouati, avait décidé de démissionner de son contrat de travail à compter du 1^{er} décembre 2009.

Le Conseil de Surveillance avait adopté, lors de sa séance du 19 novembre 2009, la mise en place d'un nouveau régime au titre du mandat de Monsieur Olivier Zarrouati, qui prévoyait l'engagement suivant :

Indemnité de non-concurrence

En cas de départ de Monsieur Olivier Zarrouati du Groupe, il est prévu, en contrepartie d'un engagement de non-concurrence d'une durée maximale d'un an, le versement à Monsieur Olivier Zarrouati d'une indemnité mensuelle égale à un mois de sa rémunération brute moyenne mensuelle perçue au cours des douze derniers mois de présence.

Cette indemnité sera donc au maximum de 12 mois de rémunération brute telle que définie ci-dessus. Il est toutefois convenu que cet accord pourra être levé au moment du départ de Monsieur Olivier Zarrouati, la Société sera alors déchargée du versement de cette indemnité à condition de notifier cette levée dans les 60 jours suivant la fin du mandat de Monsieur Olivier Zarrouati.

(1) Pour ce calcul :

- la conversion des résultats des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est autre que l'euro, est faite au même cours que celui retenu pour calculer le budget de l'année "n" ;
- les transactions en "monnaie étrangère" autres que la monnaie fonctionnelle sont retenues pour leur cours de transaction (donc sans ajustement sur le résultat net) ceci afin de conserver les effets de décisions prises par le Directoire et le Directeur Administratif et Financier du Groupe quant à la mise en œuvre de couverture des monnaies étrangères sur le résultat net du Groupe.

Le résultat net de l'exercice "n" qui est à comparer à cet objectif est calculé sur les mêmes critères relatifs aux monnaies que ceux retenus pour calculer l'objectif.

NB : cette même formule est appliquée au Directeur Administratif et Financier du Groupe, membre du Comité Exécutif.

2. MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX SUR L'EXERCICE SOUMIS À L'AVIS DES ACTIONNAIRES

a) Salaires et avantages ⁽¹⁾

(en euros)	Fixe ⁽²⁾	Variable ⁽³⁾	Avantage en nature	Total
Maurice Pinault	300 000	300 000	4 980	604 980
Olivier Zarrouati	500 000	500 000	9 670	1 009 670
TOTAL	800 000	800 000	14 650	1 614 650

(1) Les membres du Directoire ne perçoivent aucune rémunération ou avantage de quelque nature que ce soit de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

(2) Auquel s'ajoute 72 000 € pour Monsieur Maurice Pinault et 120 000 € pour Monsieur Olivier Zarrouati, dus au titre de l'exercice 2011/2012 et payés après le 31 août 2013.

(3) Le montant de la rémunération variable de Messieurs Maurice Pinault et Olivier Zarrouati au titre de l'exercice 2012/2013, payable après le 1^{er} septembre 2013, sera respectivement de 339 785 € et 566 310 €.

b) Stock-options et actions gratuites

	Maurice Pinault		Olivier Zarrouati		
	Plan 07b	Plan 2011	Plan 07a ⁽¹⁾	Plan 07b	Plan 2011
1. Stock-options :					
Options non exercées au 31/08/2012	84 640	32 000	2	63 480	-
Attributions de l'exercice	-	-	-	-	-
Options exercées en 2012/2013	25 000	-	-	57 800	-
Options non exercées au 31/08/2013	59 640	32 000	-	5 680	-
Prix de l'exercice (en euros)	41,11	62,34	49,29	41,11	-
Date d'expiration	03/12/2015	29/12/2019	13/02/2015	03/12/2015	-
2. Actions gratuites :					
Actions en période d'acquisition ⁽²⁾	-	16 000	-	-	53 334
Date de droit d'acquisition	-	29/12/2013	-	-	29/12/2013

(1) Plan attribué sur l'exercice 2006/2007.

(2) L'ensemble des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux est assorti d'une condition de performance, d'une condition de présence de deux ans suivant la date d'attribution, soit jusqu'au 29 décembre 2013, et d'une condition de conservation jusqu'au 29 décembre 2015.

Les actions, au titre de la condition de performance, sont acquises au cas où l'objectif tel que défini par le calcul de la rémunération variable, énoncée ci-dessus, est atteint à 100 %, en moyenne sur les exercices 2011/2012 et 2012/2013. Le nombre d'actions acquises est réduit en cas d'atteinte partielle de l'objectif jusqu'à s'annuler en cas d'atteinte à 80 % en moyenne sur les exercices 2011/2012 et 2012/2013. Le nombre d'actions acquises dans ce cas est proportionnel entre ces deux bornes.

Il est rappelé que les attributions de stock-options et/ou d'actions gratuites aux mandataires sociaux ont lieu une fois tous les quatre ans, sauf nomination d'un nouveau mandataire social.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

3. DÉCLARATION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ PAR LES DIRIGEANTS ET PERSONNES ASSIMILÉES

(ARTICLE 621-18-2 DE LA LOI DU 20 JUILLET 2005 ET RÈGLEMENT AMF 223-22A ET SUIVANTS)

Les opérations réalisées à ce titre sur la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013 ont été au nombre de 38 et sont détaillées dans l'état récapitulatif ci-après.

Personne concernée (nom, prénom et qualité)	Nature des instruments financiers	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre d'actions/ titres	Prix unitaire (Euros)
Monsieur Didier Domange Président du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	17/01/2013	280	80,94
Monsieur Didier Domange Président du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	17/01/2013	14	80,91
Personne morale liée à Monsieur Didier Domange Président du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	23/11/2012	4 763	81,20
Personne morale liée à Monsieur Didier Domange Président du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	16/01/2013	2 027	81,96
Personne morale liée à Monsieur Didier Domange Président du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	16/01/2013	4 054	81,13
Personne morale liée à Monsieur Didier Domange Président du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	17/01/2013	6 081	81,00
Personne morale liée à Monsieur Didier Domange Président du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	18/01/2013	1 013	81,71
Personne morale liée à Monsieur Didier Domange Président du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	21/01/2013	4 054	81,85
Personne morale liée à Monsieur Didier Domange Président du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	22/01/2013	3 040	81,64
Personne morale liée à Monsieur Didier Domange Président du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	23/01/2013	5 067	81,86
Personne morale liée à Monsieur Didier Domange Président du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	24/01/2013	3 040	81,47
Personne morale liée à Monsieur Didier Domange Président du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	25/01/2013	3 040	81,47
Personne morale liée à Monsieur Didier Domange Président du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	28/01/2013	3 249	81,26
Personne morale liée à Monsieur Didier Domange Président du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	30/01/2013	10 134	81,33
Personne morale liée à Monsieur Didier Domange Président du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	31/01/2013	6 885	81,56

Personne concernée (nom, prénom et qualité)	Nature des instruments financiers	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre d'actions/titres	Prix unitaire (Euros)
Monsieur Vincent Gerondeau Membre du Conseil de Surveillance	Actions	Cession	10/12/2012	1 060	89,12
Monsieur Vincent Gerondeau Membre du Conseil de Surveillance	Actions	Cession	23/05/2013	1 955	100,30
Monsieur Christian Novella Membre du Comité Exécutif	Actions	Cession	28/09/2012	1 000	76,54
Monsieur Christian Novella Membre du Comité Exécutif	Actions	Cession	23/11/2012	500	81,36
Monsieur Christian Novella Membre du Comité Exécutif	Actions	Cession	30/11/2012	500	85,79
Monsieur Christian Novella Membre du Comité Exécutif	Actions	Cession	10/12/2012	400	87,82
Monsieur Christian Novella Membre du Comité Exécutif	Actions	Cession	20/12/2012	10 300	84,08
Monsieur Christian Novella Membre du Comité Exécutif	Actions	Cession	25/04/2013	2 000	94,73
Monsieur Christian Novella Membre du Comité Exécutif	Actions	Exercice de stock-options	25/04/2013	2 000	41,11
Monsieur Christian Novella Membre du Comité Exécutif	Actions	Exercice de stock-options	23/05/2013	900	41,11
Monsieur Christian Novella Membre du Comité Exécutif	Actions	Cession	27/05/2013	900	101,88
Monsieur Maurice Pinault Membre du Directoire	Actions	Cession	25/09/2012	5 000	77,69
Monsieur Maurice Pinault Membre du Directoire	Actions	Cession	24/07/2013	1 988	108,71
Monsieur Maurice Pinault Membre du Directoire	Actions	Cession	25/07/2013	2 000	108,70
Monsieur Maurice Pinault Membre du Directoire	Actions	Exercice de stock-options	01/08/2013	25 000	41,11
Monsieur Olivier Zarrouati Président du Directoire	Actions	Exercice de stock-options	26/04/2013	13 800	41,11
Monsieur Olivier Zarrouati Président du Directoire	Actions	Cession	26/04/2013	6 116	93,45
Monsieur Olivier Zarrouati Président du Directoire	Actions	Cession	14/05/2013	5 800	98,02
Monsieur Olivier Zarrouati Président du Directoire	Actions	Exercice de stock-options	17/05/2013	9 000	41,11
Monsieur Olivier Zarrouati Président du Directoire	Actions	Exercice de stock-options	26/07/2013	20 000	41,11
Monsieur Olivier Zarrouati Président du Directoire	Actions	Cession	28/07/2013	20 000	108,11
Monsieur Olivier Zarrouati Président du Directoire	Actions	Cession	29/07/2013	15 000	108,63
Monsieur Olivier Zarrouati Président du Directoire	Actions	Exercice de stock-options	29/07/2013	15 000	41,11

De plus, en application du code AFEP/MEDEF, les membres du Comité Exécutif ont pris l'engagement formel de ne pas recourir à des opérations de couverture de risque tant sur les stock-options que sur les actions issues de levées d'options ou sur les actions gratuites, et ce, jusqu'à la fin de la période de conservation des actions qui leur sont applicables. À la connaissance de la Société, aucun instrument de couverture n'a été mis en place.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

■ FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31 AOÛT 2013

Membres	Date de nomination ou renouvellement	Exercice de fin de mandat	Fonctions dans la Société	Jetons de présence en K€ perçus au titre de l'exercice en 2012/2013 ⁽¹⁾	Autres fonctions ou mandats	Nationalité
Didier Domange (70 ans)	08/01/2008	2013	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil de Surveillance - Membre du Comité d'Audit - Président du Comité de Rémunération - Membre du Comité de Sélection 	190 ⁽²⁾	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Zodiac Seats France - Représentant de CICOR au Conseil d'Administration de la Banque Transatlantique - Président du Conseil de Surveillance de Fidoma 	Française
Louis Desanges (66 ans)	10/01/2012	2017	<ul style="list-style-type: none"> - Vice-Président du Conseil de Surveillance - Président du Comité de Sélection - Membre du Comité d'Audit 	33	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de Omnium Delabordère - Membre du Conseil de Surveillance de la société Altergie - Administrateur de Ecod'Air EI, Ecod'Air EA - Administrateur de la Compagnie Solaire du Gallion 	Française
Marc Assa (72 ans)	10/01/2012	2013	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil de Surveillance - Membre du Comité de Rémunération - Membre du Conseil de Sélection⁽³⁾ <p style="text-align: center;"><i>Membre indépendant⁽⁴⁾</i></p>	24	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de BGL BNP Paribas Luxembourg (Nyse Euronext) - Président du Conseil d'Administration de CDCL Luxembourg - Membre du Conseil de Surveillance Nora Systems, Allemagne 	Française
Élisabeth Domange (70 ans)	10/01/2012	2013	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil de Surveillance 	20	<ul style="list-style-type: none"> - Chef d'exploitation agricole - Membre du Conseil de Surveillance de Fidoma 	Française
FFP Invest, représentée par Robert Peugeot (63 ans)	09/01/2013	2018	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil de Surveillance - Membre du Comité d'Audit <p style="text-align: center;"><i>Membre indépendant⁽⁴⁾</i></p>	26	<ul style="list-style-type: none"> - Représentant permanent de FFP (Nyse Euronext) - Président de FFP Invest - Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot SA (Nyse Euronext), de Hermes International (Nyse Euronext) et de IDI Emerging Markets - Administrateur de Faurecia (Nyse Euronext), Sanef, Imerys (Nyse Euronext), Holding Reinier, Établissements Peugeot Frères, Sofina (Bruxelles), DKSH (Swiss EBS Stock) - Représentant de FFP Invest, Président de Financière Guiraud SAS Gérant de SC Rodom et de CHP Gestion SARL 	Française

INFORMATIONS FINANCIÈRES

ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Membres	Date de nomination ou renouvellement	Exercice de fin de mandat	Fonctions dans la Société	Jetons de présence en K€ perçus au titre de l'exercice en 2012/2013 ⁽¹⁾	Autres fonctions ou mandats	Nationalité
Vincent Gerondeau (48 ans)	10/01/2011	2017	- Membre du Conseil de Surveillance - Membre du Comité de Sélection - Membre du Comité de Rémunération ⁽³⁾ <i>Membre indépendant</i> ⁽⁴⁾	22	- Président de Clairsys SAS	Française
Laure Hauseux (51 ans)	10/01/2011	2017	- Membre du Conseil de Surveillance - Membre du Comité d'Audit ⁽⁴⁾ <i>Membre indépendant</i> ⁽⁴⁾	26		Française
Gilberte Lombard (69 ans)	09/01/2013	2014	- Membre du Conseil de Surveillance - Présidente du Comité d'Audit - Membre du Comité de Rémunération <i>Membre indépendant</i> ⁽⁴⁾	34	- Administrateur de CGG (ex CCG Veritas), (Nyse Euronext), - Président du Comité d'Audit de CGG (Nyse Euronext), - Administrateur de Robertet (Nyse Euronext), - Administrateur de Vernet Retraite	Française
Edmond Marchegay (74 ans)	10/01/2012	2013	- Membre du Conseil de Surveillance - Membre du Comité de Rémunération - Membre du Comité de Sélection <i>Membre indépendant</i> ⁽⁴⁾	26	- Membre du Conseil de Surveillance de Banque J.P. Hottinguer - Président du Conseil d'Administration de la Société Immobilière et de Services du CUI - Membre du Comité de Surveillance de Girard Agediss	Française
Robert Maréchal (72 ans)	10/01/2012	2013	- Membre du Conseil de Surveillance	20	- Administrateur de Tech Industrie	Française

(1) Les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent aucune rémunération ou avantage de quelque nature que ce soit de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

(2) Rémunération globale, y compris jetons de présence.

(3) À effet du 8 janvier 2014.

(4) Le Conseil a considéré que l'ancienneté acquise au titre des fonctions de membre du Conseil de Surveillance n'affecte pas l'indépendance mais permet au contraire l'acquisition d'une connaissance profonde de l'entreprise, de son environnement et de ses produits, constituant une valeur ajoutée très importante pour le Conseil et nécessaire dans le cadre d'une industrie à cycle long.

GESTION DES RISQUES

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX RISQUES DU GROUPE

Zodiac Aerospace est confronté à des risques qui sont susceptibles d'affecter ses activités, sa réputation, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

Les risques ci-dessous sont les principaux risques du Groupe ; ceux qui apparaissent aujourd'hui comme non significatifs sont inclus dans notre système de management des risques mais ne sont pas listés dans cette partie du rapport.

Le Groupe Zodiac Aerospace mène une politique de gestion raisonnée des risques inhérents à son activité dont les enjeux majeurs sont la protection du patrimoine confié par nos actionnaires ainsi que la sécurité des personnes, les intérêts des clients et des consommateurs, l'environnement.

■ RISQUES LIÉS À NOS MÉTIERS

A. RISQUES LIÉS AU SECTEUR

Les conditions économiques locales, régionales et internationales peuvent avoir un impact sur les activités du Groupe et, par conséquent, sur les résultats financiers du Groupe. Parmi ces risques figurent :

1. Retournement du cycle aéronautique

Le rythme des commandes d'avions peut présenter des tendances cycliques liées à l'évolution du trafic pour passagers, au rythme de vieillissement et de renouvellement des flottes d'avions, ainsi qu'aux décisions d'équipements et à la santé financière des compagnies aériennes. Le Groupe Zodiac Aerospace estime que les cycles pourraient affecter son niveau d'activité et avoir un effet défavorable sur sa situation financière future.

De plus, des événements exceptionnels (terrorisme, pandémie, catastrophes naturelles, catastrophes aériennes, forte hausse des coûts énergétiques) pourraient avoir de répercussions significatives sur le trafic aérien et par conséquent sur les marchés d'équipements aéronautiques de Zodiac Aerospace.

En 2012/2013, environ 84 % du chiffre d'affaires consolidé ajusté du Groupe concerne les activités d'aviation civile.

2. Évaluation du marché

Les activités de Zodiac Aerospace impliquent la mise en jeu d'investissements significatifs, notamment en matière de recherche et développement. Ces programmes d'investissements supposent une rentabilité retenues par le Groupe pourraient ne pas se vérifier et les produits ayant fait l'objet de ces investissements pourraient ne pas tous connaître un succès commercial suffisant pour rentabiliser l'investissement initial (cf. note sur les immobilisations incorporelles).

3. Baisse des commandes de défense

Une réduction des budgets des marchés de défense ou un report de certains programmes pourraient affecter les activités militaires de Zodiac Aerospace. En 2012/2013, environ 14 % du chiffre d'affaires

consolidé du Groupe concerne des activités de défense. Par ailleurs, le Groupe Zodiac Aerospace est en conformité avec la convention d'Oslo.

4. Concurrence et retards de programmes

Zodiac Aerospace est confrontée à une concurrence sur tous les marchés sur lesquels le Groupe intervient.

Les hypothèses économiques et les hypothèses de programmes fixées par le Groupe ont été prises en compte dans l'élaboration du budget et du *business plan*.

Les difficultés rencontrées par certains constructeurs sur leurs programmes peuvent entraîner la révision des calendriers de livraison et des retards dans le planning de réalisation des nouveaux avions pouvant affecter le rythme de réalisation du chiffre d'affaires aéronautique de Zodiac Aerospace.

5. Risques liés aux produits vendus

Le Groupe Zodiac Aerospace est exposé aux risques d'actions en garantie de ses clients et consommateurs et ces risques ont été raisonnablement provisionnés (cf. note 22 des états financiers consolidés). Par ailleurs, pour prévenir le cas d'un produit défectueux causant des dommages aux tiers, le Groupe Zodiac Aerospace est couvert par des polices d'assurances en responsabilité civile (voir paragraphe Assurances).

Le Groupe peut être exposé à des pénalités en cas de non respect des délais de livraison.

B. RISQUES LIÉS À NOTRE PRÉSENCE MONDIALE

1. Risques pays

Du fait de sa présence dans 18 pays, le Groupe peut-être exposé à des risques de :

- nature politique :
 - actes ou décisions prises par les autorités locales (embargos...);
 - sociales (grèves générales, émeutes civiles).
- et/ou de nature économique ou financière :
 - dépréciation monétaire ;
 - pénurie de devises.

2. Risque de taux et de change

■ Risque de change

Le Groupe Zodiac Aerospace, du fait de ses activités aéronautiques, est exposé principalement aux fluctuations de la parité avec le dollar US (\$) et essentiellement celle de l'euro/\$.

Le Groupe a réalisé en 2012/2013 environ 45 % du chiffre d'affaires et environ 45 % du résultat opérationnel courant à partir de ses filiales implantées aux États-Unis, ainsi qu'environ 22 % de son chiffre d'affaires total facturé par ses sociétés européennes, donc exposées au risque de transaction lié à la parité euro/\$ (cf. note 2.B des états financiers consolidés).

Afin de limiter l'effet direct de l'évolution de cette parité avec le US \$, le Groupe Zodiac Aerospace mène des actions pour augmenter la part de ses flux d'achat en dollars à partir de ses bases autres que celles localisées aux États-Unis.

Cette démarche permet une couverture "naturelle" sur le dollar qui, sur l'exercice 2012/2013, a été d'environ 35 % du montant des flux de ventes en dollars généré par des sociétés sises en dehors des États-Unis. D'autre part, le Groupe couvre l'exposition transactionnelle résiduelle de ses positions actives et/ou passives et ponctuellement, ses positions futures de flux de dollars de transaction via des instruments financiers.

■ Risque de taux

Le Groupe se finance essentiellement en taux variable. Les détails relatifs aux risques de taux et de change sont traités dans la note 2 des états financiers consolidés.

La démarche est de couvrir le risque du taux variable par la mise en place d'instruments d'échange à taux fixe afin que le Groupe soit partiellement financé à taux fixe.

■ RISQUES OPÉRATIONNELS ET STRATÉGIQUES

A. RISQUES LIÉS À LA CROISSANCE EXTERNE

La poursuite d'une stratégie de leadership a conduit le Groupe Zodiac Aerospace, depuis plus de trente ans, à accompagner de manière permanente sa croissance organique par de la croissance externe.

La croissance externe suppose la capacité d'intégrer efficacement l'entreprise rachetée et de dégager des synergies, capacité que le Groupe Zodiac Aerospace a construite au fil de ces années au travers des acquisitions réalisées. Le suivi régulier de l'avancement des projets en Comités Exécutif et de branches permet les actions d'intégration.

Toutefois, en dépit des moyens mis en œuvre et des efforts réalisés dans le cadre des processus d'intégration, la réussite n'est jamais assurée à l'origine et dépend parfois aussi de facteurs exogènes.

B. RISQUES LIÉS À LA CHAÎNE LOGISTIQUE

Du fait de la croissance externe du Groupe et de la relocalisation de certains achats en zone dollar, le Groupe a développé une structure par branche pour piloter les risques liés à la chaîne d'approvisionnement tels que la gestion de la relation fournisseur, le suivi des fournisseurs critiques, l'amélioration de la qualité et de la ponctualité de livraison, l'amélioration du processus d'analyse et de sélection des fournisseurs, la gestion des contrats cadres, etc.

C. RISQUES LIÉS AUX SYSTÈMES D'INFORMATION

Le Groupe poursuit le déploiement de systèmes d'information cohérents dans l'ensemble de ses filiales, afin d'améliorer le service aux clients, la qualité de la gestion et de minimiser les risques inhérents à des systèmes locaux obsolètes. Dans ce cadre, il concentre ses investissements sur un nombre limité de logiciels, qu'il déploie au sein du Groupe (Movex M3, Lotus Notes, Catia, Hyperion/OBI). Cette concentration a pour objectif de réduire les risques d'implantation et d'exploitation.

Cette dépendance accrue envers des systèmes d'information communs à l'ensemble du Groupe peut entraîner des risques relatifs à

l'intégrité et à la confidentialité des données, ainsi qu'à une éventuelle interruption des services informatiques. Divers moyens sont mis en place pour faire face à ces risques tels que *back-up*, procédures de sauvegarde, procédures de redémarrage, gestion des droits d'accès des utilisateurs, etc. Malgré ceux-ci, une défaillance pourrait se traduire par des pertes de données, des erreurs et/ou des retards préjudiciables à la bonne marche de l'entreprise et donc à ses résultats. De longues périodes de tests avant démarrage des nouveaux systèmes et le suivi d'une politique rigoureuse des systèmes d'information (Comité de pilotage) visent à garantir la fiabilité, la confidentialité, la séparation des tâches suffisante et la disponibilité nécessaire.

D. RISQUES LIÉS À LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Avec la multiplication des périphériques communicants et l'accélération du volume de données stockées et échangées, Zodiac Aerospace doit se protéger contre les tentatives de saisie illégale de son capital informationnel.

Pour se protéger contre les principales menaces qui pèsent sur les entreprises, le Groupe qui exploite des infrastructures informatiques tant à l'intérieur de ses établissements qu'à l'extérieur (mode SaaS) a renforcé sa politique de surveillance de ses données.

Celle-ci se concrétise par une sensibilisation du personnel accrue, l'identification de ce sujet en tant qu'un des principaux risques identifiés dans la cartographie des risques du Groupe, mais également la mise en œuvre de moyens opérationnels de sécurité informatique adaptés.

Il en est ainsi de l'authentification et des habilitations des utilisateurs, tout comme de la sécurisation du poste de travail de travail sédentaire et mobile, des échanges avec nos partenaires et de la sécurisation physique de nos centres de données.

La sécurité du système d'information est périodiquement auditée, tant par des services internes qu'externes.

E. RISQUES LIÉS AUX MATIÈRES PREMIÈRES

Le Groupe n'est pas exposé de manière significative directement aux fluctuations des prix et de la disponibilité des matières premières et de l'énergie. Il peut l'être principalement au travers de l'activité de ses clients qui peut être affectée par le cours du baril de pétrole pour les compagnies aériennes par exemple, ce qui peut créer alors un risque de solvabilité de ces compagnies aériennes. De ce fait, le Groupe n'a pas de politique de couverture sur matières premières et/ou énergies.

F. RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES

Le Groupe met en place un suivi attentif des plans de succession sur les postes clés du Groupe (notamment les positions "n - 1" à "n - 3" de l'organisation). Il s'assure que ces positions clés sont couvertes par au moins un successeur potentiel et consolide au niveau Groupe l'ensemble des plans de développement des potentiels successeurs de ces positions clés.

Le Groupe a mis en place une enquête d'opinion globale permettant de connaître la perception de l'ensemble des salariés du Groupe sur de nombreux thèmes couvrant les pratiques managériales, l'organi-

INFORMATIONS FINANCIÈRES

GESTION DES RISQUES

sation du travail, la qualité de vie au travail, etc., et met en place les plans d'action adéquats répondant ainsi au différents besoins exprimés au travers de cette enquête.

Enfin, le Groupe a mis en place une gestion de la communauté des experts. Ils ont été identifiés et sont reconnus de manière à les garder et à les gérer sur le long terme et à faciliter le transfert de connaissances lorsque cela devient nécessaire.

G. RISQUE DE NON CONFORMITÉ

Les conduites des collaborateurs du Groupe contraires à l'éthique ou la violation des lois et réglementations applicables sont susceptibles d'exposer Zodiac Aerospace à des sanctions pénales et civiles et peuvent porter atteinte à sa réputation et à sa valeur actionnariale.

Le Code d'Éthique du Groupe, mis à jour en octobre 2013, est applicable à l'ensemble de ses collaborateurs et formalise l'engagement du Groupe à l'égard de l'intégrité et la conformité aux exigences légales applicables.

Des fonctions centrales spécialisées sont en charge de la veille et du suivi de la bonne application de ces lois et réglementations.

H. RISQUES INDUSTRIELS LIÉS À LA SÉCURITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT

Cet exercice a été marqué par la poursuite des actions en matière de gestion du risque industriel et de la protection des biens du Groupe.

■ DOMMAGES AUX BIENS ET PERTES D'EXPLOITATION

A. PARTENARIAT AVEC LES ASSUREURS

Pour assurer sa pérennité, le Groupe a poursuivi sa gestion du risque industriel. Ses axes prioritaires sont, d'une part, d'améliorer la protection incendie des sites en prenant en compte les rapports des visites des ingénieurs de notre assureur FM Insurance, et d'autre part, de déployer un plan de continuité d'activités.

21 unités de production ont été classées RHP (Risque Hautement Protégé) en 2012/2013, soit plus d'un quart des sites du Groupe. Ce classement est propre à notre assureur. Il s'appuie sur le recensement des sites visités. Ce périmètre évolue chaque année, modifiant les données d'un exercice à l'autre.

L'élaboration d'une grille des risques par site qui s'appuie sur les rapports de visite des ingénieurs, salariés de l'assureur, spécialisés dans la gestion de ces risques, contribue à l'amélioration de la protection des sites contre l'incendie et les catastrophes naturelles et au déploiement d'un plan de continuité d'activités sur tous les sites sensibles.

Cette grille de risques intègre le classement réalisé par les ingénieurs "terrain" de notre assureur et permet d'évaluer la qualité du risque associée au site ; elle permet également de bien identifier les sites "sensibles" aux évolutions climatiques et donc, aux risques de changement de celles-ci. Le Groupe a identifié :

- 3 sites ayant une exposition potentiellement significative à la montée des eaux ;
- 2 sites potentiellement exposés à des risques accrus de tornade.

CLASSEMENT DES RISQUES

Classement	Août 2009	Août 2010	Août 2011	Août 2012	Août 2013
A ⁽¹⁾	16	18	19	19	21
B ⁽²⁾	13	13	12	10	13
C ⁽²⁾	29	37	35	39	38
D ⁽³⁾	5	5	8	3	5
E ⁽⁴⁾	2	0	0	0	0
TOTAL SITES	65	73	74	71	77

(1) A = RHP (Risque Hautement Protégé).

(2) B et C : risque faible.

(3) D : risque moyen.

(4) E : risque élevé.

Le périmètre de visite a évolué, passant de 65 sites (fin de l'exercice 2008/2009) à 77 sites (sur cet exercice).

Depuis trois exercices, il n'y a plus de site classé E. Les actions sont en cours pour atteindre l'objectif fixé par le Groupe, à savoir le classement de 100 % des sites entre A et C.

B. PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉS

Bien que la production et/ou l'assemblage des produits du Groupe soient répartis sur de nombreux sites à travers le monde, le Groupe conduit une action permanente de gestion des plans de continuité d'activité dans le but de minimiser les risques liés à l'interruption accidentelle d'activité d'un de nos sites.

Le Groupe a continué le déploiement de ses plans (PCA). Ces PCA permettent notamment d'identifier les risques et les modes de redémarrage des activités de production internes et sous-traitées en cas de sinistre important sur un de nos sites.

■ RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Des audits Environnement sont réalisés sur les principaux sites et un standard Groupe va permettre d'établir les conditions de stockage des produits dangereux et de définir les moyens de protection et d'intervention en cas de pollution accidentelle. Aucune pollution accidentelle ou chronique n'a été enregistrée au niveau du Groupe.

Le Groupe respecte la réglementation en vigueur lors d'une cessation d'activité. Le Groupe n'est pas soumis aux obligations de garanties financières pour ses sites français.

Un réseau d'experts environnement présent dans chaque site assure le suivi quantitatif et qualitatif des déchets. Les filières de recyclage et de valorisation doivent être privilégiées. Les taux de recyclage et de valorisation font partie des objectifs du Groupe limitant ainsi les déchets en décharge ou peu maîtrisés.

Pour les sites certifiés ISO 14001, une des exigences est d'avoir l'ensemble des agréments des sociétés prestataires de déchets et pour les autres sites, une sensibilisation va être réalisée.

Chaque site respecte la réglementation du pays dans le traitement de ses déchets.

■ RISQUES JURIDIQUES – LITIGES

1. Propriété industrielle

Le Groupe investit fortement dans la recherche et l'innovation pour renforcer sa compétitivité sur ses marchés historiques et se développer sur de nouvelles niches.

Les procédés de fabrication et les designs sont élaborés par les équipes de recherches et de développement et sont protégés par des dépôts de brevets afin de préparer le positionnement du Groupe sur les programmes futurs.

L'activité du Groupe n'est pas dépendante de brevets de tiers.

Le Groupe a mis en place un collège scientifique et technique qui assure la gouvernance et la coordination de l'innovation.

2. Contrats commerciaux

Du fait de sa présence internationale et de ses secteurs d'activité, le Groupe est soumis à des législations nationales et à des standards internationaux en matière de lutte contre la corruption.

Le non-respect de ces législations est susceptible d'entraîner des conséquences judiciaires sévères, non seulement pour son personnel, mais également pour les entités qui seraient éventuellement mises en cause et ainsi de nuire gravement à l'image et à la réputation du Groupe.

Pour répondre à ces exigences réglementaires liées à la prévention de la corruption et plus globalement à l'éthique du commerce, Zodiac Aerospace a décidé sur l'exercice 2012/2013 de renforcer son programme de conformité. Une revue du Code d'Éthique du Groupe vient d'être effectuée et un programme de formation mondial est en cours de déploiement pour les salariés exposés à ces risques.

3. Litiges

Il n'existe pas de faits exceptionnels et de litiges autres que ceux traités dans la note 24.2 des états financiers consolidés.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens, ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou sur la rentabilité du Groupe, autres que celles qui sont reflétées dans les comptes ou mentionnées dans les notes annexes.

■ RISQUES FINANCIERS ET DE MARCHÉ

A. GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Les transactions qui pourraient générer un risque de contrepartie pour le Groupe sont les suivantes :

B. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les transactions du Groupe sur ces produits ont pour seul objectif de réduire son exposition globale aux risques de change et de taux résultant de ses opérations courantes.

Ces transactions sont limitées aux marchés organisés ou à des opérations de gré à gré avec des opérateurs de premier rang.

Le détail des risques de change, de taux et des instruments attachés est décrit dans la note 24.2 des états financiers consolidés.

C. PLACEMENTS FINANCIERS TEMPORAIRES

Du fait de sa structure financière, le Groupe n'est excédentaire en trésorerie que sur des périodes extrêmement courtes (inférieures au mois) ; ces excédents sont placés au travers d'instruments monétaires de premier rang et sont négociés avec des banques, elles-mêmes de premier rang.

D. COMPTES CLIENTS

Au 31 août 2013, le Groupe n'a pas identifié de risque de contrepartie significatif non provisionné dans les états financiers. La variété et la multiplicité des réseaux de commercialisation du Groupe limitent le risque et la probabilité d'un impact majeur à ce titre sur les comptes consolidés du Groupe. La catégorie de clients présentant un facteur de risques qui pourrait être plus significatif est celle des compagnies aériennes qui font l'objet d'un suivi spécifique quant à leurs encours consolidés, pouvant conduire à un blocage des livraisons les concernant jusqu'à obtention de garanties de paiement/recouvrement minimisant ce risque (cf. note 2 des états financiers consolidés).

E. GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion du financement du Groupe est centralisée, l'ensemble des excédents de trésorerie ou les besoins de financement de ses filiales, lorsque la législation le permet, étant placé auprès de la société mère ou financé par celle-ci. Cf. note 21 "dettes financières" des états financiers consolidés.

L'équipe centrale de trésorerie assure la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers en maintenant un niveau de disponibilités et de facilités de crédit confirmé compatibles avec ses besoins.

Le détail des échéances des instruments utilisés et des sources de financement mobilisables figure dans les notes 21.1 et 21.2 des états financiers consolidés.

Le Groupe a réduit son risque de financement par la mise en place, en juillet 2013, d'un financement sous forme de placements privés pour un montant de 0,66 milliard d'euros, soit :

- 0,13 milliard d'euros à échéance 2016 ;

- 0,37 milliard d'euros à échéance 2018 ;

- 0,16 milliard d'euros à échéance 2020.

Le Groupe dispose par ailleurs, d'un crédit syndiqué de 1,3 milliard d'euros, à échéance juin 2015, qui lui assure l'accès à des liquidités supplémentaires en tant que de besoin.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

GESTION DES RISQUES

■ ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES

La politique du Groupe en matière d'assurance est de protéger son patrimoine contre la survenance de risques qui pourraient l'affecter. Ce transfert des risques auprès de l'assurance s'accompagne d'une politique de protection et de prévention.

Programmes mondiaux intégrés

Le Groupe a mis en place, auprès d'assureurs de premier rang, un programme mondial pour garantir ses risques principaux, à savoir : dommages aux biens et pertes d'exploitation, responsabilité civile.

Dommmages aux biens et pertes d'exploitation

La garantie des risques de dommages aux biens de l'entreprise et de pertes d'exploitation consécutives s'élève, pour les risques usuels (incendie, explosion, etc.), à 300 M€ par sinistre et par an, ou tous sinistres agrégés par an, pour les sites industriels et de stockage, via une police souscrite auprès de FM Insurance.

Ce montant a été calculé en prenant l'hypothèse du risque maximum possible, en concertation avec l'assureur et ses experts. Il existe des seuils inférieurs pour d'autres types de sinistres plus spécifiques ou plus localisés, comme les tremblements de terre dans certaines zones d'implantation de sites tels que défini au paragraphe 1 ci-dessus.

Cette garantie tient compte des mesures de protection mises en place dans les sites du Groupe qui font l'objet de visites Ingénierie Prévention par les services spécialisés de FM Insurance.

Responsabilité civile

Toutes les filiales du Groupe sont intégrées dans un programme mondial d'assurance responsabilité civile, couvrant leur responsabilité du fait de leur exploitation et leur responsabilité du fait des produits qu'elles fabriquent, au travers de deux polices, l'une spécifique aux activités aéronautiques, et la seconde spécifique aux autres activités du Groupe.

Les montants de garantie sont fonction de la quantification des risques raisonnablement escomptables par le Groupe, compte tenu de son activité. Par ailleurs, le Groupe garantit la responsabilité civile de ses mandataires sociaux et dirigeants dans le cadre d'une police d'assurance spécifique.

Transports

La police d'assurance de transport du Groupe couvre les dommages aux marchandises transportées quel que soit le mode de transport : maritime, terrestre ou aérien dans le monde entier.

Ce programme garantit les risques de transport à hauteur de 4 M€ par événement.

Polices locales

Pour des assurances plus spécifiques, des polices sont souscrites localement par chaque société du Groupe selon ses besoins.

INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Les informations concernant l'action Zodiac Aerospace, son évolution et les statistiques boursières figurent dans la brochure "CARNET DE VOYAGE 2012/2013".

■ OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Zodiac Aerospace mène depuis de nombreuses années une politique d'attribution d'options de souscription d'actions à ses mandataires et collaborateurs, en France et à l'étranger, afin de récompenser et renforcer leur attachement au Groupe en les associant à la performance du titre Zodiac Aerospace sur le long terme. Le Conseil de Surveillance donne son autorisation préalable pour la mise en place de tout plan d'options de souscription d'actions dans le cadre de l'enveloppe approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les options ont une durée de vie de 8 ans, elles sont attribuées sans rabais par rapport au cours de Bourse et sont exerçables par tranche :

- pour les attributions annuelles, par moitié à chacune des dates anniversaires consécutives à la date d'attribution ;
- pour les attributions aux membres du Comité Exécutif (plans pluriannuels) qui ont lieu une fois tous les quatre ans, par quart à chacune des dates anniversaires consécutives à la date d'attribution.

Cette durée d'exercice peut être différente en cas d'attribution à de nouveaux membres du Comité Exécutif entre deux périodes de quatre ans.

Les attributions annuelles se font au cours du premier trimestre de l'exercice, sauf contraintes juridiques. Durant l'exercice 2012/2013, elles ont eu lieu exceptionnellement le 13 mai 2013 avec un cours d'exercice basé sur la moyenne des cours du titre des 20 séances boursières précédant le 13 mai 2013. Les bénéficiaires de plans d'options de souscription ont eu la faculté d'opter pour des actions gratuites en lieu et place d'options de souscriptions d'actions attribuées et ce, dans un ratio d'une action gratuite pour trois options de souscription accordées.

Les attributions individuelles d'options de souscription d'actions sont décidées par le Directoire. Les attributions pour les membres du Directoire sont approuvées par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité de Rémunération. L'attribution annuelle des options de souscription d'actions du 13 mai 2013 a porté sur une quantité de 108 188 options (après option telle que décrite ci-dessus) au prix de 94,57 euros attribuées à 115 collaborateurs. Aucune attribution pluriannuelle n'a été opérée au cours de l'exercice.

■ ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Il a été attribué par le Directoire en date du 5 juin 2013, 33 539 actions gratuites dans le cadre du plan annuel d'attribution (après option telle que décrite ci-dessus) Aucune attribution n'a été effectuée dans le cadre du programme pluriannuel. Ces attributions s'inscrivent dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 janvier 2011.

Les attributions dans le cadre de ce plan comportent une condition de performance sur 50 % de celles-ci. Celles qui sont applicables dans le cadre du plan pluriannuel comportent une condition de performance sur 80 % de celles-ci à l'exception de celles attribuées aux membres du Directoire qui comportent une condition sur 100 % de celles-ci.

ACTIONS DÉTENUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Nombre d'actions
nominatives détenues
au 31/08/2013

Membres du Directoire	
Maurice Pinault	428 050
Olivier Zarrouati	27 279
Membres du Conseil de Surveillance	
Didier Domange	221 838
Louis Desanges	1 043 165
Marc Assa	597
Élisabeth Domange	1 664 319
Gilberte Lombard	500
Edmond Marchegay	500
Robert Maréchal	1 347 756
FFP Invest	3 303 329
Vincent Gerondeau, y compris indivision	1 195 425
Laure Hauseux	500

■ CONVENTIONS/ENGAGEMENTS ENTRE ACTIONNAIRES

Il est rappelé que certains actionnaires sont liés par des engagements collectifs de conservation, conclu en application de l'article 787B et 885 I bis du Code général des impôts, enregistrés le 18 juin 2012 auprès de l'administration fiscale. Ces engagements collectifs de conservation courent pour une durée de deux ans prorogeable tacitement par périodes de 12 mois (sauf dénonciation par l'une des parties à la suite d'une transmission à titre gratuit intervenue pendant la première période de deux ans).

INFORMATIONS FINANCIÈRES

INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Ces actionnaires ont en outre conclu le 18 juin 2012, une convention d'incessibilité afin de poursuivre la consolidation de leurs engagements de conservation pris dans le cadre de régimes fiscaux spécifiques. Cette convention court pour une durée initiale d'un an prorogeable tacitement par périodes de 12 mois. Elle prévoit, par exception à l'engagement d'incessibilité, une faculté de respiration à hauteur de 10 % du nombre de titres pactés par chaque signataire, sous réserve que l'ensemble agrégé des titres soumis à ladite convention ne vienne pas à représenter moins de 20 % du capital et des droits de vote de Zodiac Aerospace.

Les titres soumis aux conventions précitées représentent environ 24 % du capital et 40,7 % des droits de vote exerçables de Zodiac Aerospace (hors titres auto-détenus par la Société).

Les actionnaires mandataires sociaux ou détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote et signataires des conventions précitées sont : la famille Louis Desanges, la famille Didier Domange, la famille Vincent Gérondeau, la famille Robert Maréchal, la famille Maurice Pinault, la famille Marc Schelcher et la famille Olivier Zarrouati.

Il est rappelé que certains actionnaires sont également liés par un engagement de conservation, conclu en application de l'article 885 I bis du Code général des impôts, enregistré le 21 décembre 2005 aux termes duquel ils se sont engagés à conserver un certain nombre de titres Zodiac Aerospace pendant une durée de 6 ans à compter de cette date, prorogeable tacitement par périodes de 12 mois. Cet engagement est toujours en vigueur. Il confère en outre à ses signataires un droit mutuel de préemption sur les titres engagés. Il a été transmis à l'Autorité des Marchés Financiers qui en a assuré la publicité par l'avis n° 206C0107, le 17 janvier 2006. Le contenu détaillé de cet engagement de conservation est disponible sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org.

■ CAPITAL POTENTIEL AU 31 AOÛT 2013

Le tableau ci-après permet d'apprécier ce que serait l'évolution théorique du capital social de la Société, compte tenu de la création potentielle d'actions résultant de l'exercice de la totalité des options de souscription d'actions.

ÉVOLUTION THÉORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

	Actions en circulation (hors autocontrôle)	Nombre maximal d'actions possible
Actions ordinaires émises au 31 août 2013	54 651 022	57 431 022
Options de souscription d'actions	920 551	920 551
Attribution gratuite d'actions	252 235	252 235
Nombre maximum d'actions au total	55 823 808	58 603 808

■ PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES

L'Assemblée Générale des actionnaires du 9 janvier 2013 a renouvelé l'autorisation donnée au Directoire de procéder, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à l'achat de ses propres actions ordinaires représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date d'achat, et ce, pour une durée de 18 mois expirant le 9 juillet 2014.

En application des dispositions des articles L. 225-209 alinéa 2 du Code de commerce, le Directoire indique qu'au cours de l'exercice

2012/2013, votre Société n'a pas fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 janvier 2013.

Il est rappelé que votre Société avait fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 8 janvier 2008 et a procédé, entre février et septembre 2008, à l'acquisition d'actions en vue de la remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe. Le total des titres détenus dans ce cadre au 31 août 2013 s'élève à 2 780 000 titres, correspondant à 4,84 % du capital à la même date.

PRINCIPALES DISPOSITIONS STATUTAIRES

Dénomination sociale

Zodiac Aerospace

Siège social

61 rue Pierre Curie
78370 Plaisir - France

Forme, nationalité et législation

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par les dispositions législatives et réglementaires françaises en vigueur et à venir.

Constitution et durée

La Société a été créée en 1908.
La durée de la Société expirera le 12 mars 2033, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Registre du commerce et des sociétés

729 800 821 RCS Versailles
Code NAF : 7010Z

Exercice social

Du 1^{er} septembre au 31 août.

Objet social (article 3 des statuts)

- L'étude, la construction, la vente, l'achat, la location et la représentation de tous matériels de navigation maritime et de navigation aérienne de toutes natures et de tous matériaux.
- L'étude et la construction, la vente, l'achat, la location et la représentation de tous objets en tissus caoutchoutés ou non, notamment : embarcations et matériels pneumatiques, ballons et autres appareils aériens, articles de sport et de camping, vêtements de protection et autres, matériels de stockage, tentes et hangars pneumatiques ou non, sans que cette énumération soit limitative.
- L'achat, la vente et l'exploitation de tous brevets d'invention relatifs aux objets visés aux paragraphes 1 et 2 du présent article, l'achat, la vente et l'exploitation de toutes licences y relatives, ainsi que l'étude, la mise au point et la réalisation de tous ouvrages, matériels et la réalisation de tous ouvrages, matériels et installations industrielles y afférents.
- La création ou la participation à la création de toutes sociétés, associations, groupements et généralement toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application, la réalisation et le développement ou simplement susceptibles de renforcer la situation matérielle ou morale de la Société ou de ses filiales.

Répartition des bénéfices (article 44 des statuts)

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts, et augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire. Ce bénéfice distribuable est à la disposition de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui décide souverainement de son affectation et qui peut décider, en outre, la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. En ce cas, sa décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Il est précisé que les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Hormis le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi et les statuts ne permettent pas de distribuer.

■ ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Directoire (article III-1 des statuts)

La Société est dirigée sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance, par un Directoire composé de deux à sept membres, personnes physiques, pris ou non parmi les membres du personnel de la Société, qui peuvent être ou ne pas être actionnaires de la Société.

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance qui confère à l'un d'eux la qualité de Président.

Le Directoire est nommé pour une durée de quatre ans.

Vis-à-vis des tiers, le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Conseil de Surveillance (article III-2 des statuts)

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, pris parmi les actionnaires, nommés et révocables par l'Assemblée Générale Ordinaire.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de six années et la limite d'âge des membres du Conseil de Surveillance, personnes physiques et représentants des personnes morales, est fixée à 70 ans. Toutefois, lorsque les membres du Conseil de Surveillance auront atteint cette limite d'âge, leurs mandats pourront être renouvelés deux fois et chaque fois, pour une période de deux années successives au maximum.

Chaque membre du Conseil de Surveillance "non salarié" doit être propriétaire de 500 actions pendant la durée de ses fonctions. Ces actions sont nominatives et inaliénables jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale qui approuve les comptes annuels et donne quitus au membre du Conseil sortant ou démissionnaire.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

PRINCIPALES DISPOSITIONS STATUTAIRES

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire et donne au Directoire les autorisations préalables à la conclusion des opérations que ce dernier ne peut accomplir sans son autorisation.

Il nomme les membres du Directoire et en désigne le Président. Il peut révoquer les membres du Directoire et fixe leur rémunération.

■ ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DROIT DE VOTE

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées s'il est inscrit sur les registres de la Société, par l'enregistrement comptable des titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la loi), au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire ou par leur conjoint ou par toute personne physique ou morale, justifiant d'un mandat, dans les conditions prévues par la loi. Les pouvoirs établis conformément aux prescriptions des règlements en vigueur doivent être déposés au siège social trois jours au moins avant la réunion.

Chaque action donne droit, en principe, à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis quatre ans au moins.

Les dispositions du Code de commerce prévoient que le droit de vote double cesse de plein droit lorsque l'action est convertie au porteur. Le droit de vote double cesse également de plein droit en cas de transfert des actions, à condition cependant qu'il s'agisse d'un transfert en propriété. Ainsi, un transfert en garantie, un transfert en usufruit ou une mise en location d'actions laissent subsister ce droit.

En outre, un transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas non plus perdre le droit de vote double.

Déclaration de franchissement de seuils statutaires (article 9 des statuts)

Toute personne agissant seule ou de concert, qui détient ou viendrait à détenir une fraction de capital de la Société supérieure ou égale à 2 % du capital ou un multiple de cette fraction, sera tenue d'informer la Société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions de la Société qu'elle possède directement ou indirectement ou encore de concert.

En cas de non-respect de cette obligation et sur demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % du capital social ou un multiple de cette fraction, les actions excédant la fraction de 2 % qui auraient dû être déclarées sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification.

Toute personne, agissant seule ou de concert, est également tenue d'informer la Société dans le délai de 15 jours susvisé lorsque son pourcentage du capital devient inférieur à 2 % du capital ou un multiple de cette fraction.

Identification des détenteurs de titres (article 9 des statuts)

La Société a la possibilité de demander à tout moment à l'organisme centralisateur, moyennant une rémunération mise à sa charge, le nom et la dénomination sociale, l'adresse et la nationalité des détenteurs de titres, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Description des dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Il n'existe pas de dispositions statutaires particulières ayant pour effet, à la connaissance de la Société, de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société.

LIEU OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ

Les documents suivants relatifs à la Société peuvent être consultés à la Direction Juridique – 61 rue Pierre Curie – 78370 Plaisir – France :

- les statuts,
- les rapports annuels,
- les comptes sociaux et les comptes consolidés de Zodiac Aerospace, et autres documents conformément aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce.

Les rapports annuels présentant les comptes sociaux et comptes consolidés de Zodiac Aerospace, sont consultables et téléchargeables sur le site internet www.zodiacaerospace.com.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
PRINCIPALES DISPOSITIONS STATUTAIRES



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE **DE L'ENTREPRISE**

- 27 Introduction
- 28 Ressources humaines
- 31 Sécurité, santé et environnement
- 37 Informations sociétales
- 39 Rapport de l'organisme tiers indépendant
sur les informations sociales, environnementales et sociétales
consolidées figurant dans le rapport de gestion

INTRODUCTION

Zodiac Aerospace est une entreprise plus que centenaire, qui a connu un fort développement au cours des 30 dernières années. Une stratégie éprouvée, l'engagement des hommes et des femmes du Groupe, et des valeurs fondamentales ont permis ce développement. Aujourd'hui, le Groupe reste fidèle à ses valeurs d'humilité, de réalisme, d'esprit d'entreprise et de respect.

Zodiac Aerospace attache une forte importance à ses responsabilités sociétales et environnementales, au sein de l'ensemble de ses activités, dans tous les pays où il est présent, en agissant aussi bien au niveau Groupe qu'au niveau local.

En particulier, le Groupe insiste sur la sécurité de ses collaborateurs et de ses installations, sur la réduction de son empreinte environnementale ainsi que sur le respect des droits de l'homme.

RESSOURCES HUMAINES

NOTE MÉTHODOLOGIQUE : INDICATEURS DE RESSOURCES HUMAINES

Les éléments quantitatifs présentés ci-après sur les effectifs mondiaux du Groupe Zodiac Aerospace concernent l'ensemble des filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Pour certaines données, il a été fait le choix de consolider les indicateurs uniquement pour les filiales des principaux pays d'implantation (dénommé "périmètre principal"), à savoir France, États-Unis, Canada, Allemagne, Royaume-Uni, Thaïlande, Mexique et Tunisie. Les filiales implantées dans ces pays représentent près de 95 % des effectifs du Groupe au 31 août 2013.

Effectifs permanents : il s'agit des effectifs dont le contrat est équivalent à un CDI étant précisé qu'aux États-Unis, les stagiaires rémunérés ont été comptabilisés comme effectifs permanents.

Il est de plus à noter que 1 269 salariés en Tunisie ne sont pas inclus dans les effectifs permanents mais peuvent être qualifiés de permanents du fait de la nature juridique de leur contrat de travail local.

Effectifs cadres ou équivalents : pour les indicateurs concernant les cadres, il a été défini pour les pays hors France une catégorie équivalente. Ainsi aux États-Unis par exemple, sont considérés comme cadres les salariés ayant un statut de "Manager" ou de "Professional".

1. EMPLOI

Au 31 août 2013, les effectifs permanents du Groupe s'élèvent à 26 082 salariés. Ils ont augmenté de 5,6 % par rapport au 31 août 2012, de 3,3 % à périmètre constant (566 personnes ont été intégrées via les acquisitions réalisées sur l'exercice).

Au 31 août 2013, les pays qui comptent les effectifs les plus importants sont, par ordre décroissant : les États-Unis, la France, le Mexique, l'Allemagne, la Thaïlande, la Grande-Bretagne, la Tunisie.

Les tableaux ci-dessous indiquent, aux 31 août 2012 et 2013, la répartition des salariés par genre, branche d'activité, zone géographique, tranche d'âge et tranche d'ancienneté.

Effectifs du Groupe

	31/08/2012	31/08/2013
Nombre total de salariés	24 692	26 082
Femmes	32 %	31 %
Hommes	68 %	69 %

Répartition des effectifs

	31/08/2012	31/08/2013
AeroSafety	20 %	16 %
Aircraft Systems	17 %	23 %
Aircraft Interiors ⁽¹⁾	63 %	61 %

(1) Activités comprenant les branches Seats, Galleys & Equipment et Cabin & Structures.

Dans l'évolution de la répartition des effectifs par branche entre 2011/2012 et 2012/2013, il est à noter que la baisse de la part de la branche AeroSafety au sein de l'effectif total est liée aux transferts des activités Télémétrie & Télémétrie et "Airbag" à hauteur de 820 collaborateurs vers Aircraft Systems et Aircraft Interiors.

Il en est de même pour les activités Aircraft Interiors qui ont connu, pour la même période, un transfert des activités Water & Waste, Cabin Control, Entertainment & Seats Technologies, vers la branche Zodiac Aircraft Systems à hauteur de 631 collaborateurs.

Répartition des effectifs par zone géographique

	31/08/2012	31/08/2013
France	25 %	24 %
Europe (hors France)	14 %	13 %
États-Unis	37 %	37 %
Reste du monde	24 %	26 %

Répartition des effectifs par tranche d'âge

	31/08/2012	31/08/2013
< 30 ans	23 %	22 %
de 30 à 39 ans	27 %	27 %
de 40 à 49 ans	24 %	24 %
>= à 50 ans	26 %	27 %

Répartition des effectifs par tranche d'ancienneté

	31/08/2012	31/08/2013
< à 5 ans	49 %	46 %
de 5 à 14 ans	32 %	34 %
de 15 à 24 ans	11 %	12 %
>= à 25 ans	8 %	8 %

Répartition des effectifs cadres ou équivalents

	31/08/2012	31/08/2013
% de cadres dans l'effectif total	26 %	27 %
% des cadres Femmes	24 %	22 %
% des cadres Hommes	76 %	78 %

1.1 ENTRÉES ET SORTIES

Recrutements permanents Hommes/Femmes

	31/08/2012	31/08/2013
Nombre total de recrutements en CDI	5 114	4 461
Femmes	32 %	35 %
Hommes	68 %	65 %

Les recrutements réalisés sur le Groupe sont passés de 5 114 à 4 461 sur l'exercice, dont plus de la moitié en Tunisie, en Thaïlande et au Mexique.

Sorties

	31/08/2012	31/08/2013
Licenciements ⁽²⁾	1 638	1 234
Démissions ⁽²⁾	1 449	2 082
Autres	531	661

(2) Dont une part très significative aux États-Unis et au Mexique.

1.2 RÉMUNÉRATIONS

L'approche du Groupe Zodiac Aerospace en matière de rémunération (salaire et avantages sociaux) est guidée par un double impératif : la compétitivité externe, avec des salaires et des régimes de protection sociale positionnés par rapport à un marché local référent, et l'équité interne qui est appréciée au niveau local. Ces principes communs s'adaptent en fonction de paramètres locaux tels que la législation sociale, le contexte économique et le marché de l'emploi des différents pays où le Groupe est présent.

Des campagnes d'augmentations générales et d'augmentations au mérite sont menées annuellement. Les sociétés du Groupe peuvent également recourir à des outils qui rétribuent la performance collective (par exemple, en France, la participation et l'intéressement), ainsi qu'à des compléments du salaire de base, tels que bonus ou part variable, pour reconnaître la performance. De plus, des systèmes complémentaires spécifiques de retraites sont mis en place dans certains pays, notamment les États-Unis et la France avec le PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif).

Par ailleurs, les salariés en France ont bénéficié en 2012/2013 comme en 2011/2012 d'une prime de partage des profits.

Le Groupe porte également une attention particulière à la protection sociale (assurance maladie, prévoyance, etc.) de ses salariés. C'est ainsi que 87 % des salariés du Groupe (périmètre principal) bénéficient d'une assurance décès. De plus, chaque année, des améliorations des dispositifs de protection sociale existant au sein des filiales sont apportées. En 2012/2013, un chantier d'harmonisation des régimes de santé et de prévoyance a été mené en France, dans le cadre d'une commission avec les partenaires sociaux. Depuis le 1^{er} septembre 2013, tous les salariés français, cadres et non cadres, bénéficient d'un régime de complémentaire santé unique et de qualité permettant de couvrir le salarié et ses enfants, et de manière optionnelle le conjoint. De même, ils bénéficient également de garanties prévoyance complètes permettant de couvrir les risques incapacité, invalidité et décès.

2. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

La durée de travail hebdomadaire moyenne est fixée en fonction des législations locales. Elle est inférieure à quarante heures dans la majorité des filiales.

Selon la législation en vigueur, plusieurs dispositifs permettent d'équilibrer vie professionnelle et vie privée ou de favoriser l'égalité des chances. Ainsi par exemple, plus de 90 % des salariés non cadres en France bénéficient d'horaires variables.

L'absentéisme :

Les définitions du temps de travail et de l'absentéisme diffèrent selon les filiales et leurs régions d'implantation. La Direction des Ressources Humaines mène actuellement des réflexions sur la façon d'harmoniser le suivi de l'absentéisme au niveau mondial. En 2012/2013, le taux d'absentéisme reporté concerne le périmètre France uniquement. Ce périmètre sera élargi au Monde dans les années à venir.

Le taux d'absentéisme en France, est établi en comptabilisant les heures d'absence liées à la maladie, quelques soient la durée et leur cause, y compris accidents de trajet, de travail et maladie professionnelle, les absences non justifiées, les absences autorisées mais non payées.

Taux d'absentéisme en France

	31/08/2013
Absentéisme	3,99 %

3. DIALOGUE SOCIAL

Parmi les nombreuses parties prenantes, avec lesquelles Zodiac Aerospace entretient et entend développer un dialogue régulier, ses salariés et leurs représentants ont une place et un rôle privilégiés. C'est ainsi qu'en France, outre les instances représentatives du personnel dans les filiales, un Comité de Groupe, composé de membres de différents Comités d'entreprise françaises, se réunit une fois par an. La majorité des filiales hors France, compte des représentants des salariés. Les thèmes couverts par le dialogue social ne sont pas toujours les mêmes selon les sociétés mais l'on retrouve toutefois des thèmes majeurs tels que durée du travail, hygiène et sécurité, rémunération, formation.

Par ailleurs, des réunions d'information du personnel ont été mises en place ces dernières années afin de permettre au personnel d'avoir une meilleure information sur la stratégie et les perspectives, aussi bien du Groupe que de leur entité, mais aussi de pouvoir s'exprimer et poser des questions.

De plus, en juin 2013, une enquête d'opinion interne a été conduite auprès de l'ensemble des collaborateurs afin de recueillir leur avis, concernant notamment la qualité de vie au travail, le management, le fonctionnement de l'organisation, au niveau local ou à l'échelle du Groupe.

4. FORMATION

Les objectifs du Groupe se déclinent en quatre grands enjeux pour la formation :

- partager les fondamentaux de la culture Groupe, en particulier dans les domaines de l'Éthique et de l'Hygiène Sécurité Environnement ;
- renforcer les compétences clés dans tous nos métiers et maintenir un haut niveau de capacité d'innovation et de performance opérationnelle des équipes ;
- favoriser l'intégration et l'évolution professionnelle des salariés au moyen de formations à la connaissance du Groupe, en management et en développement personnel ;
- accompagner la politique de mobilité et de diversité au sein du Groupe par des formations linguistiques notamment.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

RESSOURCES HUMAINES

L'effort du Groupe en matière de formation a été soutenu en 2012/2013 avec en moyenne 3 jours de formation par personne.

Nombre moyen de jours de formation/salarié

	2012/2013
France	2,7
États-Unis	3,5
Pays à coûts compétitifs	2,9
Reste du monde	2,9
TOTAL	3

5. ÉGALITÉ DES CHANCES

5.1 ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Considérant la mixité comme un levier de performance, Zodiac Aerospace entend faire progresser la place des femmes dans les métiers techniques et dans les postes à responsabilité.

En France, plusieurs engagements ont été souscrits. L'évaluation de la performance du management intègre désormais des indicateurs sur la part des femmes dans les recrutements et les promotions aux postes d'encadrement.

De plus, une attention particulière est donnée afin que les congés familiaux ne soient pas un frein à leur carrière, notamment en offrant des possibilités de formation diplômante ou non, en systématisant les entretiens de départ et de retour de congés, en garantissant un budget spécifique pour les augmentations individuelles et en offrant des solutions d'aménagement du temps de travail.

Le Groupe s'engage par ailleurs à encourager le développement de réseaux internes de femmes.

Au titre du recrutement, nous suivons notamment les indicateurs suivant :

% de femmes

	31/08/2012	31/08/2013
Dans le recrutement en CDI	32 %	35 %
Dans les effectifs	32 %	31 %
Dans le recrutement cadres	24 %	22 %
Dans les effectifs cadres	24 %	22 %

5.2 MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le Groupe soutient l'insertion, la formation professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap. Il entend favoriser l'embauche directe de personnes handicapées, notamment via les relations avec les cabinets de recrutements et les sociétés d'intérim, et la collaboration avec le secteur protégé.

Sur les sites, des initiatives sont mises en place pour promouvoir l'emploi des personnes handicapées. C'est ainsi par exemple que l'établissement de Cognac a élaboré et diffusé un livret qui a pour but de sensibiliser le personnel à cette question et d'expliquer comment on peut maintenir et développer l'emploi en la matière.

5.3 POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le Groupe entend faire de la diversité des équipes une force indispensable à son développement. Le Groupe veille ainsi à assurer le principe de non-discrimination, aussi bien dans les actions de recrutement que de management. En France, les accords sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, les accords seniors ou plus récemment sur les contrats de génération rappellent ce principe.

SÉCURITÉ, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Dans la lignée de sa Charte Environnement et Risques signée par le Président du Directoire, Zodiac Aerospace a continué à renforcer ses actions pour améliorer la sécurité et la qualité des conditions de travail de ses collaborateurs, pour limiter son empreinte environnementale et pour consolider sa politique de gestion des risques industriels.

Les Directions de l'Environnement et de la Sécurité veillent à ce que toutes les entités du Groupe mettent en œuvre des politiques traduisant concrètement les objectifs de cette Charte.

Pour les aider, des feuilles de route sécurité et environnement sont élaborées depuis plusieurs exercices. La majorité des entités du Groupe possède un responsable sécurité et environnement qui s'assure de la déclinaison de la Charte Groupe et des feuilles de route, mais aussi de l'application des réglementations locales applicables et des exigences internes.

1. POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE / SANTÉ SÉCURITÉ

Le renforcement des législations en matière environnementale a été accompagné chez Zodiac Aerospace par la mise en place d'un cadre particulier.

Un suivi des enjeux réglementaires (veille et identification des actions à mener) est en place dans la grande majorité des pays.

Les entités françaises et tunisiennes utilisent une solution logicielle de suivi des fiches de données de sécurité qui permet de mesurer les impacts des changements de réglementation REACH. Les directions achats sont en charge de vérifier la prise en compte des changements réglementaires avec les fournisseurs.

Cette approche globale est en cours d'extension sur la partie nord-américaine.

Au-delà de la conformité réglementaire, le Groupe a demandé à ces entités de regarder les opportunités de substitution des substances CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) utilisées sur leurs sites. Cette action s'inscrit aussi dans une logique de réduction des risques en matière de sécurité et de santé des employés, et des utilisateurs amonts et aval.

Un reporting régulier est fourni à la direction de l'environnement du Groupe.

2. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

2.1 ACCIDENTOLOGIE

Dans toutes ses entités, le Groupe donne la priorité absolue à la sécurité au travail et entend amener à zéro le risque d'accident. Pour y parvenir, plusieurs outils et standards ont été mis en place sur l'ensemble des entités du Groupe.

Depuis plusieurs exercices, un outil permet de centraliser les données relatives aux événements accidentels comme les "presque accidents", premiers soins et accidents du travail.

Convaincu de l'importance de l'analyse des "presque accidents", le Groupe insiste fortement sur la remontée de ces événements qui permettent de mettre en place de réelles actions de prévention. Cette donnée est de plus en plus analysée dans nos entités et des initiatives locales ont permis d'améliorer le processus de remontée.

Parmi les autres données centralisées, le nombre des accidents, les circonstances et les causes de ces accidents sont enregistrés. Cette mutualisation des données permet notamment d'informer les autres sociétés du Groupe des actions correctrices mises en place, qui ainsi ont connaissance de tous les éléments pour prévenir la survenue d'une situation identique sur leur site.

Une échelle interne de cotation de la gravité des accidents avec arrêt, mise en place depuis deux exercices, permet de continuer à suivre l'amélioration de la gestion de ce risque par entité.

À partir d'un certain niveau de gravité, un compte rendu d'accident doit être envoyé par la Direction locale à la Direction Générale du Groupe. Ce compte rendu détaille les circonstances de l'accident, les causes et les actions mises en œuvre à court et moyen termes.

Sur cet exercice, le nombre d'accidents avec arrêt sur l'ensemble du Groupe a très légèrement augmenté. Néanmoins, une réduction sensible de la gravité des accidents a été identifiée suite à l'analyse des accidents basée sur l'échelle interne de cotation.

Le tableau ci-après présente la répartition du nombre d'accidents avec au moins un jour d'arrêt par zone géographique et par branche en 2011/2012 et 2012/2013. Le Groupe ne compte aucun accident mortel.

	31/08/2012 Accidents ⁽¹⁾ avec au moins un jour d'arrêt	31/08/2013 Accidents ⁽¹⁾ avec au moins un jour d'arrêt
Par zone géographique		
France	106	126
Autres pays d'Europe	62	64
États-Unis	119	68
Autres pays d'Amérique	13	50
Reste du monde	91	111
TOTAL	391	419
Par branche		
Zodiac AeroSafety	86	111
Zodiac Aircraft Systems	76	70
Zodiac Cabin & Structures	85	62
Zodiac Galleys & Equipment	55	66
Zodiac Seats	84	99
Activité Zodiac Services	5	11
TOTAL	391	419

(1) Sont inclus dans les chiffres, les salariés Zodiac Aerospace et les intérimaires. Sont exclus des chiffres, les accidents de trajet.

La légère hausse du nombre total des accidents avec arrêt s'explique par la croissance du Groupe. Les procédures internes et les outils évoluent au fur et à mesure pour couvrir tout le périmètre du Groupe. Des plans d'actions sont mis en place dans chaque entité pour éliminer les situations qui pourraient présenter un risque.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

SÉCURITÉ, SANTE ET ENVIRONNEMENT

2.1 MALADIES PROFESSIONNELLES

Chaque entité du Groupe suit le nombre de maladies professionnelles. Ce suivi est réalisé au niveau local pour tenir compte notamment de la législation de chaque pays.

Aucune maladie professionnelle déclarée n'a donné lieu à un taux d'incapacité partielle permanente sur le dernier exercice.

Les activités du Groupe nécessitant des opérations manuelles et de précision, les principales maladies professionnelles sont liées à certains gestes et postures de travail touchant principalement les membres supérieurs.

Le tableau suivant présente l'évolution des maladies professionnelles déclarées sur le périmètre des entités basées en France :

	31/08/2012	31/08/2013
Maladies professionnelles déclarées	16	9

Afin d'améliorer continuellement les conditions de travail de ses collaborateurs, le Groupe pousse ses entités à réaliser des études ergonomiques au poste de travail. Des formations avec des ergonomes ont été réalisées. Elles ont réuni à la fois des représentants des méthodes, de sécurité, de santé et des membres du CHSCT ainsi que du département Lean. Ces formations ont déjà permis d'améliorer l'ergonomie de certains postes de travail. Cette initiative a été mise en œuvre dans cinq entités françaises et sera poursuivie sur ce nouvel exercice avec le déploiement d'un standard Groupe afin d'aider toutes les entités à mener des études au poste.

En parallèle, dans le cadre de la prévention de la pénibilité*, le Groupe a mis en œuvre en France des plans d'actions pour prévenir des situations de travail qui pourraient devenir "pénibles" au sens de la loi (*pour rappel, moins de la moitié des effectifs français est exposée à au moins un facteur de pénibilité).

Cette exigence a été pilotée au niveau du Groupe via un groupe de travail afin d'harmoniser les actions à mener. Des actions ont été menées pour améliorer les postes de travail qui pourraient s'avérer présenter un facteur de pénibilité.

2.2 AUTRES ACTIONS MENÉES POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS

En parallèle des reporting effectués, la direction Sécurité du Groupe anime diverses actions pour améliorer le *benchmark*, développer les initiatives locales et promouvoir la sécurité de ses collaborateurs.

En France, des audits entre les entités du Groupe ont lieu pour vérifier la mise en place des directives Groupe en matière de sécurité. Ces audits sont réalisés par les responsables sécurité des entités. Les points faibles et opportunités d'amélioration relevés lors des audits sont consolidés au niveau d'un plan d'action Groupe permettant ainsi le partage à travers le réseau des responsables sécurité du Groupe.

Depuis plusieurs exercices, des comités sécurité ont lieu en France et en Amérique du Nord réunissant les responsables sécurité des entités localisées respectivement dans ces deux pays. Ces réunions ont pour objectif de favoriser le *benchmark* et le partage de bonnes pratiques en matière de sécurité. Elles permettent également de présenter les directives du Groupe, de faire un focus sur un ou plusieurs

points réglementaires spécifiques, de mettre en avant les bonnes pratiques mises en œuvre sur des sites du Groupe. L'objectif est d'étendre ce type de comité à l'ensemble des pays où le Groupe est localisé.

Toujours dans un souci d'améliorer le *benchmark*, une base de collecte de bonnes pratiques a été mise en place sur cet exercice au niveau du Groupe. Cela a pour objectif de favoriser les échanges entre les entités. Cet outil est alimenté par les entités qui déposent une pratique qui est ensuite validée comme bonne pratique par le Directeur Sécurité du Groupe. Les bonnes pratiques publiées pourront devenir à terme des standards Groupe.

Le déploiement de standards Groupe a pour objectif d'homogénéiser les pratiques. Ces standards sont issus de groupes de travail et répondent à des problématiques émises par les différentes entités du Groupe. Ils sont validés par plusieurs entités représentatives du Groupe. La mise en place de nouveaux standards sur le nouvel exercice permettra d'aider davantage les entités dans l'implantation d'une culture sécurité.

L'implantation d'une culture sécurité passe également par la formation. Parmi les collaborateurs formés sur cet exercice, 16 % ont suivi une formation dédiée à la culture/comportement sécurité et 30 % une formation à des risques spécifiques comme la manipulation des produits chimiques, le travail en milieu confiné, le travail en hauteur, le travail par point chaud... De plus, la majorité des nouveaux collaborateurs a reçu un accueil sécurité avant leur prise de poste. Toutes ces formations permettent à nos collaborateurs d'être des acteurs de la sécurité au quotidien.

Enfin, 7 entités du Groupe ont été certifiées OHSAS 18001 lors de cet exercice. Cette certification permet aux entités d'avoir un cadre qui limite les éventuelles dérives du système sécurité mis en place. Ainsi, le Groupe compte 17 entités certifiées. Ce chiffre devrait encore augmenter sur le prochain exercice.

3. ENVIRONNEMENT : ORGANISATION ET MANAGEMENT

Étant donné les activités du Groupe Zodiac Aerospace, les enjeux environnementaux sont considérés sous deux aspects : les enjeux environnement des sites de production, d'une part, et ceux liés aux produits développés par le Groupe, d'autre part.

4. IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITÉ DES SITES

La majorité des sites du Groupe sont dotés d'un Responsable Environnement qui veille à l'application tant des réglementations locales applicables que des exigences internes en la matière. Ce sont ainsi plus de 80 équivalents temps plein qui sont consacrés à l'environnement dans le Groupe en 2012/2013. Ce réseau de correspondants est animé par la direction de l'Environnement Groupe, chargée d'une triple mission :

- suivre les performances environnementales de chacun en déclinaison de la charte ;
- traiter les différentes thématiques concernant l'environnement ;
- promouvoir des standards internes et les faire appliquer.

Afin d'améliorer le pilotage et de favoriser l'amélioration des performances environnementales de ses sites de production, le Groupe promeut la mise en place de systèmes de management de l'environnement et a engagé une démarche de certification de ses sites selon la norme ISO 14001.

À ce jour, environ 46 % des sites du Groupe sont certifiés.

Sur l'ensemble des sites certifiés ISO 14001, l'intégralité du personnel est formé aux enjeux environnementaux associés au moins une fois tous les trois ans et reçoit des informations au moins une fois par trimestre.

Zodiac Aerospace a formalisé, à travers sa Charte Environnement et Risques, les principaux enjeux environnementaux qu'il considère et a établi plusieurs engagements pour les réduire. Cet engagement donne la priorité à la baisse des émissions de CO₂, à la substitution des produits chimiques dangereux, à la réduction des déchets générés et à l'amélioration de leur traitement.

4.1 DÉCHETS

Le Groupe s'est fixé, dans sa Charte Environnement et Risques, les objectifs suivants, à échéance à trois ans :

- réduire sa production de déchets ;
- limiter la mise en décharge avec un taux de valorisation supérieur à 80 % ;
- atteindre un taux de recyclage supérieur à 45 % au moins.

Durant l'exercice, la quantité de déchets par heure de production est restée stable, 60 % des déchets ont été valorisés, principalement dans la production d'énergie via l'incinération, et 50 % recyclés. Soumis à des traitements particuliers, les déchets dangereux diminuent avec le développement de procédés industriels plus propres.

QUANTITÉ DE DÉCHETS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	Déchets totaux (tonnes)			Déchets par heure de production (kg/h)		
	2011/2012 60 sites 87 % des effectifs	2012/2013 60 sites 87 % des effectifs	2012/2013 76 sites 95 % des effectifs	2011/2012 59 sites 86 % des effectifs	2012/2013 59 sites 86 % des effectifs	2012/2013 76 sites 95 % des effectifs
France	3 582	3 251	3 295	0,75	0,66	0,66
Autres pays d'Europe	1 138	1 509	1 820	0,43	0,48	0,53
États-Unis	7 241	7 385	7 650	0,53	0,57	0,60
Autres pays d'Amériques	1 095	895	2 808	0,47	0,32	0,54
Reste du monde	2 828	3 067	3 164	0,48	0,48	0,43
TOTAL	15 885	16 107	18 735	0,54	0,53	0,55

QUANTITÉ DE DÉCHETS RECYCLÉS ET VALORISÉS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	Déchets : Recyclage matière (tonnes)			Déchets : incinération avec valorisation énergétique (tonnes)			Déchets : mis en décharge (tonnes)		
	2011/2012 60 sites 87 % des effectifs	2012/2013 60 sites 87 % des effectifs	2012/2013 76 sites 95 % des effectifs	2011/2012 60 sites 87 % des effectifs	2012/2013 60 sites 87 % des effectifs	2012/2013 76 sites 95 % des effectifs	2011/2012 60 sites 87 % des effectifs	2012/2013 60 sites 87 % des effectifs	2012/2013 76 sites 95 % des effectifs
France	1 892	1 830	1 856	1 147	908	919	543	512	519
Autres pays d'Europe	597	1 206	1 337	90	117	215	451	186	267
États-Unis	2 849	2 962	3 137	304	251	275	4 088	4 172	4 237
Autres pays d'Amériques	232	266	1 170	205	155	226	658	473	1 411
Reste du monde	1 766	1 761	1 771	-	244	244	1 062	1 062	1 148
TOTAL	7 337	8 025	9 271	1 746	1 677	1 880	6 802	6 405	7 584

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

SÉCURITÉ, SANTE ET ENVIRONNEMENT

TAUX DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION DES DÉCHETS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en %)	Taux de recyclage			Taux de valorisation		
	2011/2012 60 sites 87 % des effectifs	2012/2013 60 sites 87 % des effectifs	2012/2013 76 sites 95 % des effectifs	2011/2012 60 sites 87 % des effectifs	2012/2013 60 sites 87 % des effectifs	2012/2013 76 sites 95 % des effectifs
France	53 %	56 %	56 %	85 %	84 %	84 %
Autres pays d'Europe	52 %	80 %	73 %	60 %	88 %	85 %
États-Unis	39 %	40 %	41 %	44 %	44 %	45 %
Autres pays d'Amériques	21 %	30 %	42 %	40 %	47 %	50 %
Reste du monde	62 %	57 %	56 %	62 %	65 %	64 %
TOTAL	46 %	50 %	49 %	57 %	60 %	60 %

En plus des objectifs fixés par la charte, le Groupe cherche également à améliorer le suivi et la qualité du suivi des déchets par les sites. Les pratiques des sites français en la matière (bordereaux de suivi des déchets et vérification de l'agrément des prestataires) vont être généralisées aux autres sites du Groupe.

4.2 EAU

Les activités du Groupe sont peu génératrices de rejets d'eaux industrielles. Les eaux de process, liées principalement aux activités de traitement de surface (cinq sites de production), sont traitées et leurs effluents sont acheminés vers des filières agréées ou traités par les sites dans des stations de détoxification.

Les consommations d'eau des différentes unités de production sont les suivantes :

CONSOMMATIONS D'EAU PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en milliers de m ³)	2011/2012 22 sites 31 % des effectifs	2012/2013 22 sites 31 % des effectifs	2012/2013 74 sites 94 % des effectifs
France	240	275	283
Autres pays d'Europe	2	2	31
États-Unis	11	15	437
Autres pays d'Amériques	–	–	71
Reste du monde	7	18	88
TOTAL	259	310	910

4.3 AIR

Les rejets atmosphériques ne font pas partie des enjeux environnementaux que le Groupe juge prioritaire pour ses activités.

Ceux recensés sur les sites sont principalement de deux natures :

- les émissions liées à la combustion d'énergie (pour le chauffage notamment) ;
- les émissions liées aux solvants : elles sont canalisées et traitées lorsque cela est nécessaire (filtres, laveurs, etc.) et régulièrement contrôlées.

Les sites du Groupe veillent à appliquer une politique visant à diminuer les quantités émises en poursuivant depuis plusieurs années des démarches de réduction de ces émissions : solvants remplacés par des produits lessiviels, solvants moins volatils, process à base aqueuse...

4.4 SOLS

Au 31 août 2013, aucun site impliquant une pollution graduelle ou chronique des sols liée à l'activité industrielle n'est répertorié. Les risques de telles pollutions ont été identifiés et concernent principalement les déversements accidentels de produits chimiques.

Pour gérer ces risques, le Groupe encourage la mise en place de rétentions et de kits anti-pollution dans l'ensemble des lieux de stockage. Un standard interne est en cours de préparation, afin d'homogénéiser les pratiques en termes de capacités de rétention, moyens d'intervention et formation des personnels. Par précaution, le Groupe réalise également un audit des sols avant tout projet d'acquisition afin d'évaluer l'état du site et les risques d'impacts environnementaux.

4.5 EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de la consommation d'énergie est un axe majeur de la politique environnementale du Groupe. Cela se traduit notamment par un objectif affiché de réduire de 3 % l'énergie consommée par les bâtiments et les processus de production du Groupe sur les trois prochains exercices.

Zodiac Aerospace a réalisé en 2012 la première évaluation des émissions de gaz à effet de serre, directes⁽¹⁾ et indirectes⁽²⁾, de l'ensemble du Groupe, avec pour objectif d'identifier, pour chacune des activités, les principaux postes émetteurs de gaz à effet de serre et les leviers pour réduire les émissions, définir les actions à engager et leur impact attendu et calculer les gains réels observés. La mesure a été effectuée sur cet exercice sur l'activité réalisée dans 76 sites du Groupe retenus comme "significatifs" (ces sites représentent 95 % des effectifs du Groupe) : le résultat constitue l'état de référence d'un plan d'actions qui va être engagé sur trois ans.

Le Groupe a également débuté une quantification des autres émissions indirectes⁽³⁾ générées par les déplacements professionnels, domicile-travail, le traitement des déchets et lorsque les données étaient disponibles l'achat des matières premières, produits, services et le transport.

(1) Scope 1 du GHG (Green House Gas) Protocol : émissions directes, produites par les sources fixes et mobiles, détenues par ou appartenant à l'entreprise.

(2) Scope 2 du GHG Protocol : émissions liées à l'électricité achetée.

(3) Scope 3 du GHG Protocol : toutes les autres émissions indirectement produites par les activités ou par l'exercice de compétences de l'entreprise et qui ne sont pas comptabilisées dans les scopes 1 et 2.

BILAN GES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(tonnes éq. CO ₂)	2012/2013 Scope 1 - 76 sites 95 % des effectifs	2012/2013 Scope 2 - 76 sites 95 % des effectifs
France	10 810	3 920
Autres pays d'Europe	3 017	5 868
États-Unis	9 696	40 890
Autres pays d'Amérique	1 378	11 187
Reste du monde	392	22 473
TOTAL	25 292	84 339

ÉVALUATION DES ÉMISSIONS INDIRECTES DE GAZ À EFFET DE SERRE

	2012/2013 Scope3					TOTAL 33 sites
	France 19 sites	Autres pays d'Europe 5 sites	États-Unis 6 sites	Autres pays d'Amérique 0 site	Reste du monde 3 sites	
Postes d'émissions						
Achats de produits ou services	222 600,22	2 320,21	-	-	3,94 ⁽³⁾	224 924,37
Déchets	70,45	44,35	73,44	-	17,00	205,24
Transport de marchandise amont	1 850,71 ⁽¹⁾	244,39 ⁽²⁾	-	-	63,02 ⁽³⁾	2 158,12
Déplacements professionnels	3 497,99	1 375,04	1 692,57	-	47,80	6 613,40
Transport des marchandises aval	9 063,90	1 479,62 ⁽²⁾	-	-	88,23 ⁽³⁾	10 631,75
Déplacement domicile travail	4 497,47	5 731,68	3 122,46	-	305,00	13 656,61
TOTAL	241 580,74	11 195,29	4 888,47	-	524,99	258 189,49

(1) 17 sites.

(2) 3 sites.

(3) 2 sites.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

SÉCURITÉ, SANTE ET ENVIRONNEMENT

CONSOUMMATIONS D'ÉNERGIE PAR SOURCE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en milliers de KWh)	Énergie gaz			Énergie électricité			Énergie fioul		
	2011/2012	2012/2013	2012/2013	2011/2012	2012/2013	2012/2013	2011/2012	2012/2013	2012/2013
	59 sites 87 % des effectifs	59 sites 87 % des effectifs	76 sites 95 % des effectifs	59 sites 87 % des effectifs	59 sites 87 % des effectifs	76 sites 95 % des effectifs	59 sites 87 % des effectifs	59 sites 87 % des effectifs	76 sites 95 % des effectifs
France	41 280	46 545	46 578	40 135	43 182	43 471	2 057	2 681	2 681
Autres pays d'Europe	7 891	7 634	13 639	9 596	10 033	13 891	1 406	–	–
États-Unis	47 469	48 474	50 730	84 279	69 288	71 737	–	41	41
Autres pays d'Amériques	4 841	5 185	6 809	11 066	12 097	24 765	–	–	–
Reste du monde	–	8	8	21 477	23 906	29 185	–	1 443	1 443
TOTAL	101 482	107 846	117 765	166 553	158 505	183 049	3 463	4 164	4 164

Les systèmes de réfrigération font l'objet de plans de suivi et de réduction spécifiques compte tenu de l'impact sur la couche d'ozone. Ils représentent moins de 5 % des émissions de gaz à effet de serre pour le Groupe.

Le Groupe suit ses consommations d'énergie depuis de nombreuses années et plusieurs audits énergétiques ont été menés pour définir des axes d'amélioration, qui font ensuite l'objet de retours d'expérience au niveau des autres sites.

À ce jour, l'utilisation des énergies renouvelables par le Groupe est marginale. Il s'agit principalement de panneaux solaires sur quelques-uns de ses bâtiments. Des études sont cependant en cours au sujet d'un recours à la biomasse pour le chauffage de certains bâtiments.

5. IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS PRODUITS

La substitution des matières dangereuses se poursuit dans le cadre du plan déployé par le Groupe engagé en juin 2009. Selon ce plan, initié en Europe et en cours de développement au périmètre Monde, tout nouveau produit chimique entrant dans la production est validé par les responsables Environnement/Sécurité des sites, en fonction des particularités des procédés de fabrication et les mesures de substitution font l'objet d'un reporting trimestriel auprès de la direction générale.

Dans la même optique, le Groupe poursuit l'intégration de l'impact environnemental de ses produits tout au long de leur cycle de vie (fabrication, transport, utilisation, recyclage).

Un groupe de travail multidisciplinaire a été créé pour échanger et pour mettre en place un standard Groupe et la résultante est le développement de l'outil EIME et d'une base de bonnes pratiques.

La consommation de matières premières, l'efficacité dans leur utilisation sont des objectifs permanents qui vont pouvoir être quantifiés avec le déploiement de cet outil dans le Groupe.

6. SUJETS NON SIGNIFICATIFS À L'ÉCHELLE DU GROUPE

6.1 BIODIVERSITÉ

L'impact des activités sur la biodiversité est limité car les unités de production sont situées généralement sur des sites de petite taille implantés dans des zones industrielles.

6.2 BRUIT ET ODEURS

Ils n'échappent pas aux préoccupations bien que la nature même des activités du Groupe en génère peu. Les installations les plus couramment émettrices de bruit sont des installations de réfrigération et de compression pour lesquelles des précautions sont prises pour limiter leur impact sonore. Les niveaux sonores sont périodiquement vérifiés.

7. CONSÉQUENCES POUR LE GROUPE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'impact potentiel sur le Groupe des changements climatiques est développé dans la partie "Gestion des Risques", page 18.

8. NOTE MÉTHODOLOGIQUE : INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Ne sont pas concernés par le reporting les sites de moins de 25 personnes avec une activité exclusivement tertiaire, les nouvelles acquisitions et nouvelles constructions réalisées pendant l'exercice 2012/2013.

Le scope 3 du bilan de gaz à effet de serre a été basé sur un échantillonnage de sites volontaires.

Pour certains sites, une extrapolation des données a été faite pour le douzième mois, la donnée n'étant pas disponible à la publication du rapport annuel.

INFORMATIONS SOCIÉTALES

Le Groupe Zodiac Aerospace s'est développé autour de valeurs fondamentales qui constituent sa philosophie et le fondement de son développement. Ces valeurs sont au nombre de quatre :

- L'humilité implique de reconnaître qu'il existe toujours meilleur que soi et que l'on peut apprendre d'autrui.
- Le réalisme doit conduire à ne prendre en compte que les faits existants pour faire croire les activités du Groupe et surtout ses résultats.
- L'esprit d'entrepreneur implique de prendre des risques, d'être créatif, de se faire confiance et d'être mis en confiance. Cela nécessite de se sentir responsable des "deniers" de l'entreprise et d'être attentif aux marchés.
- Le respect comprend le respect de ce qui a été entrepris, de ce qui est en cours et de ce qui reste à faire, le respect de son propre travail et de celui de l'autre.

Le Code d'Éthique du Groupe Zodiac Aerospace est un code de conduite vis-à-vis de son environnement. Il repose sur l'honnêteté, l'intégrité, l'équité et la protection. Ce Code d'Éthique est régulièrement mis à jour. Au cours de l'année 2013, ce code a été revu notamment pour renforcer les dispositions relatives à la lutte contre la corruption et dans l'ensemble des pays où le Groupe est actif.

Les valeurs du Groupe et le Code d'Éthique sont complétés par la Charte Environnement et Risques et par différents engagements du Groupe, notamment en matière d'égalité Hommes/Femmes.

Enfin, dans le cadre de la démarche du déploiement du "Lean", Zodiac Aerospace a mis en place un outil, le "Hoshin Kanri⁽¹⁾" qui présente les principaux axes stratégiques du Groupe, déclinés en objectifs spécifiques, qui sont diffusés auprès de l'ensemble des salariés, permettant à chacun de mieux connaître la stratégie de développement du Groupe et quelle est sa contribution à ce développement.

1. IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Le Groupe Zodiac Aerospace est présent dans dix-sept pays à travers le monde, avec un ancrage particulièrement important en France et aux États-Unis.

Les activités du Groupe contribuent au développement du tissu économique et social local puisque la majorité de nos salariés est issue de la population locale.

Les relations avec les parties prenantes locales sont gérées par les sites à qui Zodiac Aerospace laisse une grande autonomie.

2. ACTIONS DE PARTENARIAT ET DE MÉCÉNAT

Zodiac Aerospace, conformément à son esprit d'entreprise, laisse une grande autonomie à ses différentes entités dans le monde, qui ont donc la possibilité de déterminer les actions de partenariat et de mécénat qu'elles souhaitent engager localement. Le Groupe n'inter-

vient que pour s'assurer de la conformité de ces actions avec l'Éthique du Groupe et s'assurer que ces actions peuvent être menées dans la durée.

Au niveau du Groupe, Zodiac Aerospace a décidé de concentrer ses actions afin d'en assurer une meilleure efficacité. Ainsi, le Groupe soutient depuis plusieurs années l'association "Petits Princes" qui vient en aide aux enfants gravement malades. Ce soutien est financier et matériel, le Groupe utilisant son réseau mondial et ses contacts dans le monde aéronautique pour aider à la réalisation des "rêves" d'enfants.

Les actions des entités du Groupe peuvent s'exercer localement dans le domaine social, dans le domaine de l'éducation, du mécénat sportif au profit de causes, ou du mécénat culturel. Des exemples de ces actions sont présentés chaque année dans le rapport annuel du Groupe.

3. LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Après s'être assuré de la conformité de ses opérations, le Groupe Zodiac Aerospace a prévu d'initier sa ratification du Pacte Mondial.

À travers le Pacte Mondial, les entreprises s'engagent à aligner leurs opérations et leurs stratégies sur dix principes universellement acceptés touchant les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

3.1. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le Code d'Éthique du Groupe Zodiac Aerospace comprend un chapitre spécifique visant à lutter contre les conflits d'intérêt et à lutter contre la corruption. Ces actions sont renforcées dans les procédures destinées aux acheteurs du Groupe et dans le code de comportement destiné aux managers du Groupe.

Ce code est aujourd'hui disponible auprès d'environ 16 000 employés du Groupe. Une action de sensibilisation sera lancée en décembre 2013 afin de renforcer le message auprès des managers et permettre une diffusion plus massive au sein du Groupe. Par ailleurs, il est prévu que ce code soit remis lors de leur entrée dans le Groupe, à tous les nouveaux salariés dès janvier 2014.

En outre, Zodiac Aerospace a entamé le déploiement d'un *e-learning* qui s'adresse aux salariés du Groupe les plus exposés aux risques de corruption (management, acheteurs, vendeurs..., soit environ 3 000 personnes) afin de renforcer leurs connaissances, les aider à prendre les bonnes décisions et rendre compte d'actions inappropriées.

3.2. CONVENTION D'OSLO

Le Groupe Zodiac Aerospace respecte la convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions. Le seul contrat potentiellement concerné portait sur un parachute frein fabriqué par une filiale aux États-Unis et a été dénoncé fin 2010. L'activité concernée a ensuite été cédée. Aucune autre activité du Groupe n'est concernée et lors des opérations de croissance externe, le Groupe vérifie la conformité des opérations acquises avec la Convention d'Oslo.

(1) Terme japonais se traduisant par "ce qui montre la bonne direction".

4. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

Zodiac Aerospace a lancé un projet spécifique d'harmonisation des pratiques achats il y a quelques années. À ce titre, des standards Groupe ont été créés et validés au cours de ce dernier exercice. Le déploiement de ces standards est en cours avec pour objectif un déploiement complet en 2014.

Ces standards incluent des éléments sociétaux et environnementaux.

Dans la politique achat Groupe il est indiqué :

- le respect des réglementations que Zodiac Aerospace attend de ces fournisseurs ;
- la conformité des fournisseurs aux standards internationaux – provenant de l'Organisation Internationale du Travail, de l'OCDE, des Nations Unies – en matière de droits de l'homme et en particulier de l'abolition effective du travail des enfants, du travail forcé et des pratiques de corruption ;
- la volonté de Zodiac Aerospace de préservation de l'environnement ;
- des règles de conduites pour les employés en contact avec les fournisseurs, en relation à la prévention des conflits d'intérêt et de lutte contre la corruption.

Des éléments "environnements" ont été introduits dans un document Groupe intitulé "exigences applicables aux fournisseurs de Zodiac Aerospace". La version de ce document incluant les éléments "environnement", va être déployée auprès de l'ensemble des fournisseurs en janvier 2014 et référencée sur les commandes d'achats et dans les contrats d'achats.

La politique achat et les procédures Groupe y étant attachées sont maintenues par un conseil d'achat Groupe (Zodiac Supply Chain Council) dont une des missions est d'en assurer le déploiement au sein des entités du Groupe. Un reporting spécial a été récemment créé pour mesurer la progression de ce déploiement. Ce reporting inclut une mesure de la connaissance de la politique achat par l'ensemble des employés intervenant dans le processus "acheter".

Une procédure Groupe a été créée pour structurer la remontée et diffusion d'informations au Zodiac Supply Chain Council concernant, entre autres, la découverte chez nos fournisseurs de pratiques non conformes à ces engagements ainsi que d'éléments de nature à nuire à la sécurité du transport aérien – notamment la contrefaçon – dans le cadre de cette procédure, le Zodiac Supply Chain Council peut décider du déréférencement du fournisseur pour l'ensemble des entités du Groupe.

L'année fiscale 2013/2014 verra la mise en place de formation de nos employés pour mieux appréhender les aspects sociétaux et environnementaux ainsi que des actions d'explication de cette politique à destination de nos fournisseurs.

Par ailleurs, le Groupe Zodiac Aerospace est signataire de la chartre des relations inter-entreprises initiée par l'état français.

À ce titre, le Groupe a mis en place une médiation interne pouvant aider à la résolution de difficultés rencontrées dans le cadre de l'exécution d'un contrat par un fournisseur avec une des entités du Groupe. Cette médiation est en place sur l'Europe et la partie nord-américaine.

Rapport de l'organisme tiers indépendant

sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant⁽¹⁾, membre du réseau du Commissaire aux comptes de la société Zodiac Aerospace, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion, ci-après les "Informations RSE", établi au titre de l'exercice clos le 31 août 2013 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Directoire de la Société d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés (les "Référentiels"), composés des instructions du reporting RH et Environnement et de la procédure pour la gestion des accidents du travail dans leurs versions datées de septembre et avril 2013, disponibles auprès de la société.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels retenus (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux se sont déroulés en novembre et décembre 2013.

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- Nous avons pris connaissance de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.
- En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3.
- Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, avec les limites précisées au sein du rapport de gestion en particulier la limitation au périmètre France des indicateurs absentéisme et maladies professionnelles.

Sur la base de ces travaux nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France, à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et à la norme internationale ISAE 3000.

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations RSE ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité conformément aux Référentiels. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

(1) Demande d'accréditation jugée recevable en octobre 2013 par le Comité Français d'Accréditation (projet d'accréditation COFRAC n° 3-1050) pour la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales des rapports annuels du conseil d'administration ou du directoire.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons identifié les personnes qui, au sein de la société, sont en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, sont responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.
- Nous avons apprécié le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur neutralité, leur clarté et leur fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables de la préparation des Informations RSE.
- Nous avons sélectionné les informations consolidées à tester⁽²⁾ et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées aux activités et aux caractéristiques du groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.
 - Concernant les informations quantitatives consolidées sélectionnées :
 - au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
 - au niveau des entités que nous avons sélectionnées⁽³⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
 - mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.L'échantillon ainsi sélectionné représente 15 % des effectifs et 26 % des consommations d'énergie.
 - Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons consulté les sources documentaires pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité.

- Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.

- Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément aux Référentiels.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- Les définitions des informations sociales (définition d'effectifs permanents et de cadres) peuvent laisser une part d'interprétation aux sites qui, le cas échéant, risqueraient d'impacter l'homogénéité des informations consolidées par le Groupe.
- Les deux sites audités aux États-Unis montrent une sous-estimation du nombre de recrutement.

Paris-La Défense, le 6 décembre 2013

L'organisme tiers indépendant
Ernst & Young et Associés
Département
Développement durable
Christophe Schmeitzky

(2) Informations environnementales et sociétales : politique générale en matière d'environnement, gestion des déchets, utilisation durable des ressources (consommation d'énergie et d'eau), rejets de gaz à effet de serre ; prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale, actions engagées pour prévenir la corruption.

Informations sociales : effectifs, embauches et licenciements, accidents du travail, heures de formation.

(3) Sites de Soliman (Tunisie), Marysville (USA), Niort (France), Caudebec (France) et Gainesville (USA).

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT



ÉTATS FINANCIERS

43	Déclaration des dirigeants
44	COMPTES CONSOLIDÉS
44	Bilan consolidé
46	Compte de résultat consolidé
47	État du résultat net consolidé
48	État des flux de trésorerie consolidé
49	Tableau de variation des capitaux propres consolidés
50	Notes annexes aux comptes consolidés
86	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
87	Honoraires des Commissaires aux comptes
89	COMPTES DE LA SOCIÉTÉ ZODIAC AEROSPACE
90	Rapport du Conseil de Surveillance
92	Rapport du Président du Conseil de Surveillance
99	Rapport du Directoire
106	Bilan
107	Compte de résultat
108	Notes annexes
116	Rapports des Commissaires aux comptes
119	Résolutions

DÉCLARATION DES DIRIGEANTS

Plaisir, le 15 novembre 2013

À notre connaissance, les comptes arrêtés au 31 août 2013 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation du Groupe Zodiac Aerospace, et le rapport annuel d'activité présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-3 Al. 4 du Règlement Général de l'AMF.

Olivier Zarrouati
Président du Directoire

Jean-Jacques Jégou
Directeur Administratif
et Financier

COMPTES CONSOLIDÉS

Bilan consolidé

■ ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	Montant au 31/08/2013	Montant au 31/08/2012
Écarts d'acquisition	(notes 3.8 et 13.1)	1 568 750	1 502 792
Immobilisations incorporelles	(notes 3.8, 13.2 et 13.3)	557 528	513 654
Immobilisations corporelles	(note 14)	345 089	314 223
Participations dans les entreprises associées	(note 15)	670	536
Prêts		145	387
Autres actifs financiers non courants	(note 16)	14 822	14 911
Actifs d'impôt différé	(note 11)	970	463
Total actifs non courants		2 487 974	2 346 966
Stocks	(notes 3.9 et 17)	859 001	783 113
Actifs d'impôt exigibles	(note 11)	37 631	33 523
Clients	(note 3.10)	738 435	655 631
Fournisseurs et personnel débiteurs		13 868	10 529
Autres actifs courants	(note 18)	20 662	17 857
Autres actifs financiers :			
- prêts et autres actifs financiers courants		4 633	3 340
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(note 19)	156 840	161 802
Total actifs courants		1 831 070	1 665 795
Actifs détenus en vue de la vente ⁽¹⁾		1 356	1 488
TOTAL ACTIF		4 320 400	4 014 249

(1) Au 31 août 2012 et au 31 août 2013, les montants sont relatifs aux immeubles détenus en vue de la vente (Cf. note 14).

■ PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	Montant au 31/08/2013	Montant au 31/08/2012
Capital	(note 20)	11 486	11 425
Prime d'émission	(note 20)	125 194	113 929
Réserves consolidées		1 905 651	1 654 462
Écarts de conversion		(48 647)	51 276
Réévaluation des instruments financiers et autres instruments à la juste valeur		393	(4 562)
Résultat		370 914	318 881
Actions propres		(89 880)	(89 253)
Capitaux propres - Part du Groupe		2 275 111	2 056 158
Intérêts minoritaires :			
- dans les capitaux propres		727	1 281
- écarts de conversion		(82)	(81)
- dans le résultat consolidé		(186)	(550)
Intérêts minoritaires		459	650
Capitaux propres		2 275 570	2 056 808
Provisions non courantes	(notes 3.11 et 22)	59 989	56 266
Dettes financières non courantes	(note 21)	908 597	715 891
Autres passifs financiers non courants		1	228
Passifs d'impôt différé	(note 11)	157 154	142 159
Total passifs non courants		1 125 741	914 544
Provisions courantes	(notes 3.11 et 22)	76 064	67 101
Dettes financières courantes	(notes 19 et 21)	92 005	277 460
Autres passifs financiers courants		281	4 823
Fournisseurs	(note 3.12)	312 993	338 449
Personnel et organismes sociaux	(note 3.13)	179 748	161 534
Dettes d'impôt exigible		52 796	34 241
Autres passifs courants	(note 23)	205 202	159 289
Total passifs courants		919 089	1 042 897
TOTAL PASSIF		4 320 400	4 014 249

COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	Montant au 31/08/2013	Montant au 31/08/2012
Chiffre d'affaires	(notes 3.1, 3.2 et 3.3)	3 891 609	3 440 637
Autres produits de l'activité		10 589	9 858
Achats consommés		1 556 945	1 389 948
Charges de personnel	(note 5)	1 142 989	1 007 910
Charges externes		537 970	499 599
Impôts et taxes		30 394	26 081
Dotation aux amortissements		81 923	70 095
Dotation aux provisions		24 629	13 406
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		38 089	43 684
Autres produits et charges courants	(note 7)	(1 107)	(711)
Résultat opérationnel courant	(note 3.4)	564 330	486 429
Éléments opérationnels non courants	(note 8)	(23 186)	(11 468)
Résultat opérationnel		541 144	474 961
Produits / (charges) de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		(424)	(2 289)
Coût de l'endettement financier brut		(25 259)	(28 368)
Coût de l'endettement financier net	(notes 3.6 et 9)	(25 683)	(30 657)
Autres produits et charges financiers	(notes 3.6 et 10)	(2 365)	(2 512)
Charge d'impôt	(notes 3.7 et 11)	(141 636)	(134 398)
Résultat des sociétés mises en équivalence		(732)	-
RÉSULTAT NET des activités poursuivies	(note 3.5)	370 728	307 394
RÉSULTAT NET des activités en cours de cession et résultat des cessions des actifs détenus en vue de la vente		-	10 937
RÉSULTAT NET		370 728	318 331
Part des minoritaires		(186)	(550)
Part du Groupe		370 914	318 881
Résultat net par action (part du Groupe)	(note 12)	6,81	5,89
Résultat net dilué par action (part du Groupe)	(note 12)	6,73	5,82

État du résultat net consolidé

et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Montant au 31/08/2013	Montant au 31/08/2012
Résultat net	370 728	318 331
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres, avant impôt :		
- écarts de conversion ⁽¹⁾	(99 928)	190 096
- réévaluation des instruments dérivés de couverture	8 740	(4 049)
Impôt sur la réévaluation des instruments dérivés de couverture	(3 067)	1 515
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(94 255)	187 562
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	276 473	505 893
Part des minoritaires	(191)	(488)
Part du Groupe	276 664	506 381

(1) L'essentiel des écarts de conversion est lié à l'évolution de la parité euro/dollar US.

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

État des flux de trésorerie consolidé ⁽¹⁾

(en milliers d'euros)	Notes	Montant au 31/08/2013	Montant au 31/08/2012
Opérations d'exploitation :			
Résultat net		370 728	318 331
Résultat des sociétés mises en équivalence		732	-
Amortissements et provisions		116 090	85 942
Plus-values de cession ⁽²⁾		1 102	(12 767)
Impôts différés	(note 11)	13 570	30 639
Stock-options		7 670	6 105
Autres		(416)	(701)
Capacité d'autofinancement		509 476	427 549
Variation des stocks, net		(73 087)	(101 991)
Variation des créances, net		(92 923)	(95 630)
Variation des dettes, net		48 140	70 278
Flux de trésorerie liés à l'exploitation des activités poursuivies		391 606	300 206
Flux de trésorerie liés à l'exploitation des activités en cours de cession		-	-
Flux de trésorerie liés à l'exploitation des activités poursuivies et en cours de cession		391 606	300 206
Opérations d'investissements :			
Acquisition d'immobilisations :			
- immobilisations incorporelles	(note 13.3)	(73 905)	(71 621)
- immobilisations corporelles	(note 14.1)	(95 218)	(82 650)
- autres		(1 118)	(3 556)
Produits de cession des actifs immobilisés		1 144	890
Variation des créances et dettes sur immobilisations		(582)	1 217
Acquisition/cession d'entités nette de la trésorerie acquise ⁽³⁾		(159 615)	(404 992)
Flux de trésorerie liés aux investissements des activités poursuivies		(329 294)	(560 712)
Flux de trésorerie liés aux investissements des activités en cours de cession		-	-
Flux de trésorerie liés aux investissements des actifs détenus en vue de la vente ⁽⁴⁾		-	27 418
Flux de trésorerie liés aux investissements des activités poursuivies et en cours de cession		(329 294)	(533 294)
Opérations de financement :			
Variation des dettes financières		1 071	182 158
Variation des instruments financiers		-	-
Augmentation des capitaux propres	(note 20)	11 326	14 974
Actions propres		(627)	2 261
Dividendes ordinaires versés société Mère		(76 080)	(64 751)
Dividendes versés aux minoritaires		-	-
Flux de trésorerie liés au financement des activités poursuivies		(64 310)	134 642
Flux de trésorerie liés au financement des activités en cours de cession		-	-
Flux de trésorerie liés au financement des activités poursuivies et en cours de cession		(64 310)	134 642
Écarts de conversion sur la trésorerie à l'ouverture		(8 176)	35 257
VARIATION DE LA TRÉSORERIE		(10 174)	(63 189)
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE		148 895	212 084
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	(note 19)	138 721	148 895

(1) Le Groupe n'a pas comptabilisé de transactions entre actionnaires sur la période.

(2) Au 31 août 2012, inclut la plus-value de cession du bâtiment d'Issy-les-Moulineaux et d'une activité réparation de Driessen.

(3) Au 31 août 2012, concerne principalement les acquisitions de Heath Tecna et de Zodiac Seats UK Ltd (ex-Contour Aerospace), et au 31 août 2013 celles de Zodiac Inflight Innovations (ex-IMS) et sa filiale Base2, Innovative Power Solution, Northwest Aerospace Technologies et Zodiac Aero Duct Systems (ex-ACC La Jonchère).

(4) Au 31 août 2012, inclut le prix de cession, net d'impôt, du bâtiment d'Issy-les-Moulineaux et d'une activité réparation de Driessen.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Résultat net part du Groupe	Variation des écarts de conversion	Actions propres	Réévaluation des instruments financiers	Total des capitaux propres part du Groupe	Variation des minoritaires ⁽³⁾	Variation des capitaux propres
Situation au 31 août 2011	11 349	99 031	1 478 098	238 256	(141 980)	(91 514)	(2 028)	1 591 212	386	1 591 598
Écarts de conversion					190 034			190 034	62	190 096
Réévaluation des instruments financiers ⁽¹⁾							(2 534)	(2 534)		(2 534)
Résultats comptabilisés directement en capitaux propres (a)					190 034		(2 534)	187 500	62	187 562
Résultat de l'exercice (b)				318 881				318 881	(550)	318 331
Résultats comptabilisés au titre de l'exercice (a) + (b)				318 881	190 034		(2 534)	506 381	(488)	505 893
Augmentation de capital	76	14 898						14 974		14 974
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle ⁽²⁾						2 261		2 261		2 261
Valorisation des options sur stock-options			6 105					6 105		6 105
Dividendes			(64 751)					(64 751)		(64 751)
Autres			235 010	(238 256)	3 222			(24)	752	728
Situation au 31 août 2012	11 425	113 929	1 654 462	318 881	51 276	(89 253)	(4 562)	2 056 158	650	2 056 808
Écarts de conversion					(99 923)			(99 923)	(5)	(99 928)
Réévaluation des instruments financiers ⁽¹⁾			718				4 955	5 673		5 673
Résultats comptabilisés directement en capitaux propres (a)			718		(99 923)		4 955	(94 250)	(5)	(94 255)
Résultat de l'exercice (b)				370 914				370 914	(186)	370 728
Résultats comptabilisés au titre de l'exercice (a) + (b)			718	370 914	(99 923)		4 955	276 664	(191)	276 473
Augmentation de capital	61	11 265						11 326		11 326
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle ⁽²⁾						(627)		(627)		(627)
Valorisation des options sur stock-options et attribution d'actions gratuites			7 670					7 670		7 670
Dividendes			(76 080)					(76 080)		(76 080)
Autres ⁽⁴⁾			318 881	(318 881)				-	-	-
Situation au 31 août 2013	11 486	125 194	1 905 651	370 914	(48 647)	(89 880)	393	2 275 111	459	2 275 570

(1) La colonne "Réévaluation des instruments financiers" inclut la juste valeur de couverture de taux (voir note 2 – Gestion du risque de taux) ainsi que l'impact des instruments dérivés de change en application d'IAS 39 (voir note 2 – Gestion du risque de change). Sur les 4 562 K€ figurant en réévaluation des instruments financiers au 31 août 2012, 3 853 K€ ont été recyclés en résultat durant l'exercice et 709 K€ sont maintenus en capitaux propres du fait qu'ils correspondent à l'impact de la part non déqualifiée de la couverture de taux mise en place durant l'exercice 2011/2012 pour couvrir l'exercice 2013/2014 (voir note 2 – Gestion du risque de taux).

(2) Actions acquises dans le cadre d'un "contrat de liquidité" et d'un programme de rachat d'actions.

(3) Le Groupe n'a pas d'engagements de rachats de minoritaires au 31 août 2013.

(4) Y compris affectation du résultat.

Notes annexes aux comptes consolidés

■ NOTE 0 – MODIFICATIONS DE PÉRIMÈTRE

A) ACQUISITION DE ZODIAC INFLIGHT INNOVATIONS (EX-IMS) ET BASE2

Le 21 décembre 2012, le Groupe a finalisé l'acquisition de Zodiac Inflight Innovations et de sa filiale Base2 pour 54 M\$, spécialiste américain des systèmes IFE "Seat Centric".

Cette société est consolidée dans le Groupe en intégration globale à partir du 1^{er} janvier 2013.

En application de la norme IFRS 3 révisée, le Groupe a valorisé les actifs acquis et les passifs assumés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Il en résulte un écart d'acquisition préliminaire qui peut être ajusté pendant une période maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition en fonction de nouvelles informations concernant des faits et circonstances existants à la date d'acquisition. L'allocation provisoire du prix d'acquisition s'analyse dans le tableau 1 ci-dessous.

L'évaluation des actifs acquis à leur juste valeur a conduit à reconnaître principalement :

- des immobilisations incorporelles pour 7,4 M\$ (carnet de commande) ;
- un écart d'acquisition provisoire de 40,5 M\$.

L'impact de l'acquisition de Zodiac Inflight Innovations et Base2 sur le compte de résultat consolidé du Groupe, à fin août 2013, est détaillé dans le tableau 2 ci-contre.

2. Zodiac Inflight Innovations et Base2 – Compte de résultat simplifié de janvier 2013 à août 2013 après impact IFRS 3

(en milliers d'euros)

Chiffre d'affaires	62 520
Résultat opérationnel courant	10 020
Éléments opérationnels non courants	(2 462)
Résultat opérationnel	7 558
Frais financiers	(151)
Charge d'impôt	(2 374)
Résultat net	5 033

B) ACQUISITION DE INNOVATIVE POWER SOLUTIONS (IPS)

Le 31 décembre 2012, le Groupe a finalisé l'acquisition de Innovative Power Solutions pour un montant de 26 M\$.

Cette société basée aux États-Unis, à Eatontown (NJ), fabrique des générateurs électriques ainsi que des convertisseurs.

Elle est consolidée dans le Groupe en intégration globale à partir du 28 février 2013.

En application de la norme IFRS 3 révisée, le Groupe a valorisé les actifs acquis et les passifs assumés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Il en résulte un écart d'acquisition préliminaire qui peut être ajusté pendant une période maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition en fonction de nouvelles informations concernant

1. Zodiac Inflight Innovations et Base2 – Allocation provisoire du prix d'acquisition

(en milliers de dollars US)

	Actifs et passifs acquis avant allocation du prix d'acquisition	Allocation du prix d'acquisition	Actifs et passifs acquis après allocation du prix d'acquisition
Immobilisations	1 574	7 360	8 934
Stocks	6 933	—	6 933
Clients et autres débiteurs	19 147	—	19 147
Trésorerie	240	—	240
TOTAL ACTIF	27 894	7 360	35 254
Provisions	2 169	—	2 169
Dettes financières	10 133	—	10 133
Fournisseurs, personnel, impôts différés et autres créditeurs	19 194	—	19 194
Banques	117	—	117
TOTAL PASSIF	31 613	—	31 613
Prix d'acquisition des titres			44 110
Écart d'acquisition			40 469

1. Innovative Power Solutions - Allocation provisoire du prix d'acquisition

(en milliers de dollars US)	Actifs et passifs acquis avant allocation du prix d'acquisition	Allocation du prix d'acquisition	Actifs et passifs acquis après allocation du prix d'acquisition
Immobilisations	—	3 110	3 110
Stocks	1 169	—	1 169
Clients, impôts différés et autres débiteurs	2 688	—	2 688
Trésorerie	11	—	11
TOTAL ACTIF	3 868	3 110	6 978
Provisions	—	—	—
Dettes financières	—	—	—
Fournisseurs, personnel, impôts différés et autres créditeurs	511	1 240	1 751
Banques	—	—	—
TOTAL PASSIF	511	1 240	1 751
Prix d'acquisition des titres			26 260
Écart d'acquisition			21 033

des faits et circonstances existants à la date d'acquisition. L'allocation provisoire du prix d'acquisition s'analyse dans le tableau 1 ci-dessus.

L'évaluation des actifs acquis à leur juste valeur a conduit à reconnaître principalement :

- des immobilisations incorporelles pour 3,1 M\$ (brevets) ;
- les impôts différés passifs sur cet élément pour 1,2 M\$;
- un écart d'acquisition provisoire de 21,0 M\$.

L'impact de l'acquisition de Innovative Power Solutions sur le compte de résultat consolidé du Groupe, à fin août 2013, est détaillé dans le tableau 2 ci-dessous.

2. Innovative Power Solutions - Compte de résultat simplifié de mars 2013 à août 2013 après impact IFRS 3

(en milliers d'euros)	
Chiffre d'affaires	3 467
Résultat opérationnel courant	281
Éléments opérationnels non courants	(89)
Résultat opérationnel	192
Frais financiers	(2)
Charge d'impôt	(57)
Résultat net	133

C) ACQUISITION DE NORTHWEST AEROSPACE TECHNOLOGIES (NAT)

Le 21 décembre 2012, le Groupe a finalisé l'acquisition de Northwest Aerospace Technologies pour un montant de 81 M\$.

Cette société, dont le siège est basé à Everett, près de Seattle, fournit des services d'ingénierie et de gestion de programmes de reconfiguration de cabines d'avions pour les compagnies aériennes.

Elle est consolidée dans le Groupe en intégration globale à partir du 28 février 2013. Le résultat de la société pour la période s'étalant du 21 décembre 2012 au 28 février 2013 est non significatif.

En application de la norme IFRS 3 révisée, le Groupe a valorisé les actifs acquis et les passifs assumés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Il en résulte un écart d'acquisition préliminaire qui peut être ajusté pendant une période maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition en fonction de nouvelles informations concernant des faits et circonstances existants à la date d'acquisition. L'allocation provisoire du prix d'acquisition s'analyse dans le tableau 1 page suivante.

COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. Northwest Aerospace Technologies – Allocation provisoire du prix d'acquisition

(en milliers de dollars US)	Actifs et passifs acquis avant allocation du prix d'acquisition	Allocation du prix d'acquisition	Actifs et passifs acquis après allocation du prix d'acquisition
Immobilisations	1 298	17 725	19 023
Stocks	8 597	172	8 769
Clients et autres débiteurs	12 260	—	12 260
Trésorerie	5 608	—	5 608
TOTAL ACTIF	27 763	17 897	45 660
Provisions	273	—	273
Dettes financières	—	—	—
Fournisseurs, personnel, impôts différés et autres créditeurs	17 839	6 434	24 273
Banques	—	—	—
TOTAL PASSIF	18 112	6 434	24 546
Prix d'acquisition des titres			81 022
Écart d'acquisition			59 908

L'évaluation des actifs acquis à leur juste valeur a conduit à reconnaître principalement :

- des immobilisations incorporelles pour 17,7 M\$ (brevets, clients, carnet de commande) ;
- des réévaluations de stocks pour 0,2 M\$;
- les impôts différés passifs sur ces éléments pour 6,4 M\$;
- un écart d'acquisition provisoire de 59,9 M\$.

L'impact de l'acquisition de Northwest Aerospace Technologies sur le compte de résultat consolidé du Groupe, à fin août 2013, est détaillé dans le tableau 2 ci-dessous.

2. Northwest Aerospace Technologies – Compte de résultat simplifié de mars 2013 à août 2013 après impact IFRS 3

(en milliers d'euros)	
Chiffre d'affaires	23 927
Résultat opérationnel courant	3 305
Éléments opérationnels non courants	(2 026)
Résultat opérationnel	1 279
Frais financiers	(110)
Charge d'impôt	(338)
Résultat net	831

D) ACQUISITION DE ZODIAC AERO DUCT SYSTEMS (EX-ACC LA JONCHÈRE)

Le 5 juin 2013, le Groupe a finalisé l'acquisition de ACC La Jonchère pour un montant provisoire de 46 M€.

Cette société, dont le siège est basé à Compiègne en France, est un spécialiste de tuyauteries flexibles et de raccords semi-rigides.

Elle est consolidée dans le Groupe en intégration globale à partir du 31 août 2013. Le résultat de la société pour la période s'étalant du 5 juin au 31 août 2013 est non significatif.

En application de la norme IFRS 3 révisée, le Groupe a valorisé les actifs acquis et les passifs assumés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Il en résulte un écart d'acquisition préliminaire qui peut être ajusté pendant une période maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition en fonction de nouvelles informations concernant des faits et circonstances existants à la date d'acquisition. L'allocation provisoire du prix d'acquisition s'analyse dans le tableau ci-après.

Zodiac Aero Duct Systems – Allocation provisoire du prix d’acquisition

(en milliers d’euros)	Actifs et passifs acquis avant allocation du prix d’acquisition	Allocation du prix d’acquisition	Actifs et passifs acquis après allocation du prix d’acquisition
Immobilisations	1 388	7 963	9 351
Stocks	11 740	321	12 061
Clients et autres débiteurs	6 440	—	6 440
Trésorerie	5 344	—	5 344
TOTAL ACTIF	24 912	8 284	33 196
Provisions	1 496	—	1 496
Dettes financières	68	—	68
Fournisseurs, personnel, impôts différés et autres créditeurs	5 625	2 991	8 616
Banques	—	—	—
TOTAL PASSIF	7 189	2 991	10 180
Prix d’acquisition des titres			46 033
Écart d’acquisition			23 017

L'évaluation des actifs acquis à leur juste valeur a conduit à reconnaître principalement :

- des immobilisations incorporelles pour 7,0 M€ (brevets, clients, carnet de commande) ;
- une réévaluation de terrain pour 1,0 M€ ;
- des réévaluations de stocks pour 0,3 M€ ;
- les impôts différés passifs sur ces éléments pour 3,0 M€ ;
- un écart d’acquisition provisoire de 23,0 M€.

**E) RÉCONCILIATION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
COURANT ET DU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE
APRÈS IFRS 3 ET AVANT IFRS 3**

(en millions d’euros)	Montant au 31/08/2013	Montant au 31/08/2012
Résultat opérationnel courant après IFRS 3	564,3	486,4
Réévaluation de stocks	0,6	1,2
Résultat opérationnel courant avant IFRS 3	564,9	487,6
Résultat net du Groupe après IFRS 3	370,9	318,9
Réévaluation de stocks	0,6	1,2
Amortissements immobilisations incorporelles	21,1	15,6
Frais d’acquisitions	3,0	2,9
Impôt société	(7,1)	(5,8)
Résultat net part du Groupe avant IFRS 3	388,5	332,8

■ NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les comptes consolidés du Groupe Zodiac Aerospace ont été arrêtés par le Directoire du 15 novembre 2013. Les montants exprimés sont en milliers d'euros, sauf mention contraire. Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

Principaux taux de conversion retenus pour la consolidation

	Au 31 août 2013		Au 31 août 2012	
	Bilan	Résultat	Bilan	Résultat
Dollar US	1,3235	1,3081	1,2611	1,3059
Dollar canadien	1,3936	1,3225	1,2487	1,3181
Rand sud-africain	13,6670	11,9680	10,6152	10,4431
Livre sterling	0,8540	0,8374	0,7953	0,8296
Baht thaïlandais	42,5570	39,7693	39,5100	40,6132
Couronne tchèque	25,7350	25,5180	24,8400	25,1544

A) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes d'information financière internationale (IFRS), les comptes consolidés du Groupe Zodiac Aerospace au titre de l'exercice clos le 31 août 2013 ont été établis selon les normes d'information financière internationale IAS/IFRS et selon leurs interprétations (SIC et IFRIC) issues du référentiel de l'IASB, applicables au 31 août 2013, telles qu'adoptées par l'Union européenne à cette date, avec un comparatif au titre de l'exercice précédent établi selon le même référentiel.

B) RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clos le 31 août 2012.

Les nouvelles normes et interprétations suivantes, applicables sur la période, sont sans impacts significatifs sur les comptes consolidés du Groupe Zodiac Aerospace au 31 août 2013 :

- Amendements IAS 1 – Présentation des postes des autres éléments du résultat global.
- Amendements IAS 12 – Impôts différés – Recouvrement des actifs sous-jacents.

Par ailleurs, le Groupe Zodiac Aerospace n'a pas appliqué les normes et interprétations suivantes, dont l'application obligatoire est postérieure au 31 août 2013 ou qui n'ont pas été endossées par l'Union européenne au 31 août 2013.

Normes et amendements endossés mais dont l'application n'est pas obligatoire au 31 août 2013 :

- Amendements IFRS 7 – Informations à fournir sur les compensations d'actifs et de passifs financiers.
- IFRS 10 – États financiers consolidés.

Cette norme définit le contrôle comme étant exercé lorsqu'un investisseur est exposé, ou a le droit de l'être, à des rendements variables et qu'il a la capacité d'exercer son pouvoir afin d'influer sur ces rendements.

- IFRS 11 – Partenariats.

Cette nouvelle norme prévoit essentiellement deux traitements comptables distincts :

- Les partenariats qualifiés d'opérations conjointes seront comptabilisés à hauteur des quotes-parts d'actifs et de passifs, de pro-

duits et de charges contrôlés par le Groupe. Une opération conjointe peut être réalisée au travers d'une entité distincte ou non.

- Les partenariats qualifiés de coentreprises seront consolidés selon la méthode de la mise en équivalence du fait qu'elles donnent uniquement un droit sur l'actif net de l'entité.

- IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités.

L'application des normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 devrait être sans impact pour le Groupe.

- IAS 27 révisée – États financiers individuels.

- IAS 28 révisée – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises.

- IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur.

- Amendements IAS 32 – Compensation d'actifs et de passifs financiers.

- Amendements à IAS 19 – Avantages du personnel.

La norme IAS 19 révisée "Avantages du personnel" qui sera d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, introduit les principales modifications suivantes :

- La reconnaissance au bilan consolidé de l'intégralité des avantages postérieurs à l'emploi accordés aux salariés du Groupe.
- L'option du corridor ainsi que la possibilité d'amortir en résultat le coût des services passés sur la durée moyenne d'acquisition des droits par les salariés seront supprimés.
- Les impacts afférents aux modifications d'estimations seront intégralement comptabilisés en "Autres éléments du résultat global" (gains et pertes actuariels, écart de rendement entre les actifs du régime et leurs intérêts calculés sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle et variation de l'effet du plafonnement de l'actif).
- Les impacts afférents aux modifications de régimes seront comptabilisés en résultat opérationnel.
- Le calcul du rendement attendu des actifs de couverture des régimes de retraite devra être réalisé en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

L'application de cet amendement ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes du Groupe pour l'exercice 2013/2014, sauf évolution majeure des paramètres tels que celui du taux d'actualisation.

Normes et amendements non endossés à date au 31 août 2013 :

- IFRS 9 – Instruments financiers.

- Améliorations annuelles des IFRS.

- Amendements IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 – Dispositions transitoires.

Le processus de détermination par le Groupe Zodiac Aerospace des impacts potentiels de ces nouvelles normes (sauf IAS 19 comme décrit ci-dessus) et interprétations, ou amendements et révisions, sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

C) BASES D'ÉVALUATION

Les états financiers du Groupe Zodiac Aerospace sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur.

Certaines normes du référentiel comptable international prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs.

Dans ce cadre et à ce stade, le Groupe a notamment choisi d'évaluer les stocks à leur coût initial déterminé selon la méthode "premier entré, premier sorti" (IAS 2).

D) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé et les montants de charges et de produits du compte de résultat. Les estimations et les hypothèses sont revues de manière constante par la direction en fonction de l'ensemble des facteurs qui constituent le fondement de son appréciation.

Les montants réels ultérieurs pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Ces estimations et hypothèses concernent notamment l'évaluation des impôts différés actifs, des provisions, des avantages au personnel, des rémunérations payées en actions, ainsi que celles utilisées dans la mise en œuvre des tests de dépréciation d'actifs.

Les méthodes comptables sensibles au titre desquelles le Groupe a recours à des estimations significatives sont les suivantes :

Garantie

Une provision est comptabilisée pour couvrir les appels en garantie attendus des produits vendus au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs (fonction de la durée de la garantie variable par ligne de produits) estimés sur la base de l'historique des coûts de garantie attachés à ces mêmes jeux de garantie. Les hypothèses utilisées pour évaluer ces provisions sont fondées sur les niveaux de ventes actuels et sur l'information actuellement disponible concernant les cas de garantie observés sur les produits vendus antérieurement à la date de clôture.

Retraites et autres avantages au personnel à long terme et postérieurs à l'emploi

L'évaluation des engagements de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi et à long terme est réalisée en application de la norme IAS 19 "Avantages du personnel".

Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

En France :

Fourchettes d'hypothèses	2012/2013	2011/2012
Taux d'actualisation	3,14 %	2,82 %
Taux de rendement attendu des actifs	Néant	Néant
Taux d'augmentation des salaires	3,0 %	2,5 %
Taux de rotation du personnel	< 30 ans = 2,11 % l'an 30-53 ans = de 0,23 % à 5,55 % l'an > 53 ans = 0,69 % l'an	< 53 ans = 3 % l'an > 53 ans = 0 % l'an
Âge de départ en retraite	60 à 62 ans	65 ans

La table de mortalité utilisée est la table INSEE TD-TV 08-10.

Le taux d'actualisation utilisé est basé sur iboxx AA10+.

Aux États-Unis :

Fourchettes d'hypothèses	2012/2013	2011/2012
Taux d'actualisation	4,55 %	3,55 %
Taux de rendement attendu des actifs	7,35 %	7,35 %

Tests de valorisation des écarts d'acquisition et autres actifs non courants

Les tests de dépréciation, d'écarts d'acquisition sont sensibles aux hypothèses retenues dans les prévisions financières à moyen terme, notamment celles relatives à la parité de change, ainsi qu'au coût moyen pondéré du capital du Groupe utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs.

Recouvrabilité des actifs d'impôts différés

L'appréciation des actifs d'impôts différés, notamment ceux issus des reports fiscaux déficitaires, peut varier en fonction des hypothèses retenues dans les prévisions financières à moyen terme, également utilisées pour réaliser les tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

E) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les sociétés sur lesquelles Zodiac Aerospace exerce directement ou indirectement un contrôle sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles Zodiac Aerospace exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés sur lesquelles Zodiac Aerospace exerce une influence notable sont comptabilisées en appliquant la méthode de la mise en équivalence.

La liste des filiales et participations consolidées est présentée en note 27.

La société IN Services & AI Rumaithy Estab., détenue à 49 %, est consolidée par intégration globale, le Groupe contrôlant de fait cette société. En effet, Zodiac Aerotechnics (ex-Intertechnique), sa société mère, a le pouvoir de nommer jusqu'à trois administrateurs sur les cinq.

La joint venture EZ Interiors Ltd détenue à 50 % par Zodiac et à 50 % par Embraer est mise en équivalence au compte de résultat. L'objectif est de devenir le fournisseur de référence pour la fabrication des intérieurs d'avions d'Embraer.

Les soldes bilanciaux et les transactions réciproques sont éliminés en totalité pour les sociétés intégrées.

Les cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de perte du contrôle effectif.

Les acquisitions de sociétés, intervenues en cours d'exercice, sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise du contrôle effectif.

F) CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros, monnaie de présentation des états financiers de Zodiac Aerospace, comme suit :

- les actifs et passifs : en euros sur la base du cours de clôture ;
- le compte de résultat : en euros en utilisant pour chaque devise le cours moyen de la période.

Les différences de conversion en résultant sont inscrites dans les capitaux propres en écarts de conversion.

Lors de la sortie d'une entité étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

Aucune filiale étrangère n'a pour monnaie fonctionnelle la monnaie d'une économie hyperinflationniste.

G) OPÉRATIONS EN DEVISES

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères". En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de clôture et les différences de conversion en résultant sont enregistrées en compte de résultat.

Les "différences de conversion" présentées dans les comptes proviennent de l'écart des cours de change entre l'exercice "n - 1" et "n" appliqué au résultat des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est autre que l'euro.

Les "différences de transaction" proviennent des cours de change utilisés pour comptabiliser les opérations ventes/achats dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité concernée.

H) IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition (y compris les frais accessoires) ou de production (hors frais financiers), diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée d'utilité de l'actif, déterminée en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques futurs attendus.

Ces durées sont généralement les suivantes :

- pour les constructions et les agencements : de 10 à 40 ans selon la nature de la construction ;
- pour les matériels d'exploitation industriels : de 3 à 8 ans selon l'usage de ces matériels ;
- pour les mobiliers et matériels informatiques : de 3 à 10 ans selon l'usage de ces équipements.

Les contrats de location transférant à Zodiac Aerospace les risques et avantages liés à la propriété (contrats de location financement) sont comptabilisés dans les immobilisations avec, en contrepartie, l'inscription d'une dette financière.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, le modèle du coût amorti est appliqué aux immobilisations corporelles. Des tests de perte de valeur sont conduits dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

I) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée.

La différence entre le coût d'acquisition majoré de la valeur des intérêts minoritaires, et le solde net de la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise, est comptabilisée en écart d'acquisition si cette différence est positive, en résultat si elle est négative.

Pour chaque regroupement d'entreprise, le Groupe fait le choix d'évaluer les intérêts minoritaires, soit sur la base de la quote-part de situation nette acquise, soit sur la base de leur juste valeur.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et font l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an pour la clôture annuelle.

Ces écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT). Le montant des écarts d'acquisition peut être ajusté dans la période d'évaluation d'un an suivant l'acquisition.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée :

- les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le résultat lorsqu'ils sont encourus, sur la ligne "Éléments opérationnels non courants" ;
- les compléments de prix d'acquisition conditionnels sont estimés à leur juste valeur et pris en compte dans le cadre de la détermination du coût d'acquisition.

Les provisions et impôts différés, constitués à la date de première consolidation, peuvent faire l'objet d'un ajustement pendant la

période d'évaluation en fonction des informations complémentaires liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition.

J) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les frais de développement ainsi que les marques, les brevets et les licences.

1 - Immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées à leur coût d'acquisition et évaluées postérieurement au coût amorti.

Les actifs incorporels (principalement les marques) résultant de l'évaluation des actifs des entités acquises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée en général sur la base d'évaluations externes.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties sur leur durée d'utilité qui n'excède pas 20 ans.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

2 - Immobilisations incorporelles générées en interne

Elles concernent essentiellement les frais de développement.

Selon la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses du développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Pour les projets qui répondent à ces critères, la capitalisation des coûts commence à la date de sélection du produit par l'avionneur. Le projet de développement est considéré comme achevé à la date de qualification du produit par l'avionneur ou à la date de démarrage de la production en série. Les coûts encourus dans le cadre d'une phase de développements complémentaires peuvent également être capitalisés jusqu'à la date de certification de l'avion.

Les coûts capitalisables sont des coûts directement affectables au programme. Ils sont activés dans la limite du montant du devis de développement initial. Tout dépassement de coût par rapport à ce devis est comptabilisé en charge, sauf modifications majeures du produit développé conduisant à une réévaluation du prix de cession du produit concerné.

Les frais de recherche, ainsi que les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus, sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Dans le cadre de projets de développement, certains coûts peuvent être refacturables au client. Il s'agit soit d'une prise en charge totale ou partielle des coûts de développement (appelés "Non Recurring Costs") par le client dans le cadre d'un contrat global, soit d'une facturation séparée d'éléments isolables (par exemple, des prototypes ou des préséries).

Si le client s'est engagé contractuellement à prendre en charge la totalité ou une fraction des frais de développement quel que soit, *in fine*, le nombre d'avions vendus sur la durée du contrat, les coûts concernés constituent alors des en-cours d'études facturables. Ils sont donc imputés en travaux en cours.

S'il n'y a pas d'engagement ferme de prendre en charge les coûts de développement, ceux-ci sont activables en immobilisations corporelles à condition d'avoir rempli les critères d'activation.

Les coûts de développement capitalisés sont amortis sur la quantité prévisionnelle d'unités facturables à compter du début de l'exploitation du programme concerné. Cette dotation est complétée, le cas échéant, d'un montant pour obtenir une dotation minimum linéaire.

K) ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers hors dérivés de couverture figurant au bilan relèvent tous de la catégorie "prêts et créances" définie par la norme IAS 39.

Ces actifs financiers comprennent les participations dans des sociétés non consolidées qui sont classées dans la catégorie des actifs disponibles à la vente, les prêts et les dépôts et cautionnements.

1 - Actifs financiers disponibles à la vente

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont initialement enregistrés au coût d'acquisition, puis évalués à leur juste valeur lorsque celle-ci peut être évaluée de manière fiable.

Aucune de ces participations ne porte sur des sociétés cotées.

Lorsque la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, la rentabilité future attendue et les perspectives de développement de l'entité qui représente l'investissement.

Les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont enregistrées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres. Lorsque les circonstances permettent de conclure que la perte de valeur est définitive, celle-ci est comptabilisée en résultat.

2 - Prêts, dépôts et cautionnements

Les prêts ainsi que les dépôts et cautionnement sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

L) STOCKS

Le Groupe valorise ses stocks au prix de revient, en utilisant la méthode du "premier entré, premier sorti", conformément à la norme IAS 2 "Stocks". Ces stocks sont évalués au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les dépréciations de stocks trouvent leur origine dans l'obsolescence ou la mévente des articles en stock qui diminue leur valeur nette de réalisation. Les reprises de dépréciation sont justifiées par la mise au rebut des stocks concernés.

M) CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients sont comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une provision est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe Zodiac Aerospace ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

N) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidé, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

O) FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Les frais externes directement liés à une augmentation de capital sont comptabilisés nets d'impôts en déduction de la prime d'émission lorsqu'une économie d'impôt est générée.

P) ACTIONS PROPRES

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt.

Q) PROVISIONS

Conformément à IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour le Groupe par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques et lorsque le montant de la perte ou du passif peut être évalué avec fiabilité.

Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut être évalué avec fiabilité, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet est significatif.

L'impact de cette règle dans le Groupe concerne quasi exclusivement les provisions pour avantages au personnel.

Les provisions qui s'inscrivent, par nature, dans le cycle d'exploitation normal des activités concernées sont classées au bilan parmi les provisions courantes. Il en est ainsi des provisions pour garantie ou pour litiges.

R) IMPÔTS

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilanciale du report variable pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Les actifs d'impôts différés correspondant à des différences temporelles ou à des déficits reportables sont reconnus dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice fiscal sera disponible sur lequel ces éléments pourront s'imputer, sauf s'ils résultent de différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa valeur fiscale résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises, ou qui, à la date de la transaction, n'affecte pas le résultat imposable.

Les passifs d'impôt différés sont reconnus, sauf s'ils résultent de différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa valeur fiscale résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises, ou qui, à la date de la transaction, n'affecte pas le résultat imposable, ou sauf s'ils résultent de dépréciation d'écarts d'acquisition non déductibles fiscalement.

L'impôt de distribution sur les dividendes intragroupe des sociétés non intégrées fiscalement est provisionné dès que cette distribution est jugée probable.

Ces impôts différés, en application d'IAS 12, ne sont pas actualisés.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés sur les sociétés faisant partie d'une intégration fiscale au sein d'un même groupe national.

S) PASSIFS FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

1 - Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement constitués de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit.

Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur qui tient compte, le cas échéant, des coûts de transaction directement rattachables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

2 - Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, principalement pour gérer et couvrir opérationnellement les variations de taux de change sur son chiffre d'affaires libellé en devises étrangères. Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Selon la nature des risques à couvrir, le Groupe met en œuvre des contrats, tels que des contrats de swaps, des contrats d'options ou des opérations à terme.

Une partie des couvertures ont, comme élément sous-jacent, les créances et/ou les dettes commerciales enregistrées au bilan des sociétés du Groupe. À la clôture, les contrats de couverture (Fair Value Hedge) sont estimés à leur juste valeur. Les gains et pertes de change représentant la part efficace de ces couvertures sont comptabilisés en résultat opérationnel. Ces gains ou pertes liés aux variations de juste valeur compensent les gains ou pertes de change découlant de la conversion, au taux de clôture de l'exercice, des créances libellées en devises étrangères, conformément aux dispositions de la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères". La part inefficace des couvertures est enregistrée en résultat financier.

La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés est immédiatement comptabilisée en résultat si les critères suivants ne sont pas respectés :

- dès la mise en place de la couverture, l'élément de couverture et l'élément couvert doivent être identifiés clairement et la relation de couverture doit être formellement documentée et censée être efficace ;
- l'efficacité de la couverture doit être déterminée de manière fiable ;
- l'efficacité de la couverture doit être testée régulièrement tout au long de sa durée.

Le Groupe peut également effectuer des opérations de couverture de flux prévisionnels, qu'il s'agisse de flux d'exploitation récurrents ou d'opérations d'acquisition ou de cession de participations. En application de la norme IAS 39, ces couvertures de flux prévisionnels sont traitées comme des couvertures de flux futurs (Cash Flow Hedge). À la clôture, les instruments financiers correspondant à ces couvertures sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. La variation de juste valeur représentant la part efficace de ces couvertures est enregistrée dans une ligne distincte des capitaux propres jusqu'à la réalisation effective du flux couvert, puis en résultat lorsque le sous-jacent est comptabilisé en résultat. La part inefficace des couvertures est comptabilisée en résultat financier.

La norme IFRS 7 "Instruments financiers : Informations à fournir" établit une hiérarchie des justes valeurs et distingue trois niveaux :

- Niveau 1 : cours cotés pour des actifs et passifs identiques (à ceux faisant l'objet de l'évaluation) obtenus à la date d'évaluation sur un marché actif auquel a accès l'entité ;
- Niveau 2 : les données d'entrée sont des données observables mais qui ne correspondent pas à des cours cotés pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 3 : les données d'entrée ne sont pas des données observables (par exemple, ces données proviennent d'extrapolations). Ce niveau s'applique lorsqu'il n'existe pas de marché ou de données observables et que l'entreprise est obligée de recourir à ses propres hypothèses pour estimer les données qu'auraient retenues les autres acteurs de marché pour évaluer la juste valeur de l'actif.

Les dérivés de couverture de change et de taux utilisés par le Groupe sont des instruments dont la valeur est estimée selon une technique de valorisation basée sur des données observables, présentant donc un niveau 2 de fiabilité.

Par ailleurs, il n'existe pas de politique de couverture des bilans des sociétés étrangères.

Le Groupe est principalement exposé à des risques de change sur ses transactions générées à partir de ses sociétés françaises à destination de clients qui achètent en dollar.

Par ailleurs, le Groupe est exposé au risque de variation des taux d'intérêt sur les sommes qu'il emprunte au travers de son crédit syndiqué, de l'euro placement et du Schuldschein pour la part mobilisée à taux variable. Cette exposition a fait l'objet d'une couverture partielle pour l'exercice 2012/2013 au travers d'instruments financiers (voir note 2).

T) ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

Dans le cadre des régimes à prestations définies, le Groupe supporte différents engagements au titre des retraites et des prestations assimilées en France et à l'étranger :

- En France, les engagements concernent :
 - essentiellement, les indemnités de départ en retraite supportées au titre des conventions collectives en vigueur ou d'accords d'entreprise ;
 - accessoirement, les coûts des primes et médailles du travail.
- Hors de France, les engagements concernent essentiellement les plans de pension (régime à prestation définie) de deux filiales US (Air Cruisers et Avox Systems) et d'une filiale en Allemagne.

1 - Régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies de retraite ou d'assurance médicale connexe, le coût des avantages consentis est déterminé en utilisant la Méthode des Unités de Crédit Projetées ; des évaluations actuarielles sont menées à chaque clôture annuelle.

Ces calculs intègrent des hypothèses démographiques (date de départ à la retraite, taux de rotation du personnel, mortalité) et financières (taux d'actualisation, taux d'évolution des salaires).

Lorsque les régimes sont financés, les actifs sont constitués auprès d'organismes assurant le versement des rentes.

L'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations au titre du régime concerné est provisionnée en tenant compte des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat.

L'évaluation des plans de pension fait l'objet d'une évaluation annuelle par des actuaires indépendants.

Les pertes et gains actuariels constatés sur ces régimes sont comptabilisés selon la méthode suivante :

- la fraction des pertes et gains actuariels, représentant au maximum 10 % du montant le plus élevé entre la valeur actuelle de l'engagement de retraite, d'une part, et la juste valeur des fonds du régime, d'autre part, n'est pas comptabilisée ;
- la fraction des pertes et gains actuariels excédant ce corridor de 10 % est étalée, sur une base linéaire, sur la durée résiduelle de service restant à accomplir par le personnel concerné.

Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement dans la mesure où les avantages sont déjà définitivement acquis par le personnel. À défaut, il est amorti sur la durée résiduelle de service restant à accomplir par le personnel concerné pour acquérir définitivement les droits correspondants.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi est présenté au compte de résultat de la façon suivante :

- le coût des services courants (i.e. de la période) et le coût des services passés (quote-part amortie au cours de la période) sont présentés en tant que charge de personnel ;

■ la différence entre le produit du rendement attendu des actifs du régime et de la charge de désactualisation de l'engagement de retraite est présentée en tant que charge ou produit financier ;

■ l'amortissement des écarts actuariels éventuels (application de la règle du corridor ci-dessus) est comptabilisé en "Autres charges et produits opérationnels".

Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi figurent au bilan dans le poste "Provisions non courantes", pour la totalité de leur montant.

2 - Régimes à cotisations définies

Les sommes dues au titre de ces régimes sont comptabilisées en charges de l'exercice.

U) RÉMUNÉRATION EN ACTIONS

En application de la norme IFRS 2, les options de souscription ou d'achat d'actions, accordées après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2005, doivent être évaluées à leur juste valeur calculée à la date d'attribution de ces options.

Le Groupe est engagé dans des plans d'options sur actions de la société Zodiac Aerospace octroyés à certains salariés et membres du Directoire.

La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options constitue une charge dont l'enregistrement est effectué en fonction des services rendus et au moment où ils le sont. Cette charge est évaluée sur le fondement des calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées. Le coût est réparti sur la période d'acquisition des droits. Le montant total de la charge à constater est évalué par référence à la juste valeur des options octroyées, en utilisant le modèle binomial.

L'application de cette règle a un impact sur les charges de l'exercice, mais est sans conséquence sur les capitaux propres consolidés ; le montant de cette charge ayant une contrepartie dans une augmentation des capitaux propres pour le même montant.

V) PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les ventes de produits et de marchandises sont comptabilisées, conformément à la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires", lors du transfert des risques et des avantages inhérents à la propriété, c'est-à-dire le plus souvent lors de l'expédition.

Les revenus liés aux prestations de services sont enregistrés sur la durée et selon les modalités du contrat. Ils sont reconnus lorsque le résultat de la transaction peut être déterminé de façon fiable, et en fonction de l'avancement de la prestation rendue par le Groupe. Le revenu résultant de l'exécution des contrats à long terme est comptabilisé en utilisant la méthode du pourcentage d'avancement déterminé, soit en pourcentage des coûts encourus par rapport aux coûts totaux estimés à terminaison, soit selon les étapes techniques définies au contrat, et en particulier, les phases essentielles de performance (preuve de l'installation ou livraison des équipements).

Les ventes sont présentées nettes de toutes formes de remises et ristournes. De même, le coût des actions commerciales corrélées aux ventes est déduit du chiffre d'affaires.

W) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et font l'objet de tests de perte de valeur lorsqu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an pour la clôture annuelle.

Les autres actifs immobilisés à durée d'utilité finie (immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amorties) font l'objet de tests de perte de valeur à chaque fois qu'il existe un indice que les valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Les tests de

dépréciation des frais de développement capitalisés sont effectués, projet par projet, sur la base des projections actualisées des flux de trésorerie futurs relatifs au projet.

Ces tests consistent à comparer la valeur comptable d'un actif à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de ventes et la valeur d'utilité d'un actif ou d'un groupe d'actifs. La valeur d'utilité est estimée par une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour le Groupe.

Les tests de perte de valeur sont réalisés pour chaque actif individuellement, à moins que l'actif pris isolément ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, comme pour les écarts d'acquisitions qui par principe ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants, la valeur recouvrable de l'actif est déterminée par celle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient et qui est le plus petit groupe homogène d'actifs identifiables générant des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs ou groupes d'actifs.

Les unités et groupes d'unités génératrices de trésorerie identifiés par le Groupe au sens de la norme IAS 36 "Dépréciations d'actifs" correspondent à la nouvelle organisation opérationnelle du Groupe, mise en place le 1^{er} septembre 2012, par branche d'activité, ou pour la branche Aircraft Systems, par lignes de produits. Elles sont au nombre de 8, cf note 13.1.

À chaque date de clôture, les entités du Groupe apprécient s'il existe des événements ou circonstances indiquant qu'un actif a pu perdre de la valeur. De tels événements ou circonstances comprennent, notamment, des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique (débouchés commerciaux, sources d'approvisionnement, évolution d'indices ou de coûts, etc.) ou les hypothèses ou objectifs retenus par le Groupe (plan à moyen terme, études de rentabilité, part de marché, carnet de commandes, réglementation, litiges, etc.).

S'il existe de tels événements ou circonstances, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement est estimée. Si la valeur comptable excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable par le biais de l'enregistrement d'une dépréciation.

S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient est déterminée.

Lorsqu'un test sur les actifs d'une filiale fait ressortir une perte de valeur de l'UGT, la perte de valeur est affectée en premier lieu à l'écart d'acquisition attaché, puis aux actifs de cette unité au prorata de leurs valeurs comptables.

En cas de perte de valeur avérée, toute dépréciation comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition est définitive. Pour les autres actifs, les indices de perte de valeur sont analysés à chaque clôture ultérieure et, s'il existe des changements favorables dans les estimations qui avaient conduit précédemment à une dépréciation, une reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

X) ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs est détenu en vue de la vente lorsque sa valeur sera principalement recouvrée par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue.

Pour que ce soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. À la clôture, les actifs détenus en vue de la vente sont valorisés à leur valeur comptable qui est inférieure à la juste valeur diminuée des coûts de ventes.

Y) PRINCIPES DE PRÉSENTATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES IFRS

Le Groupe a fait le choix d'isoler les éléments non récurrents significatifs au sein de son résultat opérationnel.

La partie non récurrente est présentée après le sous-total "Résultat opérationnel courant" (ROC) sur une ligne "Éléments opérationnels non courants" ; le sous-total en résultant étant le "Résultat opérationnel" (RO).

L'agrégat "Endettement financier" utilisé par le Groupe dans sa communication est la somme des postes "Dettes financières courantes et non courantes" diminués du poste "Trésorerie et équivalents de trésorerie".

La présentation du bilan et du compte de résultat a été revue conformément à IAS 1 "Présentation des états financiers".

Au bilan, les actifs/passifs faisant partie du cycle d'exploitation du Groupe sont classés en courant.

Tous les autres actifs/passifs sont classés en non courant.

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 1 révisée, le Groupe a choisi de présenter les produits et charges comptabilisés dans deux états : un compte de résultat et un état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Un résultat net par action "retraité" est calculé pour le Groupe afin d'éliminer les effets des cessions d'activité et de l'incidence des frais d'acquisitions exposés dans le cadre de croissance externe, en application de la norme IFRS 3 révisée.

Z) RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action, tel que présenté en regard du résultat net IFRS, est calculé en conformité avec l'IAS 33 "Résultat par action".

Le résultat de base par action doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de l'entité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Les actions d'autocontrôle sont déduites du nombre moyen d'actions en circulation.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté des effets des instruments dilutifs par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté de toutes actions ordinaires potentiellement dilutives.

AA) INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information sectorielle est présentée conformément à la norme IFRS 8.

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des produits et des services rendus. Chaque secteur représente un domaine d'activité stratégique qui propose différents produits et sert différents marchés. Ces secteurs correspondent au découpage du reporting interne utilisé par le management du Groupe pour le suivi des activités du Groupe.

À partir du 1^{er} septembre 2012, le Groupe Zodiac Aerospace est organisé en 5 branches opérationnelles :

- AeroSafety ;
- Aircraft Systems ;
- Seats⁽¹⁾ ;
- Cabin & Structures⁽¹⁾ ;
- Galleys & Equipment⁽¹⁾.

(1) Ces branches opérationnelles sont regroupées dans le secteur Aircraft Interiors dont le détail figure ci-après.

La norme IFRS 8, autorise le regroupement de certains secteurs pour les besoins de la publication des informations financières, lorsque les unités regroupées présentent des caractéristiques économiques similaires : natures de produits et services similaires ; typologies de clients identiques ; profils de rentabilité à long terme "équivalents".

Compte tenu de l'analyse menée, au regard des profils de rentabilité et de la nature des produits vendus, le Groupe a choisi de regrouper son information sectorielle sous 3 secteurs présentant des caractéristiques économiques similaires :

- AeroSafety ;
 - Aircraft Systems ;
 - Activités Aircraft Interiors regroupant l'ensemble des 3 autres branches.
- Les supports internes d'analyse des performances et d'allocation des ressources reposant également sur une approche géographique, le Groupe présente également ses éléments d'information sectorielle selon l'approche géographique suivante :

- France ;
- Autres pays d'Europe ;
- États-Unis ;
- Autres pays d'Amérique ;
- Reste du monde.

Les données financières présentées pour l'information sectorielle suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers du Groupe.

AeroSafety

Au sein de ce secteur monobranche, le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des :

- systèmes d'évacuation pour avions : toboggans pour aviation civile, flottabilités de secours des hélicoptères, etc. ;
- systèmes de parachutes et de protection pour les marchés militaires et civils (parachutes "sportifs") ;
- systèmes d'arrêt d'urgence : systèmes de relevages et filets/freins mécaniques ou textiles pour les applications militaires ;
- systèmes de frein en ciment cellulaire pour les applications civiles ;
- systèmes et technologies élastomères ;
- systèmes d'interconnexion électrique.

Aircraft Systems

Ce secteur monobranche conçoit, développe, produit et commercialise des :

- systèmes de gestion de la puissance électrique pour l'aéronautique ;
- actionneurs, capteurs et moteurs électriques pour l'aéronautique ;
- calculateurs embarqués pour l'aéronautique ;
- systèmes de carburant pour l'aéronautique et la Formule 1 ;
- systèmes oxygène pour l'aéronautique ;
- systèmes hydrauliques et régulation pour l'aéronautique ;
- systèmes de distribution d'eau, sanitaire et blocs toilettes ;
- systèmes IFE ;
- systèmes de télémessure et télécommunication appliqués à l'aéronautique et l'espace sur des marchés tant militaires que civils.

Aircraft Interiors

Ce secteur multibranche conçoit, développe, produit et commercialise, essentiellement pour l'aviation civile, à travers trois branches, des :

- sièges passagers (toutes classes : première, affaire, économique) et d'équipages, sacs "airbags" ;
- systèmes cabine : intérieurs de cabine complets, coffres à bagages, séparateurs de classe, panneaux d'habillage, solutions de réaménagement de cabines, etc. ;
- équipements de cabines : systèmes de réfrigération, trolleys, galleys, containers cargo, etc.

Concernant la concentration du portefeuille client, le Groupe a un client avec lequel il réalise un chiffre d'affaires de plus de 10 % du chiffre d'affaires total du Groupe, soit 392,2 M€ provenant des différents secteurs opérationnels.

■ NOTE 2 – GESTION DES RISQUES FINANCIERS

A) RISQUE DE TAUX

Le financement de l'ensemble des filiales du Groupe est centralisé. La dette du Groupe au 31 août 2013 est principalement exposée aux variations de l'Euribor.

Le Groupe a mis en place des instruments de couverture de taux sous forme de swaps contre les variations :

- 1) de l'Euribor 1 mois, pour un montant de 300 M€, à un taux de 0,72 % et à échéance au 29 août 2014 ;
- 2) de l'Euribor 6 mois, pour un montant de 50 M€, à un taux de 1,11 % et à échéance 25 juillet 2018.

La juste valeur des instruments de couverture utilisés par le Groupe au 31 août 2013 est :

Swap	Nominal	Moins d'un an / Plus d'un an		Juste valeur ⁽¹⁾ (en milliers d'euros)
		(en milliers d'euros)		
EUR	300 000	300 000	–	(1 560)
EUR	50 000	–	50 000	488

(1) Elle correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Au 31 août 2013, l'impact de cette valeur de marché est comptabilisé :

- à hauteur de 550 K€ dans les capitaux propres ;
- et à hauteur de 522 K€ en résultat financier du fait de la déqualification de la couverture contre Euribor 1 mois à hauteur de 100 M€, résultant de la tombée du sous-jacent à associer à cette couverture pour le même montant.

Sur la base de la dette financière courante et non courante de 1 001 M€ au 31 août 2013 (voir note 21 – Dettes financières), et sur la base des couvertures non déqualifiées et subsistantes à la clôture, une variation de 10 points de base des taux d'intérêt aurait généré sur l'exercice passé une variation des charges financières de :

- 0,8 M€ hors effet des couvertures de taux ;
- 0,5 M€ en tenant compte des couvertures de taux.

B) RISQUE DE CHANGE

1. Couverture

La quasi totalité de l'exposition du Groupe au risque de transaction sur ses opérations commerciales et industrielles, concerne la parité euro/dollar US.

Les instruments de couverture utilisés par le Groupe au 31 août 2013 pour couvrir les risques de change sont :

Ventes à terme Dev1/Dev2	Nominal	Moins d'un an / Plus d'un an		Juste valeur ⁽¹⁾ (en milliers d'euros)
		(en milliers de devises : Dev1)		
USD/EUR	205 725 ⁽²⁾	196 625	9 100	3 902
USD/GBP	34 800 ⁽²⁾	30 800	4 000	711
USD/CAD	36 950 ⁽²⁾	31 950	5 000	(136)
USD/CZK	2 358 ⁽²⁾	2 358	–	6
EUR/GBP	1 000 ⁽²⁾	1 000	–	14

(1) Elle correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

(2) Soit 225 497 K€.

Achats à terme Dev1/Dev2	Nominal	Moins d'un an / Plus d'un an		Juste valeur ⁽¹⁾ (en milliers d'euros)
		(en milliers de devises : Dev1)		
MXN/USD	1 992 ⁽³⁾	1 992	–	(1)
EUR/GBP	1 695 ⁽³⁾	1 695	–	(26)
USD/EUR	3 710 ⁽³⁾	3 710	–	1

(1) Elle correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

(3) Soit 4 641 K€.

COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Valeur au bilan (en milliers d'euros)	Actif		Passif	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Couvertures de juste valeur	2 579	–	247	–
Couvertures de flux futurs	1 825	348	32	1

Au 31 août 2013, des couvertures de flux futurs étaient mises en place à hauteur de :

- 70 MUSD pour couvrir 11 % de notre exposition nette aux variations de l'USD/EUR (chiffre d'affaires - achats) estimée pour l'exercice 2013/2014 ;
- 31 MUSD pour couvrir 33 % de notre exposition nette aux variations de l'USD/CAD (chiffre d'affaires - achats) estimée pour l'exercice 2013/2014 ;
- 25 MUSD pour couvrir 28 % de notre exposition nette aux variations de l'USD/GBP (chiffre d'affaires - achats) estimée pour l'exercice 2013/2014.

L'impact de la juste valeur de ces couvertures sur les capitaux propres est de 2 311 K€ à la clôture dont 391 K€ sont à échéance supérieure à un an.

Une variation de 10 cents de la parité du dollar contre les principales devises utilisées dans le Groupe aurait eu un impact de 252 M€ sur le chiffre d'affaires de l'exercice.

La variation porte essentiellement sur la parité euro/dollar dont le cours moyen de transaction a été de 1,28 sur l'exercice, contre 1,32 sur l'exercice précédent.

Une variation de 10 cents (passage de 1,28 à 1,38) du dollar et de sa parité croisée avec les autres devises, sur les flux nets de transaction, aurait eu un impact négatif, hors couverture, de 56 M€ sur le résultat opérationnel courant.

Une variation de 10 cents (passage de 1,31 à 1,41) du dollar de conversion et de sa parité croisée avec les autres devises, aurait eu un impact négatif de l'ordre de 21 M€ sur le résultat opérationnel courant.

L'impact sur le résultat opérationnel courant des couvertures de change mises en place durant l'exercice 2012/2013 (différence entre le cours moyen mensuel des devises et le cours spot des couvertures) a été positif de 10,1 M€.

2. Exposition

L'analyse de l'exposition du Groupe au risque de change bilanciel repose sur les montants notionnels des transactions libellées dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle de la société concernée, à la clôture de l'exercice présenté.

La seule devise significative dans le Groupe est le dollar US et les opérations concernées sont les transactions contre EUR, GBP, THB, CAD, CZK, BRL et AUD.

(en millions d'euros)	Au 31 août 2013
Actifs financiers	331,9
Passifs financiers	161,2
Position nette avant gestion	170,7
Dérivés de couverture	150,0
Exposition nette après couvertures	20,7

L'analyse de sensibilité du résultat net au risque de change du dollar US mesure l'effet d'une variation de cette devise sur la position nette en dollar US.

Une appréciation de 10 % de la valeur du dollar US par rapport à sa parité de clôture avec chacune des devises, au 31 août 2013, portant sur l'exposition bilancielle, aurait eu pour conséquence une augmentation du résultat net à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes :

(en millions d'euros)	Au 31 août 2013
Impact sur le résultat net ⁽¹⁾	1,3

(1) Sur la base d'un taux d'impôt moyen de 29 %.

C) RISQUE DE LIQUIDITÉ

(en milliers d'euros)	Valeur comptable à la clôture	Non échus et retards < 30 jours, non dépréciés	Échus de plus de 30 jours et non dépréciés à la clôture				Échus et dépréciés	
			(nombre de jours)					
			31-90	91-180	181-360	>361	Total	
Clients au 31/08/2012	655 631	557 655	65 859	15 858	8 269	6 938	96 924	1 052
Clients au 31/08/2013	738 435	634 066	65 066	18 796	7 746	6 461	98 069	6 300

L'augmentation des encours clients est de 12,6 % au taux de clôture.

À taux et périmètre constants, cette augmentation est de 11,5 %, alors que la croissance organique du chiffre d'affaires au 4^{ème} trimestre 2012/2013 est de + 8 %, comparée au 4^{ème} trimestre 2011/2012. Cette augmentation plus forte que celle du chiffre d'affaires a principalement pour origine les créances non encore échues de la branche Aircraft Systems et des activités Aircraft Interiors.

Le montant des encours sur l'ensemble des compagnies aériennes affiche une progression de 33 % à taux constant.

La part des encours sur les compagnies aériennes représente 36,8 % du total des encours au 31 août 2013, contre 34 % au 31 août 2012, à périmètre constant.

Le montant des créances échues de plus de 30 jours et non dépréciées à la clôture est stable à taux et périmètre constants (+1,4 %).

Flux futurs liés aux passifs financiers

	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Dette financière brute (en K€) ⁽¹⁾	(122 440)	(260 273)	(164 135)	(31 135)	(574 794)
Dérivés de couverture de taux (en K€) ⁽²⁾	(853)	(853)	-	-	-
Dettes fournisseurs (en K€)	(308 040)	(4 954)	-	-	-
Dérivés de couverture de change - Flux USD (en KUSD)	(33 344)	(1 000)	-	-	-
Dérivés de couverture de change - Flux EUR (en K€)	8 094	-	-	-	-
Dérivés de couverture de change - Flux CAD (en KCAD)	12 396	1 062	-	-	-
Dérivés de couverture de change - Flux GBP (en KGBP)	2 998	-	-	-	-
Dérivés de couverture de change - Flux CZK (en KCZK)	30 000	-	-	-	-

(1) Dette financière et flux d'intérêts basés sur l'hypothèse d'un taux d'intérêt constant sur la période à 3,00 %.

(2) Flux d'intérêts liés à la couverture de taux par swap contre Euribor 1 mois dont le taux variable est estimé à 0,30 sur la période considérée.

COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

■ NOTE 3 - INFORMATION SECTORIELLE

L'organisation du Groupe et les facteurs utilisés pour déterminer les secteurs opérationnels, ainsi que les produits et services rendus par les différents secteurs opérationnels sont décrits dans le paragraphe AA de la note 1 "Principes comptables appliqués".

A - ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 3.1 - COMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR BRANCHE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE LOCALISATION DES CLIENTS

(en milliers d'euros)	France	Autres pays d'Europe	États-Unis	Autres pays d'Amériques	Reste du monde	Total
Au 31 août 2012						
AeroSafety	74 345	122 958	188 515	60 486	71 437	517 741
Aircraft Systems	272 436	239 810	254 106	48 848	158 809	974 009
Activités Aircraft Interiors	77 134	287 736	637 395	303 990	642 632	1 948 887
TOTAL	423 915	650 504	1 080 016	413 324	872 878	3 440 637
Au 31 août 2013						
AeroSafety	85 914	135 045	201 659	58 788	82 553	563 959
Aircraft Systems	335 702	249 543	287 083	57 851	171 702	1 101 881
Activités Aircraft Interiors	65 819	329 428	737 070	294 181	799 271	2 225 769
TOTAL	487 435	714 016	1 225 812	410 820	1 053 526	3 891 609

NOTE 3.2 - COMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR BRANCHE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE D'IMPLANTATION

(en milliers d'euros)	France	Autres pays d'Europe	États-Unis	Autres pays d'Amériques	Reste du monde	Total
Au 31 août 2012						
AeroSafety	159 560	30 624	252 720	44 957	29 880	517 741
Aircraft Systems	588 810	69 703	251 260	–	64 236	974 009
Activités Aircraft Interiors	390 318	403 778	1 085 202	61 995	7 594	1 948 887
TOTAL	1 138 688	504 105	1 589 182	106 952	101 710	3 440 637
Au 31 août 2013						
AeroSafety	188 074	30 644	273 919	38 404	32 918	563 959
Aircraft Systems	632 840	83 349	319 522	–	66 170	1 101 881
Activités Aircraft Interiors	422 986	566 616	1 155 289	69 103	11 775	2 225 769
TOTAL	1 243 900	680 609	1 748 730	107 507	110 863	3 891 609

**NOTE 3.3 - COMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR BRANCHE
AVEC VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES INTERSECTEURS**

(en milliers d'euros)	CA y compris intersecteurs	CA intersecteurs	CA consolidé
Au 31 août 2012			
AeroSafety	528 461	(10 719)	517 742
Aircraft Systems	1 017 300	(43 292)	974 008
Activités Aircraft Interiors	1 952 969	(4 082)	1 948 887
TOTAL	3 498 730	(58 093)	3 440 637
Au 31 août 2013			
AeroSafety	580 255	(16 296)	563 959
Aircraft Systems	1 156 834	(54 953)	1 101 881
Activités Aircraft Interiors	2 230 560	(4 791)	2 225 769
TOTAL	3 967 649	(76 040)	3 891 609

**NOTE 3.4 - RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT PAR BRANCHE
ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE D'IMPLANTATION**

(en milliers d'euros)	France	Autres pays d'Europe	États-Unis	Autres pays d'Amériques	Reste du monde	Total
Au 31 août 2012						
AeroSafety	16 349	4 142	49 383	4 946	201	75 021
Aircraft Systems	70 225	9 818	55 955	–	1 070	137 068
Activités Aircraft Interiors	57 715	83 528	131 432	12 950	1 644	287 269
Société Zodiac Aerospace	(12 529)	–	(400)	–	–	(12 929)
TOTAL	131 760	97 488	236 370	17 896	2 915	486 429
Au 31 août 2013						
AeroSafety	31 188	3 456	59 397	2 981	1 350	98 372
Aircraft Systems	78 074	17 866	56 482	(4)	2 673	155 091
Activités Aircraft Interiors	73 008	95 773	137 839	13 563	6 557	326 740
Société Zodiac Aerospace	(15 681)	–	(192)	–	–	(15 873)
TOTAL	166 589	117 095	253 526	16 540	10 580	564 330

NOTE 3.5 - RÉSULTAT NET VENTILÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR BRANCHE

(en milliers d'euros)	AeroSafety	Aircraft Systems	Activités Aircraft Interiors	Société Zodiac Aerospace	Total
Au 31 août 2012					
Résultat net	51 522	98 312	182 599	(25 039)	307 394
Au 31 août 2013					
Résultat net	63 675	115 148	220 016	(28 111)	370 728

COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 3.6 - RÉSULTAT FINANCIER PAR BRANCHE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en milliers d'euros)	France	Autres pays d'Europe	États-Unis	Autres pays d'Amériques	Reste du monde	Total
Au 31 août 2012						
AeroSafety	(1 278)	(376)	13	(449)	(442)	(2 532)
Aircraft Systems	(3 632)	342	2	(5)	(828)	(4 121)
Activités Aircraft Interiors	534	(3 178)	(245)	(1 187)	(370)	(4 446)
Société Zodiac Aerospace	(21 818)	-	(252)	-	-	(22 070)
TOTAL	(26 194)	(3 212)	(482)	(1 641)	(1 640)	(33 169)
Au 31 août 2013						
AeroSafety	(958)	(50)	203	(192)	(462)	(1 459)
Aircraft Systems	(3 563)	304	(268)	(1)	(758)	(4 286)
Activités Aircraft Interiors	1 003	(3 021)	(687)	(557)	(451)	(3 713)
Société Zodiac Aerospace	(18 798)	-	208	-	-	(18 590)
TOTAL	(22 316)	(2 767)	(544)	(750)	(1 671)	(28 048)

NOTE 3.7 - CHARGE D'IMPÔT PAR BRANCHE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en milliers d'euros)	France	Autres pays d'Europe	États-Unis	Autres pays d'Amériques	Reste du monde	Total
Au 31 août 2012						
AeroSafety	(4 717)	(1 000)	(18 296)	(1 040)	(324)	(25 377)
Aircraft Systems	(13 391)	(2 755)	(18 471)	-	(731)	(35 348)
Activités Aircraft Interiors	(21 028)	(18 502)	(43 395)	(2 786)	(560)	(86 271)
Société Zodiac Aerospace	12 557	-	41	-	-	12 598
TOTAL	(26 579)	(22 257)	(80 121)	(3 826)	(1 615)	(134 398)
Au 31 août 2013						
AeroSafety	(10 275)	(493)	(20 789)	(592)	(182)	(32 331)
Aircraft Systems	(12 937)	(5 060)	(16 388)	-	(367)	(34 752)
Activités Aircraft Interiors	(24 749)	(13 370)	(42 346)	(2 897)	(516)	(83 878)
Société Zodiac Aerospace	8 936	-	389	-	-	9 325
TOTAL	(39 025)	(18 923)	(79 134)	(3 489)	(1 065)	(141 636)

B - ÉLÉMENTS DU BILAN
**NOTE 3.8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET ÉCARTS D'ACQUISITION
PAR BRANCHE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

(en milliers d'euros)	France	Autres pays d'Europe	États-Unis	Autres pays d'Amériques	Reste du monde	Total
Au 31 août 2012						
AeroSafety	5 431	11 332	61 616	36 545	719	115 643
Aircraft Systems	483 354	3 150	200 989	–	11 115	698 608
Activités Aircraft Interiors	45 461	649 942	499 363	3 007	273	1 198 046
Société Zodiac Aerospace	4 149	–	–	–	–	4 149
TOTAL	538 395	664 424	761 968	39 552	12 107	2 016 446
Au 31 août 2013						
AeroSafety	5 584	10 585	60 251	32 679	617	109 716
Aircraft Systems	551 048	3 149	242 822	–	10 249	807 268
Activités Aircraft Interiors	45 597	617 158	539 130	3 000	382	1 205 267
Société Zodiac Aerospace	4 042	–	(15)	–	–	4 027
TOTAL	606 271	630 892	842 188	35 679	11 248	2 126 278

NOTE 3.9 - STOCKS PAR BRANCHE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en milliers d'euros)	France	Autres pays d'Europe	États-Unis	Autres pays d'Amériques	Reste du monde	Total
Au 31 août 2012						
AeroSafety	40 998	3 200	50 623	11 215	11 352	117 388
Aircraft Systems	188 188	20 965	55 223	–	13 939	278 315
Activités Aircraft Interiors	70 960	88 753	195 385	11 785	20 527	387 410
Société Zodiac Aerospace	–	–	–	–	–	–
TOTAL	300 146	112 918	301 231	23 000	45 818	783 113
Au 31 août 2013						
AeroSafety	46 348	2 682	47 593	9 500	11 283	117 406
Aircraft Systems	217 870	16 368	66 723	–	13 465	314 426
Activités Aircraft Interiors	63 910	97 515	225 801	13 862	26 081	427 169
Société Zodiac Aerospace	–	–	–	–	–	–
TOTAL	328 128	116 565	340 117	23 362	50 829	859 001

COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 3.10 - CLIENTS PAR BRANCHE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en milliers d'euros)	France	Autres pays d'Europe	États-Unis	Autres pays d'Amériques	Reste du monde	Total
Au 31 août 2012						
AeroSafety	36 651	5 044	43 799	6 756	4 438	96 688
Aircraft Systems	145 377	14 437	40 781	–	9 585	210 180
Activités Aircraft Interiors	64 696	68 807	202 568	10 714	1 934	348 719
Société Zodiac Aerospace	44	–	–	–	–	44
TOTAL	246 768	88 288	287 148	17 470	15 957	655 631
Au 31 août 2013						
AeroSafety	38 759	4 559	60 665	5 223	4 857	114 063
Aircraft Systems	150 073	13 962	63 129	–	9 769	236 933
Activités Aircraft Interiors	84 139	78 392	207 119	16 056	1 733	387 439
Société Zodiac Aerospace	–	–	–	–	–	–
TOTAL	272 971	96 913	330 913	21 279	16 359	738 435

NOTE 3.11 - PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES PAR BRANCHE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en milliers d'euros)	France	Autres pays d'Europe	États-Unis	Autres pays d'Amériques	Reste du monde	Total
Au 31 août 2012						
AeroSafety	11 299	97	5 056	26	102	16 580
Aircraft Systems	33 714	4 991	5 897	–	114	44 716
Activités Aircraft Interiors	11 496	32 892	14 939	1 160	379	60 866
Société Zodiac Aerospace	1 123	–	82	–	–	1 205
TOTAL	57 632	37 980	25 974	1 186	595	123 367
Au 31 août 2013						
AeroSafety	12 268	166	4 873	192	101	17 600
Aircraft Systems	38 487	4 855	10 116	–	159	53 617
Activités Aircraft Interiors	11 986	36 135	13 171	1 329	392	63 013
Société Zodiac Aerospace	1 744	–	79	–	–	1 823
TOTAL	64 485	41 156	28 239	1 521	652	136 053

NOTE 3.12 - FOURNISSEURS PAR BRANCHE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en milliers d'euros)	France	Autres pays d'Europe	États-Unis	Autres pays d'Amériques	Reste du monde	Total
Au 31 août 2012						
AeroSafety	12 356	1 922	7 080	2 289	1 979	25 626
Aircraft Systems	92 412	7 109	20 122	–	3 005	122 648
Activités Aircraft Interiors	36 456	50 115	84 167	5 493	5 377	181 608
Société Zodiac Aerospace	8 536	–	32	–	–	8 568
TOTAL	149 760	59 146	111 401	7 782	10 361	338 450
Au 31 août 2013						
AeroSafety	12 547	1 207	9 481	2 751	2 471	28 457
Aircraft Systems	70 146	7 784	23 646	–	2 883	104 459
Activités Aircraft Interiors	21 420	53 633	85 621	5 282	6 084	172 040
Société Zodiac Aerospace	8 037	–	–	–	–	8 037
TOTAL	112 150	62 624	118 748	8 033	11 438	312 993

NOTE 3.13 - PERSONNEL ET ORGANISMES SOCIAUX PAR BRANCHE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en milliers d'euros)	France	Autres pays d'Europe	États-Unis	Autres pays d'Amériques	Reste du monde	Total
Au 31 août 2012						
AeroSafety	13 862	552	7 369	781	1 405	23 969
Aircraft Systems	54 756	2 478	8 673	–	1 920	67 827
Activités Aircraft Interiors	15 524	11 736	30 099	4 416	1 624	63 399
Société Zodiac Aerospace	6 339	–	–	–	–	6 339
TOTAL	90 481	14 766	46 141	5 197	4 949	161 534
Au 31 août 2013						
AeroSafety	16 950	472	6 692	319	1 743	26 176
Aircraft Systems	59 326	3 909	10 969	–	1 710	75 914
Activités Aircraft Interiors	16 144	14 459	31 806	4 263	2 126	68 798
Société Zodiac Aerospace	8 860	–	–	–	–	8 860
TOTAL	101 280	18 840	49 467	4 582	5 579	179 748

NOTE 4 - PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

(en milliers d'euros)	31/08/2013	31/08/2012
Ventes de biens	3 644 607	3 245 503
Prestations de services	247 002	195 133
Intérêts	1 299	1 271
Redevances	2 026	1 366
TOTAL	3 894 934	3 443 273

COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

■ NOTE 5 - CHARGES DE PERSONNEL

NOTE 5.1 - INFORMATION SUR LA COMPOSITION DES CHARGES

(en milliers d'euros)	31/08/2013	31/08/2012
Salaires et charges ⁽¹⁾	1 121 730	990 396
Participation	13 589	11 409
Juste valeur des stock-options et actions gratuites	7 670	6 105
TOTAL	1 142 989	1 007 910

(1) Dont 472 K€ de charges sociales liées aux stock-options au 31 août 2012 et 412 K€ au 31 août 2013.

NOTE 5.2 - PAIEMENTS EN ACTIONS

1) Options de souscription d'actions

Les Assemblées Générales Mixtes du 16 décembre 2002, du 16 décembre 2004, du 8 janvier 2008 et du 10 janvier 2011 ont autorisé le Directoire à attribuer en une ou plusieurs fois, des options de souscription d'actions à des membres du personnel des sociétés du Groupe.

Les principales caractéristiques des plans mis en place sont les suivantes :

Année de mise en place des plans	Prix de souscription en euros	Date limite de levée des options	Nombre d'options non exercées au 31/08/2013
25/11/2005	44,66	25/11/2013	29 561
30/11/2006	46,64	30/11/2014	67 366
13/02/2007	49,29	13/02/2015	2
03/12/2007	41,11	03/12/2015	60 369
03/12/2007	41,11	03/12/2015	188 880
04/12/2008	29,36	04/12/2016	60 000
10/12/2009	23,62	10/12/2017	100 850
10/12/2010	50,75	10/12/2018	150 450
29/12/2011	62,34	29/12/2019	92 895
29/12/2011	62,34	29/12/2019	61 990
13/05/2013	94,57	13/05/2021	108 188
TOTAL			920 551

Le nombre d'options émises au cours de l'exercice et leur prix moyen d'exercice pondéré ont évolué de la façon suivante :

Nombre d'options	2012/2013	2011/2012
Au 1^{er} septembre	1 132 672	1 357 615
Émises	208 700	161 885
Annulées	(103 812)	(2 000)
Expirées	(11 745)	(3 539)
Exercées	(305 264)	(381 289)
Au 31 août	920 551	1 132 672

Sur les 208 700 options attribuées lors de cet exercice, 100 512 ont été annulées consécutivement à l'attribution d'actions gratuites. Le solde des annulations de l'exercice (3 300 actions) correspond à des optionnaires ayant quitté le Groupe.

Les 108 188 options restantes attribuées sur cet exercice ne peuvent être exercées avant le 13 mai 2014 pour moitié et avant le 13 mai 2015 pour l'autre moitié.

Les actions issues de ces levées d'options doivent être conservées au minimum jusqu'au 13 mai 2016.

Les 305 264 actions exercées au cours de l'exercice 2012/2013 ont donné lieu à l'émission de 305 264 levées d'options entre le 1^{er} septembre 2012 et le 31 août 2013, à un prix d'attribution moyen de 37,10 €.

	Options émises en mai 2013 d'une durée de vie moyenne de 6 ans
Juste valeur	20,72 €
Facteurs du modèle d'évaluation binomial utilisé :	
prix de l'action à la date d'octroi	94,57 €
prix d'exercice de l'option	94,57 €
volatilité estimée	32,00 %
taux d'intérêt sans risque	1,04 %
taux de dividende espéré de l'action	2,00 %

La charge comptabilisée sur l'exercice, au titre des options de souscription d'actions et des actions gratuites, s'élève à 7 670 K€, contre 6 105 K€ sur l'exercice 2011/2012.

À ces montants, viennent s'ajouter 472 K€ de charges sociales sur l'exercice 2011/2012, et 412 K€ sur l'exercice 2012/2013.

2) Plan d'attribution gratuite d'actions aux bénéficiaires de stock-options (en substitution d'une partie des attributions de stock-options)

Dans le cadre du plan annuel, il a été attribué 108 188 options de souscription et 33 539 actions gratuites. Pour chaque bénéficiaire, l'acquisition le sera à hauteur de 50 % de la quotité totale sous condition de présence au terme de deux ans, soit le 29 décembre 2013 (sauf cas de décès), condition à laquelle viendra s'ajouter une condition de performance pour 50 % de la quotité totale.

Les actions livrées seront soumises à une période de conservation de deux ans, soit jusqu'au 29 décembre 2015.

Les actions, au titre de la condition de performance, sont acquises au cas où l'objectif tel que défini par le calcul de leur rémunération variable est atteint à 100 %, en moyenne sur les exercices 2011/2012 et 2012/2013. Le nombre d'actions acquises est réduit en cas d'atteinte partielle de l'objectif jusqu'à s'annuler en cas d'atteinte à 75 % en moyenne sur les exercices 2011/2012 et 2012/2013.

Le nombre d'actions acquises dans ce cas est proportionnel entre ces deux bornes.

3) Rapport spécial du Directoire au titre des stock-options

Le rapport détaillé est à la disposition des actionnaires en Assemblée Générale.

Concernant les stock-options des mandataires sociaux :

- Il y a eu cinq levées d'options de la part des deux membres du Directoire au cours de l'exercice, pour 13 800, 9 000, 20 000, 15 000 et 25 000 options. Ces levées se sont traduites par la création de 82 800 titres en 2012/2013.
- Il n'y a pas eu d'attribution d'option en 2012/2013.

Concernant les salariés du Groupe bénéficiant de stock-options :

Au cours de l'exercice, il a été attribué à des membres du Comité Exécutif une quantité totale de 31 750 stock-options. Toutes l'ont été sur une base annuelle. Ces options ne peuvent être levées, pour moitié, avant la 1^{ère} date anniversaire de l'attribution et pour le solde avant la seconde année.

Au cours de l'exercice, il a été attribué à des membres du Comité Exécutif une quantité totale de 6 001 actions gratuites. Les actions gratuites sont soumises à une condition de présence au bout de 2 ans et à des conditions de performance.

Au cours de l'exercice, il a été attribué à 113 personnels non membres du Comité Exécutif une quantité totale de 94 438 stock-options nettes des annulations (plan annuel) et à 91 personnels non membres du Comité Exécutif, 26 038 actions gratuites.

- le total des 10 plus fortes attributions de stock-options s'élève à 31 200 options.
- Le total des 10 plus fortes attributions d'actions gratuites s'élève à 13 721 actions.

Au cours de l'exercice, la somme des 10 premières levées d'options est de 119 032 options toutes catégories confondues. Hors membres du Comité Exécutif, la somme des 10 premières levées au cours de l'exercice a été de 50 030 options.

COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

■ NOTE 6 - VARIATION DE STOCKS ⁽¹⁾

(en milliers d'euros)	31/08/2013	31/08/2012
Variation des stocks comptabilisée au cours de l'exercice	78 694	105 153
Dépréciations des stocks dotées au cours de l'exercice	(14 855)	(10 674)
Reprises de dépréciations de stocks au cours de l'exercice	9 248	7 512
TOTAL	73 087	101 991

(1) Stocks composants, sous-ensembles, encours, marchandises et produits finis.

■ NOTE 7 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES COURANTS

(en milliers d'euros)	31/08/2013	31/08/2012
Résultat sur cession d'immobilisations	(620)	(583)
Coût de restructuration	-	(207)
Autres	(487)	79
TOTAL	(1 107)	(711)

■ NOTE 8 - ÉLÉMENTS OPÉRATIONNELS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	31/08/2013	31/08/2012
Coûts de restructuration ⁽¹⁾	(968)	(596)
Coûts liés au transfert du site d'Issy-les-Moulineaux à Plaisir	(150)	976
Pertes de valeur	-	-
Litiges	-	-
Amortissements d'immobilisations incorporelles ⁽²⁾	(21 104)	(15 670)
Frais d'acquisition ⁽³⁾	(2 973)	(2 939)
Autres ⁽⁴⁾	2 009	6 761
TOTAL	(23 186)	(11 468)

(1) Au 31 août 2013, constitués principalement de retraites anticipées aux États-Unis.

(2) Amortissement des carnets de commandes et portefeuille clients valorisés lors des acquisitions.

(3) Frais d'acquisition de titres ou d'actifs dans le cadre d'opérations de croissance externe (en application d'IFRS 3 révisée). Au 31 août 2013, ce montant concerne les acquisitions de Zodiac Inflight Innovations (ex-IMS), Base2, Innovative Power Solution, Northwest Aerospace Technologies, Zodiac Aero Duct Systems (ex-ACC La Jonchère).

(4) Au 31 août 2013, ce montant inclut une cession de terrain à Niort.

■ NOTE 9 - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	31/08/2013	31/08/2012
Produits financiers	1 299	1 304
Différences de change	(452)	(2 631)
Différence entre cours spot et cours à terme sur devise	(1 271)	(962)
Produits/(charges) de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(424)	(2 289)
Coût de l'endettement financier brut	(25 259)	(28 368)
TOTAL	(25 683)	(30 657)

Le coût de l'endettement financier brut diminue de 3,1 M€. Notre encours moyen de financement a augmenté consécutivement aux acquisitions de Zodiac Inflight Innovations (ex-IMS), Base2, Innovative Power Solutions (IPS), Northwest Aerospace Technologies (NAT) et de Zodiac Aero Duct Systems (ex-ACC La Jonchère).

Le coût moyen de nos crédits s'établit à 2,07 % sur la période, contre 2,51 % sur l'exercice précédent ; le coût complet de nos ressources financières (y compris les coûts liés aux prestations bancaires diverses) s'établissant à 2,33 %, contre 2,80 % sur l'exercice précédent.

■ NOTE 10 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31/08/2013	31/08/2012
Dotation et reprise de provisions	(2)	1
Charges de désactualisation des indemnités de retraite nettes des rendements	(2 363)	(2 513)
TOTAL	(2 365)	(2 512)

■ NOTE 11 – IMPÔTS

(en milliers d'euros)	31/08/2013	31/08/2012
1) Bilan		
Impôts différés :		
Impôts différés débiteurs	970	463
Impôts différés créditeurs	157 154	142 159
Impôts différés nets	(156 184)	(141 696)
Ventilation du montant net par nature :		
Avantages sociaux	26 303	24 075
Dépréciation de stocks et frais généraux stockés	22 508	22 331
Profits sur stock final	24 739	23 719
Frais de développement	(116 426)	(101 549)
Écarts d'acquisition ⁽¹⁾	(133 481)	(133 588)
Retraitement provisions réglementées	(5 714)	(5 212)
Autres ⁽²⁾	25 887	28 528
Impôts différés nets	(156 184)	(141 696)
2) Compte de résultat		
Impôts différés/impôts exigibles :		
- impôts différés	(13 570)	(30 639)
- impôts exigibles	(128 066)	(103 759)
Impôts	(141 636)	(134 398)
3) Crédits d'impôt ou pertes fiscales non reconnus ⁽³⁾	12 250	13 103

(1) Y compris les impôts différés passifs sur les écarts d'acquisition fiscalement amortissables.

(2) Y compris les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux.

(3) Ce montant inclut 388 K€ à échéance au 31 août 2014.

COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

(en milliers d'euros)	31/08/2013	31/08/2012
Résultat net des activités poursuivies	370 728	307 394
Résultat des sociétés mises en équivalence	(732)	-
Charge d'impôt	(141 636)	(134 398)
Résultat avant impôt	513 096	441 792
Taux d'impôt	36,10 %	36,10 %
Impôt théorique	(185 228)	(159 487)
Incidence des impôts à taux réduit	189	185
Impact des taux d'impôts des autres pays	23 050	9 368
Crédit d'impôt à la recherche et à la formation	21 093	14 737
Crédit d'impôt sur activité de production aux États-Unis	4 753	3 515
Autres ⁽¹⁾	(5 493)	(2 716)
Impôt consolidé	(141 636)	(134 398)
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	27,60 %	30,42 %

(1) Y compris l'impact des provisions pour contrôles fiscaux sur le Groupe, en France et aux États-Unis et y compris l'impact du Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi non soumis à l'impôt société.

La charge d'impôt ressort à 141,6 M€ sur l'exercice, contre 134,4 M€ en 2011/2012. Des éléments particuliers expliquent un taux d'imposition apparent de 27,6 % contre 30,2 % en 2011/2012. En réintégrant le poids de la fiscalité accrue en France (- 3,3 M€ liés à la taxe sur les dividendes et la non déductibilité partielle des intérêts) et en excluant des éléments positifs (9 M€ de crédits d'impôts complémentaires ; 1,7 M€ d'ajustement de "state taxes" aux États-Unis et un ajustement de 5,4 M€ chez Sell, essentiellement constitué par la reconnaissance d'impôts différés), la charge d'impôt ressort à 154,4 M€, soit un taux de 30,1 %, comparable à celui de 2011/2012.

Les actifs d'impôts exigibles figurant au bilan sont composés principalement des acomptes versés au titre de l'impôt des sociétés, de provisions pour taxes et de TVA.

NOTE 12 - RÉSULTAT PAR ACTION

		31/08/2013	31/08/2012
Numérateur (en milliers d'euros) :			
Résultat net part du Groupe	(a)	370 913	318 881
Dénominateur :			
Nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice	(b)	54 449 287	54 112 214
Options de souscription et d'achat d'actions et attribution d'actions gratuites		662 483	668 347
Nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice dilué	(c)	55 111 770	54 780 561
Résultat net par action (en euros)	(a) / (b)	6,81	5,89
Résultat net par action dilué (en euros)	(a) / (c)	6,73	5,82
Résultat net par action retraité impact IFRS 3 (en euros)		7,13	6,15
Résultat net par action dilué retraité impact IFRS 3 (en euros)		7,05	6,08

NOTE 13 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

NOTE 13.1 - ÉCARTS D'ACQUISITION

(en milliers d'euros)	Solde d'ouverture au 31/08/2012	Écart de conversion	Variation de périmètre	Modification	Dépréciation	Solde au 31/08/2013
Brut	1 617 275	(54 822)	118 750	-	-	1 681 203
Dépréciation	114 483	(2 030)	-	-	-	112 453
Valeur nette des écarts d'acquisition	1 502 792	(52 792)	118 750	-	-	1 568 750

Les écarts d'acquisition nets se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31/08/2013			31/08/2012 Net
	Brut	Dépréciation	Net	
UGT ⁽¹⁾ :				
AeroSafety	100,7	11,3	89,4	95,9
Aircraft Systems :				
- Aircraft ⁽²⁾	399,2	40,0	359,2	322,4
- Technology	48,6	12,6	36,0	36,0
- Water and waste	146,2	23,7	122,5	127,7
- Entertainment ⁽³⁾	30,6	-	30,6	-
Aircraft Interiors :				
- Cabin & Structures ⁽⁴⁾	370,8	-	370,8	373,1
- Seats	330,2	24,8	305,4	292,3
- Galleys & Equipment	254,9	-	254,9	255,4
TOTAL	1 681,2	112,4	1 568,8	1 502,8

(1) Voir définition dans la note 1-W.

(2) Au 31 août 2013, les chiffres incluent l'écart d'acquisition de Innovative Power Solution et Zodiac Aero Duct Systems (ex-ACC La Jonchère), sociétés acquises sur l'exercice.

(3) Au 31 août 2013, les chiffres incluent l'écart d'acquisition de Zodiac Inflight Innovations (ex-IMS) et de sa filiale Base2, sociétés acquises sur l'exercice.

(4) Au 31 août 2013, les chiffres incluent l'écart d'acquisition de Northwest Aerospace Technologies, société acquise sur l'exercice.

Les tests de dépréciation ont été conduits comme indiqués au paragraphe W de la note 1 "Principes comptables".

La valeur recouvrable des UGT qui correspond à leur valeur d'utilité est déterminée en utilisant :

- un taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe qui ressort à 8,5 % pour l'ensemble des UGT, à l'exception de Zodiac Inflight Innovations (ex-IMS) pour laquelle il a été retenu un taux de 12 %, du fait de l'évolution technologique rapide dans ce domaine ;
- des flux de trésorerie déterminés à partir de plans sur une période de 4 ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance attendu des marchés considérés, à l'exception des "Airbags" pour lesquels a été retenu un taux nul. Ces flux de trésorerie sont issus des *business plans* soumis au Directoire ;
- les prévisions des avionneurs, lorsqu'elles sont disponibles, ou issues d'autres sources externes (trafic passager par exemple) ;
- un taux de change euro/dollar fixe de 1,30 sur l'ensemble de la période.

Des tests de sensibilité ont été réalisés en faisant évoluer les hypothèses ayant la plus forte influence sur cette sensibilité comme suit :

- variation de la parité euro/dollar retenue de 0,10 ;
- variation du taux d'actualisation retenu de 0,5 %.

Ces variations d'hypothèses prises individuellement ou collectivement n'amènent pas à constater de pertes de valeurs.

La prise en compte individuelle des hypothèses suivantes n'entraînerait également pas de perte de valeur :

- l'utilisation d'une parité euro/dollar de 1,46 avec un taux d'actualisation à 8,5 % sur toute la période considérée ;
- l'utilisation d'un taux d'actualisation de 9,9 % sur la base d'une parité euro/dollar de 1,30.

NOTE 13.2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : BRUT

(en milliers d'euros)	Solde d'ouverture au 31/08/2012	Écart de conversion	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	Reclasse- ments	Solde au 31/08/2013
Frais d'établissement	101	-	-	-	-	-	101
Frais de développement ⁽¹⁾	338 735	(6 925)	143	62 796	-	-	394 749
Brevets et marques	145 308	(5 660)	3 691	-	(1 529)	(842)	140 968
Logiciels	53 958	(566)	158	6 387	(384)	3 858	63 411
Certifications et autres	110 437	(6 125)	25 646	4 719	(3 411)	(2 025)	129 241
TOTAL	648 539	(19 276)	29 638	73 902	(5 324)	991	728 470

(1) Frais engagés essentiellement pour les programmes A380, B787, A400M, A350, EMB 170, CSeries et SMS Falcon. Les coûts de développement maintenus en résultat d'exploitation après capitalisation et facturation aux clients, et hors amortissement des coûts de développement capitalisés, sont de 198,3 M€ en 2012/2013, contre 160,7 M€ en 2011/2012, soit une augmentation de 23 %, et de 18 % à périmètre constant, conséquence d'un effort accru de nos développements autofinancés, notamment dans la branche Aircraft Systems.

COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 13.3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : AMORTISSEMENT

(en milliers d'euros)	Solde d'ouverture au 31/08/2012	Écart de conversion	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	Reclasse- ments	Solde au 31/08/2013
Frais d'établissement	95	-	-	6	-	-	101
Frais de développement ⁽¹⁾	53 475	(1 633)	144	15 968	-	-	67 954
Brevets et marques	10 785	(291)	-	472	(1 529)	(323)	9 114
Logiciels	41 479	(398)	120	6 649	(382)	749	48 217
Certifications et autres	29 051	(1 445)	-	21 354	(3 127)	(277)	45 556
TOTAL	134 885	(3 767)	264	44 449	(5 038)	149	170 942
Valeur nette des immobilisations incorporelles	513 654	(15 509)	29 374	29 453	(286)	842	557 528

(1) Amortissements réalisés essentiellement sur les programmes A380, B787, F7X et EMB 170.

NOTE 14 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Comme au 31 août 2012, les deux immeubles suivants sont classés au 31 août 2013 en "Actifs détenus en vue de la vente" :

- pour un montant net de 577 K€, un bâtiment de production lié à une activité de la branche AeroSafety, fermé en 2009/2010 à Liberty (États-Unis) et dont le processus de vente a permis d'identifier un acheteur potentiel avec lequel les négociations ont été entamées en octobre 2013.
- pour un montant net de 779 K€, un bâtiment de production lié à une activité de la branche Aircraft Systems, fermé en 2009/2010 à Rockford (États-Unis) et dont le processus de vente a été initié. Si le processus de mise en vente n'aboutissait pas, soit à une conclusion, soit à des négociations très avancées à la clôture du prochain exercice, cet immeuble serait reclassé en immeuble de placement.

Il n'existe aucun passif ou éléments de capitaux propres afférents à ces actifs.

NOTE 14.1 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES : BRUT

(en milliers d'euros)	Solde d'ouverture au 31/08/2012	Écart de conversion	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	Reclasse- ments	Solde au 31/08/2013
Terrains et agencement terrains	18 377	(461)	381	1 241	(131)	-	19 407
Constructions et aménagements	251 941	(4 740)	3 158	14 741	(1 201)	562	264 461
Matériel, mobilier, agencement et autres	608 448	(15 777)	9 063	56 952	(11 654)	8 001	655 033
Immobilisations en cours	20 814	(635)	130	22 283	(68)	(9 552)	32 972
TOTAL	899 580	(21 613)	12 732	95 217	(13 054)	(989)	971 873

NOTE 14.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES : AMORTISSEMENT

(en milliers d'euros)	Solde d'ouverture au 31/08/2012	Écart de conversion	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	Reclasse- ments	Solde au 31/08/2013
Terrains et agencement terrains	1 770	(36)	-	77	-	-	1 811
Constructions et aménagements	132 840	(2 534)	1 929	11 641	(837)	(634)	142 406
Matériel, mobilier, agencement et autres	450 747	(11 509)	6 230	47 577	(10 962)	485	482 567
TOTAL	585 357	(14 079)	8 159	59 295	(11 799)	(149)	626 784
Valeur nette des immobilisations corporelles	314 223	(7 534)	4 573	35 922	(1 255)	(840)	345 089

CONTRATS DE LOCATIONS FINANCEMENT

Les immobilisations corporelles incluent les éléments suivants pris en location financement :

(en milliers d'euros)	31/08/2013
Matériel, mobilier, agencement et autres	
Valeur brute	1 716
Amortissements cumulés	1 716
Valeur nette comptable	–
Moins d'1 an	–
De 1 à 5 ans	–
Plus de 5 ans	–
Paiements minimaux futurs	–

■ NOTE 15 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Ils comprennent la participation du Groupe Zodiac Aerospace dans diverses sociétés non consolidées.

■ NOTE 16 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs financiers non courants qui figurent au bilan pour 14 822 K€ sont composés principalement :

- d'un compte rémunéré au taux EONIA pour 6 500 K€⁽¹⁾ ;
- d'instruments financiers pour 348 K€ ;
- le solde étant essentiellement composé de dépôts et cautionnements.

(1) Montants de trésorerie destinés au contrat de liquidité et pour lesquels le prestataire n'avait pas réalisé d'achats d'actions du Groupe au 31 août 2013.

■ NOTE 17 – STOCKS

(en milliers d'euros)	31/08/2013	31/08/2012
Composants et sous-ensembles	528 638	492 288
Encours	251 197	220 731
Produits finis	214 090	201 714
Total brut	993 925	914 733
Provisions pour dépréciation	134 924	131 620
TOTAL	859 001	783 113

Aucun stock n'a été donné en nantissement de passif.

■ NOTE 18 – AUTRES ACTIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	31/08/2013	31/08/2012
Débiteurs divers	3 069	2 027
Charges payées d'avance	17 593	15 830
TOTAL	20 662	17 857

■ NOTE 19 – TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/08/2013	31/08/2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie⁽¹⁾	156 840	161 802
Dettes financières courantes	(92 005)	(277 460)
Billets de trésorerie et autres lignes de crédit à court terme	73 000	263 700
Part courante des emprunts à long terme et avances remboursables	885	853
Concours bancaires	(18 120)	(12 907)
TRÉSORERIE NETTE	138 720	148 895

(1) Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie est constitué exclusivement de nos soldes sur nos comptes bancaires. Il n'existe aucun instrument qualifié par le Groupe d'équivalent de trésorerie. Par ailleurs, le Groupe n'a pas de soldes de trésorerie soumis à restriction.

COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

■ NOTE 20 – CAPITAL

	Nombre d'actions (en milliers)	Actions ordinaires (en milliers d'euros)	Prime d'émission (en milliers d'euros)	Total (en milliers d'euros)
Au 31 août 2011	56 744	11 349	99 031	110 380
Frais sur prime	–	–	–	–
Options exercées	382	76	14 898	14 974
Dividendes	–	–	–	–
Au 31 août 2012	57 126	11 425	113 929	125 354
Frais sur prime	–	–	–	–
Options exercées	305	61	11 265	11 326
Dividendes	–	–	–	–
Au 31 août 2013 ⁽¹⁾	57 431	11 486	125 194	136 680

(1) Dont au 31 août 2013, 2 788 milliers d'actions propres représentant 4,9 % du capital.

■ NOTE 21 – DETTES FINANCIÈRES

NOTE 21.1 – VENTILATION DES DETTES FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	Taux d'intérêts ⁽¹⁾	Maturité	31/08/2013	31/08/2012
A. Dettes financières non courantes				
Crédit syndiqué confirmé (euro)	2,172	⁽³⁾	200 000	600 000
Crédit syndiqué confirmé (livre sterling)	1,445	⁽³⁾	30 306	95 191
Euro PP (euro)	2,875	⁽⁴⁾	125 000	–
Schuldschein (euro)	2,644	⁽⁴⁾	535 000	–
Frais de crédits			(4 654)	(2 363)
Autres emprunts et crédits non confirmés part non courante	NS	⁽⁵⁾	22 945	23 063
Total ⁽²⁾			908 597	715 891
B. Dettes financières courantes				
Billets de trésorerie (euro)	0,455		73 000	263 700
Crédit syndiqué confirmé (euro)			–	–
Découverts bancaires, lignes de spots, autres emprunts et crédits non confirmés part courante	NS	⁽⁶⁾	19 005	13 760
Total	–		92 005	277 460
Dettes financières non courantes et courantes	–		1 000 602	993 351

(1) Taux d'intérêts moyens sur l'exercice hors amortissement des frais de mise en place des différents financements.

(2) Échéances et répartition par devises des emprunts et crédits confirmés (équivalent en milliers d'euros au 31 août 2013) :

2014/2015	229 839	Euro	878 212
2015/2016	133 700	Dollar US	79
2016/2017	700	Dollar canadien	–
Après 2017	544 358	Livres sterling	30 306

(3) L'avenant aux termes de l'accord de crédit "Club Deal", effectif au 29 août 2011, a porté le montant de l'autorisation de tirage de 1 à 1,3 Md€ et reporté l'échéance "in fine" du crédit du 29 juin 2014 au 29 juin 2015.

(4) Zodiac Aerospace a mis en place en juillet 2013 un financement sous la forme de "Placements Privés" :

a) un Schuldschein d'un montant de 535 M€ comportant trois tranches :

- une tranche de maturité 3 ans, ayant une échéance 25 juillet 2016, d'un montant de 133 M€ ;
- une tranche de maturité 5 ans, ayant une échéance 25 juillet 2018, d'un montant de 243 M€ ;
- une tranche de maturité 7 ans, ayant une échéance 27 juillet 2020, d'un montant de 159 M€.

b) un Euro PP d'un montant de 125 M€, ayant une maturité de 5 ans, à échéance 22 juillet 2018.

(5) Principalement après 2015.

(6) Un à trois mois renouvelables.

NOTE 21.2 - COVENANTS

Le Groupe est soumis à un seul covenant, commun au "Club Deal" et aux "Placements Privés", qui est le ratio "Dettes nettes/EBITDA" dans la définition figurant aux contrats de financement. Ce covenant doit être égal ou inférieur à 3,00 au 31 août 2013 et à la clôture des exercices suivants. Ce ratio est de 1,26 au 31 août 2013 et était de 1,45 au 31 août 2012. Son non respect peut entraîner le remboursement intégral, par anticipation des différents financements.

NOTE 22 - PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde d'ouverture au 31/08/2012	Écart de conversion	Variation de périmètre (1)	Variations de l'exercice			Reclassements (2)	Solde au 31/08/2013
				Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)		
Plans de pension et indemnités départ retraite	52 058	(168)	1 004	6 593	(2 608)	(1 030)	(3 321)	52 528
Divers	4 208	-	64	565	(771)	(5)	3 400	7 461
Total non courant	56 266	(168)	1 068	7 158	(3 379)	(1 035)	79	59 989
Garantie	41 366	(1 142)	1 720	14 538	(6 650)	(1 801)	(2)	48 029
Litiges/franchises assurances	8 075	(271)	115	4 712	(2 117)	(43)	(620)	9 851
Restructurations, diversification	1 859	(23)	-	238	(548)	(250)	132	1 408
Impôts et taxes	2 170	(45)	-	1 577	(353)	(728)	(277)	2 344
Divers (3)	13 631	(432)	526	4 204	(4 159)	(264)	926	14 432
Total courant	67 101	(1 913)	2 361	25 269	(13 827)	(3 086)	159	76 064
TOTAL	123 367	(2 081)	3 429	32 427	(17 206)	(4 121)	238	136 053

(1) La variation de périmètre correspond à l'entrée de Zodiac Aero Duct Systems (ex-ACC La Jonchère), Zodiac Inflight Innovations (ex-IMS) et Northwest Aerospace Technologies dans le Groupe.

(2) Le reclassement de poste à poste dans les provisions non courantes correspond à un engagement de préretraite chez Sell GmbH (Allemagne) reclassé de la ligne "Plans de pensions et indemnités retraites" sur la ligne "Divers".

(3) Les provisions courantes "diverses" sont principalement constituées de provisions pour pertes à terminaison ainsi que de pénalités sur divers contrats commerciaux.

PROVISIONS POUR AVANTAGES DU PERSONNEL - AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI :
1. RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCE MÉDICALE À CONTRIBUTIONS DÉFINIES

Le Groupe dispose de régimes à contributions définies pour tous ses salariés français. Ces régimes sont gérés par l'État. La seule obligation à la charge du Groupe est de payer les cotisations requises pour financer ces avantages, sur la base d'un pourcentage des salaires versés.

La charge de l'année au titre des régimes de retraite à contribution définie a été de 56 M€ sur l'exercice 2012/2013, contre 51 M€ sur l'exercice 2011/2012.

2. RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCE MÉDICALE À PRESTATIONS DÉFINIES

La meilleure estimation des cotisations à verser au régime pour l'exercice 2012/2013 est de 4,2 M€ sur la base de départ à l'âge légal de la retraite des salariés concernés.

2.1 France

Conformément à la loi et aux conventions collectives applicables, le Groupe doit verser une indemnité de fin de carrière à ses salariés français, sous la forme d'un capital versé en une fois au moment du départ à la retraite du salarié. Dans le cadre de ces régimes, les salariés bénéficient de droits à retraite lorsqu'ils atteignent l'âge légal de départ à la retraite. Le Groupe ne finance pas, par anticipation, ces engagements.

La valeur actuelle de l'engagement de retraite, le coût des services de la période et le coût des services passés ont été déterminés en suivant la Méthode des Unités de Crédit Projetées (cf. paragraphe T de la note 1 "Principes comptables"). Les principales hypothèses actuarielles utilisées par le Groupe sont les suivantes :

Fourchettes d'hypothèses	2012/2013	2011/2012
Taux d'actualisation	3,14 %	2,82 %
Taux de rendement attendu des actifs	Néant	Néant
Taux d'augmentation des salaires	3,0 %	2,5 %
Taux de rotation du personnel	< 30 ans = 2,11 % l'an 30-53 ans = de 0,23 % à 5,55 % l'an > 53 ans = 0,69 % l'an	< 53 ans = 3 % l'an > 53 ans = 0 % l'an
Âge de départ en retraite	60 à 62 ans	65 ans

La table de mortalité utilisée est la table INSEE TD-TV 08-10. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur Iboxx AA 10+.

COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

2.2 États-Unis

Le Groupe n'a que deux plans à prestations définies en cours, celui d'Air Cruisers et celui d'Avox Systems qui ont tous les deux été "gelés" antérieurement au 31 août 2009.

Dans le cadre de ces régimes, les salariés bénéficient de droits à retraite lorsqu'ils atteignent un âge compris entre 60 et 65 ans. Ces régimes sont assortis d'obligations de financement de la part du Groupe.

La valeur actuelle de l'engagement de retraite, le coût des services de la période et le coût des services passés ont été déterminés en suivant la Méthode des Unités de Crédit Projetées (cf. paragraphe T de la note 1 "Principes comptables").

Les plus récentes évaluations actuarielles des actifs du régime et de la valeur actuelle de l'engagement de retraite ont été effectuées aux dates et par les cabinets d'actuaire suivants :

Filiale	Date de la dernière évaluation	Cabinet d'actuaire
Air Cruisers Systems	11/09/2013	New York Life Retirement Plan Services
Avox Systems	11/09/2013	Burke Group

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour les plans sont :

Fourchettes d'hypothèses	2012/2013	2011/2012
Taux d'actualisation	4,55 %	3,55 %
Taux de rendement attendu des actifs	7,35 %	7,35 %

Le taux de rendement réel des actifs a été de 7,35 % pour l'exercice 2012/2013.

Ces actifs ont été placés :

- pour Air Cruisers, à 61 % en actions et 39 % en obligations ;
- pour Avox Systems, à 62 % en actions, 31 % en obligations et 7 % en revenus immobiliers et autres placements.

La juste valeur des fonds des régimes financés, à la clôture, se répartit comme suit : 11 984 K€ en actions, 7 055 K€ en obligations et 492 K€ en revenus immobiliers et autres placements.

2.3 Allemagne

Le Groupe a un plan de prestations définies en cours relatif à Sell GmbH pour un montant de 16 861 K€. Ce plan concerne 1 618 employés actifs, 144 employés en préretraite et 272 employés retraités.

Seuls les employés ayant atteint une ancienneté supérieure à 5 ans peuvent bénéficier de cette prestation définie, soit à ce jour 55 % de la population couverte par l'engagement de retraite.

La méthode actuarielle utilisée est celle des Unités de Crédit Projetés (cf. paragraphe T de la note 1 "Principes comptables"). Le taux d'actualisation retenu pour l'exercice 2012-2013 est de 3,14 % avec une hypothèse d'augmentations de salaires de 3 %.

3. ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

3.1 Charge enregistrée au compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/08/2013	31/08/2012
Coût des services rendus	3 537	2 254
Charge d'intérêt (désactualisation)	3 100	3 591
Rendement attendu des placements	(1 806)	(1 856)
Amortissement des écarts actuariels	1 658	894
Amortissement du coût des services passés	104	92
Réductions de droits aux régimes	-	-
Liquidations de régimes	-	-
CHARGE DE L'EXERCICE	6 593	4 975

3.2 Réconciliation du montant reconnu au bilan

Le rapprochement entre la dette actuarielle nette de la juste valeur des fonds des régimes, d'une part, et la provision figurant au bilan consolidé, d'autre part, s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/08/2013	31/08/2012
Dette actuarielle des régimes financés	26 807	31 906
Juste valeur des fonds des régimes financés ⁽¹⁾	(19 779)	(19 618)
Déficit (surplus) des régimes financés	7 028	12 288
Dette actuarielle des régimes non financés	74 017	70 150
Écarts actuariels non comptabilisés	(26 652)	(28 605)
Coût des services passés non reconnus	(1 866)	(1 775)
Plafonnement de l'actif éventuel	-	-
PROVISION AU BILAN	52 527	52 058

(1) Voir détail dans le tableau 3.4 ci-dessous.

3.3 Évolution de la dette actuarielle des régimes financés et non financés

(en milliers d'euros)	31/08/2013	31/08/2012
Dette actuarielle à l'ouverture	102 055	72 309
Coût des services rendus au cours de la période	3 537	2 254
Charges d'intérêts	3 100	3 591
Écarts actuariels	(3 313)	24 367
Écarts de conversion	(1 471)	3 581
Prestations versées	(4 363)	(4 047)
Coût des services passés	196	-
Réduction de plans	-	-
Variation de périmètre et autres	1 083	-
DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE ⁽¹⁾	100 824	102 055

(1) Dont 26 807 K€ au titre des régimes financés et 74 017 K€ au titre des régimes non financés.

3.4 Évolution de la juste valeur des fonds des régimes financés

(en milliers d'euros)	31/08/2013	31/08/2012
Juste valeur à l'ouverture	(19 618)	(15 649)
Rendement attendu des actifs	(1 806)	(1 856)
Écarts actuariels	(3)	(7)
Cotisations de l'employeur et prestations versées	722	201
Écarts de conversion	927	(2 307)
JUSTE VALEUR À LA CLÔTURE	(19 778)	(19 618)

COMPTES CONSOLIDÉS

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

■ NOTE 23 – AUTRES PASSIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	31/08/2013	31/08/2012
Créditeurs divers	38 089	46 597
Clients créditeurs	76 358	79 576
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾	90 755	33 116
TOTAL	205 202	159 289

(1) L'accroissement provient principalement des entrées de périmètre pour 8 M€, de nouveaux contrats à l'avancement pour 33 M€.

■ NOTE 24 – ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS

NOTE 24.1 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en milliers d'euros)	31/08/2013	31/08/2012
Engagements donnés		
Locations longue durée ^{(1) (2)}	177 758	117 714
Écarts actuariels et coût des services passés sur engagements de retraites ⁽³⁾	18 752	19 811
Cautions et autres garanties ⁽⁴⁾	12 651	13 328
Nantissement	–	–
Engagements reçus sur contrats	297	297

(1) Ce montant inclut les engagements sur les contrats résiliables et non résiliables.

(2) La variation entre les deux exercices inclut - 7,1 M€ liés aux effets de variation des taux de conversion.

(3) Net des impôts différés. Dont 5,0 M€ nets au titre de l'écart de taux d'actualisation de Sell GmbH.

(4) Dont 1 311 K€ de garantie émise par Zodiac Aerospace au bénéfice de Federal Insurance Company (CHUBB) pour contre-garantir les "performances bonds" émises par cette assurance au bénéfice de certains clients de notre filiale Esco au titre de l'exécution de ses contrats commerciaux (installation de barrières et systèmes d'arrêt pour avions civils et militaires). La garantie totale utilisable dans ce cadre, émise par Zodiac Aerospace, est de 10 M\$.

N.B. : En outre, la société Zodiac Aerospace :

■ a déposé une garantie auprès du tribunal de commerce d'Amsterdam, couvrant les dettes consolidées de la société holding du Groupe Driessen et ses filiales hollandaises, afin de leur éviter d'établir et de déposer localement des comptes consolidés du sous-groupe Driessen, cette garantie ne devant pas dépasser 10 M€ ;

■ a délivré, dans le cadre d'importants contrats commerciaux obtenus par certaines de ses filiales, les garanties suivantes :

- en août 2009, pour le compte de Zodiac Seats France, à échéance au 31 décembre 2016 ;
- en novembre 2010, pour le compte de Zodiac Seats US LLC, à échéance au 31 décembre 2015 ;
- en janvier 2011, pour le compte de Zodiac Seats US LLC et C&D Zodiac Inc., à échéance au 31 décembre 2015.

Engagements relatifs aux contrats de location simple

(en milliers d'euros)	31/08/2013	31/08/2012
- Moins d'un an	32 746	27 279
- De 1 à 5 ans	85 109	58 495
- Plus de 5 ans	59 903	31 940
Paiements minimaux	177 758	117 714

NOTE 24.2 - ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Il n'a pas été identifié d'actifs éventuels au 31 août 2013.

Il a été identifié à la même date un seul passif éventuel.

Celui-ci concerne un litige relatif à une pollution chimique, identifié postérieurement à l'acquisition d'une société par le Groupe, aux USA, mais dont le fait générateur est antérieur à la date d'acquisition. Les conséquences financières de cette pollution entraient dans le cadre d'une garantie contractuelle de la part du vendeur au bénéfice du Groupe Zodiac Aerospace ; cette garantie a été reprise par le successeur du vendeur.

En mars 2009, le Groupe a été informé de la faillite du successeur et notifié par ses avocats de ce fait, d'un risque éventuel de transfert de la responsabilité au Groupe Zodiac Aerospace.

Au cas où cette responsabilité serait transférée à notre Groupe, la part estimée de notre filiale US dans l'évaluation des coûts de remise en état serait de l'ordre de 0,10 % du coût total. L'incertitude quant au transfert de la responsabilité au Groupe Zodiac Aerospace et quant à l'estimation des coûts globaux de remise en état du site pollué ne permet pas de déterminer raisonnablement s'il y aura sortie de trésorerie et pour quel montant.

Le dernier jugement intervenu dans le cadre de ce litige permet d'estimer que le risque attaché à ce passif est considérablement réduit même s'il n'est pas définitivement éteint.

■ NOTE 25 - INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

1.1 RELATION AVEC LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le Groupe n'a pas émis de factures sur l'exercice 2012/2013.

1.2 TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

a) Salaires et avantages ⁽¹⁾

(en euros)	Fixe ⁽¹⁾	Variable ⁽³⁾	Avantage en nature	Total
Maurice Pinault	300 000	300 000	4 980	604 980
Olivier Zarrouati	500 000	500 000	9 670	1 009 670
TOTAL	800 000	800 000	14 650	1 614 650

(1) Les membres du Directoire ne perçoivent aucune rémunération ou avantage de quelque nature que ce soit de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

(2) Auquel s'ajoute 72 000 € pour Monsieur Maurice Pinault et 120 000 € pour Monsieur Olivier Zarrouati, dus au titre de l'exercice 2011/2012 et payés après le 31 août 2013.

(3) Le montant de la rémunération variable de Messieurs Maurice Pinault et Olivier Zarrouati au titre de l'exercice 2012/2013, payable après le 1^{er} septembre 2013, sera respectivement de 339 785 € et 566 310 €.

b) Stock-options et actions gratuites

	Maurice Pinault		Olivier Zarrouati		
	Plan 07b	Plan 2011	Plan 07a ⁽¹⁾	Plan 07b	Plan 2011
1. Stock-options :					
Options non exercées au 31/08/2012	84 640	32 000	2	63 480	-
Attributions de l'exercice	-	-	-	-	-
Options exercées en 2012/2013	25 000	-	-	57 800	-
Options non exercées au 31/08/2013	59 640	32 000	-	5 680	-
Prix de l'exercice (en euros)	41,11	62,34	49,29	41,11	-
Date d'expiration	03/12/2015	29/12/2019	13/02/2015	03/12/2015	-
2. Actions gratuites :					
Actions en période d'acquisition ⁽²⁾	-	16 000	-	-	53 334
Date de droit d'acquisition	-	29/12/2013	-	-	29/12/2013

(1) Plan attribué sur l'exercice 2006/2007.

(2) L'ensemble des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux est assorti d'une condition de performance, d'une condition de présence de deux ans suivant la date d'attribution, soit jusqu'au 29 décembre 2013, et d'une condition de conservation jusqu'au 29 décembre 2015.

Les actions, au titre de la condition de performance, sont acquises au cas où l'objectif tel que défini par le calcul de la rémunération variable, énoncé ci-dessus, est atteint à 100 %, en moyenne sur les exercices 2011/2012 et 2012/2013. Le nombre d'actions acquises est réduit en cas d'atteinte partielle de l'objectif jusqu'à s'annuler en cas d'atteinte à 80 % en moyenne sur les exercices 2011/2012 et 2012/2013. Le nombre d'actions acquises dans ce cas est proportionnel entre ces deux bornes.

Il est rappelé que les attributions de stock-options et/ou d'actions gratuites aux mandataires sociaux ont lieu une fois tous les quatre ans, sauf entrée de nouveau mandataire social.

1.3 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

a) Rémunération

Les membres du Comité Exécutif (Comex) étaient au nombre de onze sur l'exercice 2012/2013 et de huit sur l'exercice 2011/2012.

Le montant de leur rémunération est de 3 213 K€ de fixe et 2 053 K€ de variable, soit un total de 5 342 K€, y compris les rémunérations des membres du Directoire (dont le détail figure dans l'annexe spécifique sur la rémunération des dirigeants). Sur l'exercice précédent, ces rémunérations s'étaient élevées respectivement à 2 465 K€ et 2 404 K€, soit un total de 4 869 K€.

La partie variable due au titre d'un exercice "n", selon les fonctions exercées, est basée sur :

- a) un objectif et une formule identique à celle applicable aux mandataires sociaux et au Directeur Financier Groupe ;
- b) un objectif de résultat opérationnel courant⁽¹⁾ et de besoin de fonds de roulement prenant en compte la réalisation de l'exercice clos "n - 1" et le budget de l'exercice "n". La comparaison de la performance accomplie par rapport à cet objectif, dans une fourchette de réalisation de 75 à 125 %, donne le "taux de réalisation" de l'objectif. Ce taux, appliqué proportionnellement au salaire fixe, fournit le montant de la partie variable qui atteint au maximum 100 % de la partie fixe.

b) Stock-options et actions gratuites

Au titre de l'exercice, il a été attribué à des membres du Comité Exécutif qui n'étaient pas membres du Comité lors de la dernière attribution pluriannuelle (d'une durée de 4 ans) une quantité totale de 13 750 stock-options. Toutes l'ont été sur une base annuelle.

(1) Pour le calcul de ce résultat, tant pour déterminer le montant de l'objectif que le montant réalisé au titre de l'année "n", l'ensemble des résultats dans une monnaie fonctionnelle autre que l'euro est converti au même taux que celui établi pour le budget de l'année "n" ; il en est de même pour les flux en monnaies étrangères.

■ NOTE 26 – ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Acquisition de la société TriaGnoSys

En date du 6 septembre 2013, le Groupe a finalisé l'acquisition de la société allemande TriaGnoSys, spécialisée dans la connectivité embarquée, le divertissement sans fil et les systèmes cabine.

Il n'y a pas eu d'autres événements significatifs postérieurement à la clôture.

NOTE 27 - LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 AOÛT 2013

Sociétés consolidées par intégration globale	Pays	% intérêts du Groupe
Zodiac Aerospace	France	Société mère
Aérazur	France	100,00
Aerodesign de Mexico SA	Mexique	100,00
Air Cruisers Company LLC	États-Unis	100,00
Amfuel	États-Unis	100,00
Avox Systems	États-Unis	100,00
Base2	États-Unis	100,00
Cantwell Cullen & Company Inc.	Canada	100,00
C&D Adder	France	100,00
C&D Aerospace Canada Co	Canada	100,00
C&D Brasil Limitada	Brésil	100,00
C&D Zodiac Inc.	États-Unis	100,00
Driessen Aerospace CZ SRO	République Tchèque	100,00
Driessen Aerospace Group NV	Pays-Bas	100,00
Driessen Aircargo Equipment BV	Pays-Bas	100,00
Driessen Aircargo Equipment Ltd	Thaïlande	100,00
Driessen Aircargo Equipment USA Inc.	États-Unis	100,00
Driessen Aircraft Interior Systems (Thailand) Ltd	Thaïlande	100,00
Driessen Aircraft Interior Systems (Europe) BV	Pays-Bas	100,00
Driessen Aircraft Interior Systems Inc.	États-Unis	100,00
Driessen Aircraft Interior Systems USA Inc.	États-Unis	100,00
E Dyer Engineering Ltd	Royaume-Uni	100,00
Engineered Arresting Systems Corp.	États-Unis	100,00
Evac GmbH	Allemagne	100,00
Evac LTDA	Brésil	100,00
Evac Shanghai ETC	Chine	100,00
Heath Tecna	États-Unis	100,00
Icore International Inc.	États-Unis	100,00
Icore International Ltd	Royaume-Uni	100,00
IDD Aerospace Corp.	États-Unis	100,00
Immobilière Galli	France	100,00
Innovative Power Solutions LLC	États-Unis	100,00
IN Services & Al Rumaithy Estab. (Middle East) LLC	Émirats Arabes	49,00
IN-Snec Holding	France	100,00
IN Services Asia	Hong Kong	100,00
Mag Aerospace Industries Inc.	États-Unis	100,00
Northwest Aerospace Technologies	États-Unis	100,00
Parachutes Industries of Southern Africa PTY (PISA)	Afrique du Sud	100,00
Pioneer Aerospace Corp.	États-Unis	100,00
Sell GmbH	Allemagne	100,00
Sell Services France	France	100,00
Sell Services Germany GmbH	Allemagne	100,00
Sigma Aero Seat Services	États-Unis	100,00
Société Marocaine de Décolletage Industriel	Maroc	100,00
The Richards Corp.	États-Unis	100,00

Sociétés consolidées par intégration globale	Pays	% intérêts du Groupe
Zodiac Actuation Systems ⁽¹⁾	France	100,00
Zodiac Aero Duct Systems	France	100,00
Zodiac Aero Electric ⁽²⁾	France	100,00
Zodiac Aerospace Australia PTY LTD	Australie	100,00
Zodiac Aerospace Germany Investment GmbH ⁽³⁾	Allemagne	100,00
Zodiac Aerospace Holding Australia PTY LTD	Australie	100,00
Zodiac Aerospace Information Systems	France	100,00
Zodiac Aerospace (Jiangsu) Co., Ltd	Chine	51,00
Zodiac Aerospace Maroc	Maroc	100,00
Zodiac Aerospace Services Europe ⁽⁴⁾	France	100,00
Zodiac Aerospace Services Middle East DWC LLC	Émirats Arabes	100,00
Zodiac Aerospace Tianjin Pte Ltd	Chine	100,00
Zodiac Aerospace UK Investment Ltd	Royaume-Uni	100,00
Zodiac Aerospace UK Ltd	Royaume-Uni	100,00
Zodiac Aerotechnics ⁽⁵⁾	France	100,00
Zodiac Automotive Division	France	100,00
Zodiac Automotive Tunisie	Tunisie	100,00
Zodiac Cabin Controls GmbH	Allemagne	100,00
Zodiac Data Systems	France	100,00
Zodiac Data Systems GmbH	Allemagne	100,00
Zodiac Data Systems Inc.	États-Unis	100,00
Zodiac Data Systems Ltd	Royaume-Uni	100,00
Zodiac Engineering	France	100,00
Zodiac Equipments Tunisie	Tunisie	100,00
Zodiac Fluid Equipment ⁽⁶⁾	France	100,00
Zodiac Hydraulics ⁽⁷⁾	France	100,00
Zodiac Inflight Innovations	États-Unis	100,00
Zodiac Inflight Innovations FR ⁽⁸⁾	France	100,00
Zodiac Seats California	États-Unis	100,00
Zodiac Seats France	France	100,00
Zodiac Seats Services Middle East	Émirats Arabes	100,00
Zodiac Seat Shells US LLC	États-Unis	100,00
Zodiac Seats Tunisie	Tunisie	100,00
Zodiac Seats UK Ltd ⁽⁹⁾	Royaume-Uni	100,00
Zodiac Seats US LLC	États-Unis	100,00
Zodiac Services Americas LLC	États-Unis	100,00
Zodiac Services Asia	Singapour	100,00
Zodiac US Corporation	États-Unis	100,00

Société consolidée par mise en équivalence	Pays	% intérêts du Groupe
EZ Air Interior Ltd	Irlande	50,00

(1) Ancienne société Precilec

(2) Ancienne société ECE

(3) Ancienne société Sell Holding Germany GmbH

(4) Ancienne société Zodiac Services Europe

(5) Ancienne société Intertechnique

(6) Ancienne société IN-Flex

(7) Ancienne société IN-LHC

(8) Ancienne société SIT

(9) Ancienne société Contour Aerospace Ltd

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Zodiac Aerospace, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous avons vérifié que la note 1-J de l'annexe fournit une information appropriée.
- Les notes 1-D, 1-I et 1-W de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des écarts d'acquisition. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites en annexe aux états financiers, et leur correcte application. Nous avons examiné le caractère raisonnable des éléments retenus pour la détermination des valeurs recouvrables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 6 décembre 2013

Les Commissaires aux comptes

Fidaudit
membre du réseau Fiducial
Bruno Agez

Ernst & Young Audit
Laurent Miannay

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

	Ernst & Young				Fidaudit				Répartition			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Ernst & Young		Fidaudit	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
(en milliers d'euros)	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :												
- Émetteur	181	178	6,1 %	5,9 %	144	130	46,2 %	46,9 %	55,7 %	44,3 %	57,8 %	42,2 %
- Filiales intégrées globalement	2 718	2 536	91,3 %	84,5 %	166	147	53,2 %	53,1 %				
<i>dont coordination du réseau international</i>	117	114	3,9 %	3,8 %	40	10	12,8 %	3,6 %				
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes :												
- Émetteur	-	-	-	-	-	-	-	-				
- Filiales intégrées globalement	18	36	0,6 %	1,2 %	-	-	-	-				
Sous-total	2 917	2 750	98,0 %	91,6 %	310	277	99,4 %	100 %	90,4 %	9,6 %	90,8 %	9,2 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social	34	246	1,1 %	8,2 %	-	-	-	-				
Autres	26	6	0,9 %	0,2 %	2	-	0,6 %	-				
Sous-total	60	252	2,0 %	8,4 %	2	-	0,6 %	-	96,8 %	3,2 %	100 %	-
TOTAL	2 977	3 002	100 %	100 %	312	277	100 %	100 %	90,5 %	9,5 %	91,6 %	8,4 %



COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

ZODIAC AEROSPACE

90	Rapport du Conseil de Surveillance
92	Rapport du Président du Conseil de Surveillance
99	Rapport du Directoire
106	Bilan
107	Compte de résultat
108	Notes annexes
116	Rapports des Commissaires aux comptes
119	Résolutions

Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Mixte du 8 janvier 2014

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Conformément aux statuts, vous êtes réunis en Assemblée Générale pour délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2013 et statuer sur les résolutions qui vont vous être proposées par le Directoire.

Conformément à la loi dite de "sécurité financière", vous trouverez le détail des réunions du Conseil et des Comités dans le chapitre intitulé "Préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance".

Durant cet exercice, votre Conseil de Surveillance s'est réuni six fois et a donné au Directoire les autorisations nécessaires pour :

a) Acquérir les sociétés suivantes :

- IMS Company, pour 50 MUSD, autorisant ainsi votre Groupe à devenir le troisième opérateur du secteur IFE (*In-Flight Entertainment*) et le premier dans la technique "*Passenger centric*" permettant ainsi aux compagnies aériennes de développer un concept plus économique et plus simple de "divertissement en vol", dont la consolidation s'est effectuée le 1^{er} janvier 2013 ;
- Northwest Aerospace Technologies (NAT) pour 83 MUSD, qui renforce la capacité de votre Groupe à intégrer et à certifier ses produits à l'intérieur de la cabine des avions d'un nombre important de grandes compagnies aériennes, dont la consolidation s'est effectuée le 1^{er} mars 2013 ;
- Innovative Power Solution (IPS) pour 26 MUSD, permettant à votre Groupe d'avoir ainsi accès à la production de petits et moyens générateurs de puissance à la technologie originale, dont la consolidation s'est effectuée le 1^{er} mars 2013 ;
- ACC La Jonchère (devenue Zodiac Aero Duct Systems) pour 40 M€, permettant à votre Groupe de compléter ses activités dans les joints, raccords et tuyauteries, dont les comptes seront consolidés à compter du 1^{er} septembre 2013.

b) Créer des filiales nouvelles ou augmenter le capital de filiales existantes :

- Créer votre filiale Zodiac Aerospace Services Middle East (ZME) à Dubaï, au capital de 5 MUSD à verser à la création de la filiale pour 1 MUSD et le solde en deux fois avant fin 2014 par votre maison mère ;
- Augmenter de 5,4 M€ par votre maison mère le capital de votre filiale Zodiac Aerospace Maroc (ZAM) ;
- Augmenter de 2 M€ par votre maison mère le capital de votre filiale Zodiac Aerospace Australia (ZAA) ;
- Augmenter de 1,8 M€ par votre maison mère le capital de votre filiale Parachutes Industries of Southern Africa (PISA). Cette opération sera exécutée sur l'exercice 2013/2014.

c) Compléter le financement du Groupe à travers un financement "désintermédié" sous forme de "financement privé" (*private placement*) composé d'un :

- Euro Private Placement d'un montant de 125 M€ d'une durée de 5 ans aux taux fixe et variable de respectivement 3,63 % et 2,90 % ;

- **Schuldschein** (placement privé de droit allemand) pour un montant de 535 M€, pour des taux variant de 1,8 à 4 %. Cette opération Schuldschein a obtenu la souscription la plus élevée par une société française sur le marché allemand. Au total, ces deux financements représentant 660 M€ viennent en complément de la faculté de crédit de 1,3 Md€ actuellement en place sous forme d'un "Club Deal".

Au cours de cet exercice, en raison des levées d'options exercées par un certain nombre de membres du personnel, le capital de votre Société s'est trouvé porté à 11 486 204,40 €, représenté par 57 431 022 actions négociables à la cote du compartiment A de l'Eurolist d'Euronext à Paris.

Du 1^{er} janvier au 31 octobre 2013, le cours moyen comparable du titre s'est établi à 100,04 €, contre 76,86 € pour le cours moyen de l'exercice précédent sur la même période. Les variations plus haut/plus bas à la clôture de la séance de la Bourse pour cette même période ont été de 119,80 €/80,58 €, contre 84,83 €/65,05 € pour l'année 2012. Les transactions journalières sur votre titre restent actives avec environ 70 000 échanges ; cependant, elles ont baissé de moitié, sinon plus à certaines périodes de l'année (fêtes, mois d'août, etc.) ; c'est pourquoi il vous sera proposé dans la seizième résolution (partie extraordinaire) la multiplication par 5 du nombre de titres, ce qui aura pour effet de diviser par 5 la valeur cotée de votre action.

Votre Directoire vous demandera de renouveler l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 janvier 2012, dans le cadre des résolutions proposées à titre ordinaire, aux fins de pouvoir racheter en Bourse les propres actions de votre Société jusqu'à 10 % du capital, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et dans le respect des conditions définies dans les articles 241-1 à 241-6 du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003.

Votre Société a utilisé l'autorisation en vigueur au travers d'un contrat de liquidité mis en place le 18 janvier 2007. À ce titre au 31 août 2013, elle détient 7 833 de ses propres actions acquises au prix unitaire moyen de 108,72 €. Par ailleurs, votre Société a maintenu sa détention des 2 780 000 actions auto-détenues depuis le 31 août 2009, représentant 4,87 % du capital.

Nous soumettons à votre approbation l'élection d'un nouveau membre au sein de votre Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans : Monsieur Patrick Daher ; cette personne physique répond aux règles du code AFEP/MEDEF définissant l'indépendance des membres de votre Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, les mandats de Madame Elisabeth Domange et de Messieurs Marc Assa, Didier Domange et Robert Maréchal prennent fin au cours de la présente Assemblée Générale, ces mandats sont renouvelables pour deux ans ; Monsieur Marc Assa répond aux règles du code AFEP/MEDEF définissant l'indépendance des membres de votre Conseil.

Votre Conseil de Surveillance tient à adresser un hommage particulier à Monsieur Edmond Marchegay, ancien Président du Groupe Intertechnique qui a rejoint votre Groupe en 1999 ; grâce à lui, le rap-

prochement entre les deux groupes a pu se réaliser dans les meilleures conditions. Atteint par la limite d'âge, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Edmond Marchegay vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale.

L'évolution des statuts de votre société est nécessitée à la fois dans le cadre du code AFEP/MEDEF et des dispositions de la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi :

- au titre de l'évolution dans le cadre AFEP/MEDEF, il sera proposé à votre approbation, la dix-septième résolution ayant pour objet de réduire la durée du mandat des membres du Conseil à nommer en limitant la durée de leurs mandats à quatre années.
- au titre des dispositions de la loi du 14 juin 2013, il sera soumis à votre approbation la dix-huitième résolution qui aura pour effet de déterminer les modalités de désignation du membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés.

Vous constaterez également qu'en treizième et quatorzième résolutions, votre avis consultatif sera demandé sur les éléments de rémunération de vos mandataires sociaux que sont Messieurs Olivier Zarrouati et Maurice Pinault.

Votre Conseil de Surveillance est très attentif aux recommandations qui se sont multipliées depuis les années 90 pour fixer les règles de bonne gouvernance des entreprises ; il entend respecter les règles AFEP/MEDEF mais en exerçant une gouvernance raisonnable prenant en compte les particularités d'un Groupe doté d'actionnaires familiaux et de référence, ce qui explique notamment que le critère d'ancienneté de 12 ans de durée de mandat pour qualifier un membre du Conseil d'indépendant, n'est pas retenu ; en effet, l'activité de la Société se caractérise par des projets d'investissement

à forte intensité capitalistique accompagnés par des contrats de longue durée. L'expérience acquise au sein du Conseil est donc un atout pour assurer le suivi des cycles de développement du Groupe sur le long terme. Le Conseil a, en outre, considéré que chacun des membres du Conseil de Surveillance dont l'ancienneté était supérieure à 12 ans, a toujours fait preuve de liberté d'esprit et d'autonomie de jugement dans l'exercice de ses fonctions.

Votre Conseil de Surveillance, lors de chacune de ses réunions, a été régulièrement informé de la marche de votre Société et de ses filiales et a pu exercer son contrôle dans les meilleures conditions.

Dans sa réunion du 19 novembre dernier, les comptes annuels et consolidés ainsi que le rapport du Directoire ont été soumis à la vérification et au contrôle de votre Conseil de Surveillance ; celui-ci a également pris connaissance des résolutions ordinaires et extraordinaires qui vont vous être proposées par le Directoire et notamment la répartition des bénéfices. Le Conseil de Surveillance a approuvé le texte de ces projets de résolutions. Le Conseil a également délibéré sur la politique d'égalité professionnelle et salariale de la Société.

En application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, nous estimons n'avoir ni critique, ni observation sur le rapport et les comptes présentés par le Directoire. Votre Conseil de Surveillance vous invite donc à les approuver et à voter les résolutions qui vont vous être soumises.

Le Conseil de Surveillance

Rapport du Président du Conseil de Surveillance

sur la préparation, l'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne

Ce rapport a été rédigé et vous est présenté conformément à l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, intégré à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Le présent rapport rend compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 août 2013 ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par Zodiac Aerospace.

Votre Groupe a choisi d'adhérer aux principes présentés dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF d'octobre 2003, consolidé par le code de gouvernement des entreprises AFEP/MEDEF de décembre 2008 révisé en juin 2013 qu'il applique dans leur ensemble, mais en exerçant une gouvernance raisonnable prenant en compte les particularités d'un Groupe doté d'actionnaires familiaux et de référence, ce qui explique notamment que le critère d'ancienneté de 12 ans de durée de mandat pour qualifier un membre du Conseil d'indépendant, n'est pas retenu ; en effet, l'activité de la Société se caractérise par des projets d'investissement à forte intensité capitalistique accompagnés par des contrats de longue durée. L'expérience acquise au sein du Conseil est donc un atout pour assurer le suivi des cycles de développement du Groupe sur le long terme. Le Conseil a, en outre, considéré que chacun des membres du Conseil de Surveillance dont l'ancienneté était supérieure à 12 ans, a toujours fait preuve de liberté d'esprit et d'autonomie de jugement dans l'exercice de ses fonctions.

Votre Groupe applique les recommandations relatives aux dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées (cf. chapitre "Organes de direction et de surveillance", page 10) y compris notamment l'obligation de conservation d'une quotité d'actions issues de stock-options ou actions gratuites (cf. paragraphe 2.b du chapitre "Organes de direction et de surveillance", page 11).

■ CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance veille au bon fonctionnement de la Société et du Groupe et rend compte aux actionnaires. Le Conseil de Surveillance nomme le Président et les membres du Directoire.

Il exerce le contrôle de la gestion et de la direction du Groupe.

A) COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du Conseil de Surveillance sont tous signataires de "La charte du membre du Conseil de Surveillance" établie en février 1997, actualisée en 2006, puis en 2011/2012 en étant annexée au règlement intérieur du Conseil de Surveillance et des Comités qui définit leurs droits et obligations (règles générales et règles particulières). Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de la Société.

Le Conseil de Surveillance comprend aujourd'hui dix membres : Monsieur Didier Domange en tant que Président, Monsieur Louis Desanges, en tant que Vice-Président, Monsieur Marc Assa, Madame

Elisabeth Domange, Monsieur Vincent Gerondeau, Madame Laure Hauseux, Madame Gilberte Lombard, Monsieur Edmond Marchegay, Monsieur Robert Maréchal et la société FFP Invest, représentée par Monsieur Robert Peugeot ; six d'entre eux sont "indépendants" (Monsieur Marc Assa, Monsieur Vincent Gerondeau, Madame Laure Hauseux, Madame Gilberte Lombard, Monsieur Edmond Marchegay et la société FFP Invest représentée par Monsieur Robert Peugeot) au sens défini par les critères du Code AFEP/MEDEF, à l'exception des recommandations sur l'ancienneté du mandat des membres du Conseil de Surveillance telle que définie ci-dessus ; ils apportent au Conseil leurs expériences multiples, tant au niveau de leurs propres pratiques industrielles qu'au niveau international.

Par ailleurs, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de voter en faveur d'une réduction de la durée statutaire du mandat des membres du Conseil de Surveillance de telle sorte que cette durée soit fixée à quatre années, conformément au code AFEP/MEDEF. Par exception, la durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance en cours à la date du 8 janvier 2014 se poursuivra jusqu'à leur date initiale d'échéance.

Trois membres sont des femmes. La composition du Conseil de Surveillance est ainsi conforme aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance. Aucun membre du Conseil n'exerce de fonction de direction générale, tant au niveau de la maison mère du Groupe que de ses filiales (cf. chapitre "Organes de direction et de surveillance", pages 14 et 15, pour les informations relatives aux autres mandats exercés par les membres du Conseil de Surveillance).

B) FRÉQUENCE DES RÉUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil s'est réuni six fois aux dates fixées, à savoir : les 25 septembre et 20 novembre 2012, les 14 février, 23 avril, 22 mai et 16 juillet 2013. Les membres du Conseil de Surveillance ont visité l'usine de fabrication de "galleys" à Plzen en République Tchèque le 22 mai 2013. Les membres du Conseil se sont montrés très assidus aux réunions avec un taux de présence moyen de 90 %.

C) FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

À chaque réunion du Conseil, ses membres examinent le tableau de bord de l'activité en comparaison avec les budgets, les résultats du Groupe, les développements externes par acquisitions, les cessions d'activités ou de sociétés qui ne représentent pas ou plus le cœur d'activité de votre Société ; des réunions stratégiques majeures ont lieu en cas de besoin ; trois réunions sont plus particulièrement dédiées à l'examen semestriel et annuel des comptes. Le Conseil a également délibéré sur la politique d'égalité professionnelle et salariale de la Société. Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont adressés sous forme de projet à ses membres le plus rapidement possible après la réunion et approuvés définitivement lors de la séance suivante avant d'être retranscrits dans le registre des procès-verbaux, où ils sont signés par le Président et un membre du Conseil.

D) LES COMITÉS

Afin de suivre les recommandations dévolues au gouvernement d'entreprise, votre Conseil, sur proposition de son Président, a créé dès 1995 trois comités : le Comité d'Audit, le Comité de Rémunération et le Comité de Sélection. Ces trois comités sont formalisés chacun dans des chapitres spécifiques du règlement intérieur du Conseil de Surveillance et des Comités où y sont définis leur rôle, leur composition, le nombre de leurs réunions, leurs moyens, la rémunération de leurs membres ainsi que l'établissement d'un procès-verbal après chaque réunion.

■ Le Comité d'Audit s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice. Il s'est réuni deux fois plus particulièrement pour examiner les comptes semestriels et les comptes consolidés annuels du Groupe et trois fois pour examiner :

- l'allocation des écarts d'acquisition, le point sur les contrôles fiscaux, la valorisation des stocks et les diverses provisions ;
- l'évolution de la cartographie des risques ainsi que les procédures de gestion de ceux-ci, l'avancement des procédures Groupe sur les inventaires tournants ainsi que la définition des différentes missions d'audit planifiées pour l'exercice 2012/2013 ;
- le contrôle interne et ses procédures, la rédaction de la charte de l'audit interne qui est entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2013 ; l'analyse des principaux risques présentés dans le rapport annuel comparés à ceux du modèle proposé par KPMG en décembre 2012 faisant le point sur les pratiques de communication sur les facteurs de risques et les dispositifs de gestion associés des sociétés du CAC 40.

Le Comité est composé de cinq membres du Conseil (Madame Gilberte Lombard en tant que Présidente, Monsieur Didier Domange, Monsieur Louis Desanges, Madame Laure Hauseux et la société FFP Invest, représentée par Monsieur Robert Peugeot) ; les Commissaires aux comptes ainsi que le Directeur Administratif et Financier du Groupe assistent également à ces réunions.

Le Conseil a confié la présidence du Comité d'Audit à un membre indépendant depuis le 1^{er} septembre 2012.

■ Le Comité de Rémunération se réunit généralement une à deux fois durant l'exercice ; il s'est réuni deux fois cette année. Ses membres, au nombre de quatre (Monsieur Didier Domange en tant que Président, Madame Gilberte Lombard, Monsieur Marc Assa et Monsieur Edmond Marchegay), sont chargés par le Conseil de Surveillance de se prononcer sur la rémunération des principaux dirigeants (membres du Directoire et du Comité Exécutif), l'attribution d'options de souscription et/ou d'attribution gratuite d'actions à ces dirigeants dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales, la rémunération du Président du Conseil de Surveillance et la répartition des jetons de présence au sein du Conseil.

Monsieur Vincent Gerondeau deviendra membre de ce Comité à compter du 8 janvier 2014.

■ Le Comité de Sélection se réunit quand cela est nécessaire ; il s'est réuni deux fois cette année. Ses membres sont au nombre de quatre : Monsieur Louis Desanges en tant que Président, Monsieur Didier Domange, Monsieur Vincent Gerondeau et Monsieur Edmond Marchegay.

Le Comité de Sélection est chargé de réfléchir à l'évolution de la composition du Conseil et à la sélection des membres du Conseil

de Surveillance et des dirigeants du Groupe ; il examine notamment les critères retenus pour la désignation des membres du Conseil de Surveillance, en particulier l'expérience aéronautique ou industrielle, l'expérience internationale et l'indépendance au sens du code AFEP/MEDEF.

Monsieur Marc Assa deviendra membre de ce Comité à compter du 8 janvier 2014. Il est qualifié de membre "indépendant".

L'acceptation de la nomination aux Comités de Sélection et de Rémunération implique la présence effective à toutes les réunions de ces Comités.

À l'occasion de l'examen de la candidature de Monsieur Patrick Daher au poste de membre du Conseil de Surveillance d'une part, et de la proposition de ratification par l'Assemblée Générale de la cooptation de FFP Invest en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance d'autre part, le Comité de Sélection a examiné les critères d'indépendance des membres du Conseil et a validé la qualification de Monsieur Patrick Daher et de la société FFP Invest comme membres "indépendants".

Les présidences des comités de Rémunération et de Sélection sont assurées respectivement par Monsieur Didier Domange et Monsieur Louis Desanges. Le Conseil de Surveillance a décidé de continuer à leur confier la présidence de ces comités bien qu'ils ne soient pas indépendants au sens du code AFEP/MEDEF, car leur connaissance intime du fonctionnement du Groupe et de l'industrie, leur expérience et la qualité de leur jugement les placent dans une situation privilégiée pour assumer les questions relatives à la rémunération d'une part, et à la désignation des membres du Directoire et plus généralement au plan de succession au sein du Groupe, d'autre part.

Après chaque Comité, le Conseil de Surveillance est informé de toutes les propositions et observations émises par ceux-ci.

■ FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du Conseil de Surveillance doivent posséder la connaissance la plus étendue des spécificités du Groupe, de ses activités et de ses métiers.

Chaque membre du Conseil ou toute personne proposée à l'Assemblée Générale à ce poste, peut bénéficier avant sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations nécessaires à l'exercice dudit mandat.

Ces formations sont organisées et proposées par le Groupe et sont à la charge de celui-ci.

■ ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Lors de sa réunion du 12 juillet 2012, le Conseil de Surveillance a décidé d'appliquer les recommandations AFEP/MEDEF révisées en juin 2013, en retenant le principe d'une auto-évaluation formelle du fonctionnement du Conseil de Surveillance.

Au titre de l'exercice 2011/2012, la Société a procédé pour la première fois à une évaluation formelle, sous forme d'auto-évaluation par un cabinet de conseil spécialisé indépendant. Tous les membres du Conseil ont été interviewés afin de porter un jugement sur le fonc-

tionnement du Conseil de Surveillance et des Comités spécialisés et de faire des suggestions.

L'auto-évaluation du Conseil au cours de cet exercice a été faite sans l'intervention d'un cabinet de conseil spécialisé. Il a pu être noté :

- que des progrès ont été accomplis au niveau de la rédaction des communiqués et du temps accordé aux dossiers d'acquisition ;
- une amélioration des délais de mise à disposition des documents ;
- que des progrès restent à accomplir en terme de concision des tableaux de bord.

■ DISPOSITIFS DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE

Cette partie du rapport s'appuie sur le cadre de référence de l'AMF du 22 juillet 2010 relatif aux dispositions de gestion des risques et de contrôle interne. L'objet est de rendre compte aux actionnaires des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des systèmes de contrôle interne mis en place par le Groupe Zodiac Aerospace au titre de l'exercice clos le 31 août 2013.

A) ENVIRONNEMENT DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE DU GROUPE ZODIAC AEROSPACE

Zodiac Aerospace est un Groupe international et industriel décentralisé, au sens où chaque filiale gère directement les aspects opérationnels liés à son activité et assume la responsabilité de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne conformément au référentiel Groupe défini et animé par la direction générale du Groupe ; la direction de l'audit assurant le contrôle de la bonne application de ce dispositif.

1) Organisation du Groupe

Le Groupe Zodiac Aerospace est organisé de la façon suivante :

- une société de tête, Zodiac Aerospace, chargée du pilotage, de l'organisation et du développement du Groupe ; cette société est administrée sous la forme d'un Directoire et Conseil de Surveillance ;
- cinq branches regroupant les sociétés dédiées aux équipements aéronautiques, aux équipements de cabines, aux systèmes aéronautiques, aux sièges et aux équipements intérieurs, ainsi qu'une activité services ;
- des sociétés filiales dans chacune des branches. Dans le cadre des opérations définies par le Directoire de Zodiac Aerospace et sous son contrôle, chacune de ces filiales assume toutes les fonctions et les responsabilités d'une entreprise dans le domaine juridique, commercial, technique, industriel, économique, financier, fiscal et social, à l'exception de celles centralisées au niveau du Groupe telles que définies ci-après.

Sous l'autorité du Directoire, la holding de tête a pour missions de :

- définir et conduire la stratégie du Groupe, ainsi que les processus et procédures Groupe ;
- assurer la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle des sociétés du Groupe en accord avec les règles et principes édictés ;

- réaliser les prestations mutualisées pour le compte des sociétés du Groupe telles que le financement, l'informatique, le juridique, le *Lean*, les ressources humaines...

- définir les actions destinées à protéger et à renforcer la notoriété du Groupe, et aussi à accroître son efficacité et sa performance.

Dans la plupart de ses activités, le Groupe est soumis à un environnement de contrôle imposé par ses principaux clients et autorités de régulation qui requièrent des certifications et des contrôles spécifiques qui s'ajoutent aux obligations légales et participent donc à l'environnement de contrôle du Groupe.

2) Gestion des risques

Selon la définition du cadre de référence de l'AMF, "le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la société ou sa réputation. La gestion des risques est l'affaire de tous les acteurs de la société. Elle vise à être globale et à couvrir l'ensemble des activités, processus et actifs de la société."

La gestion des risques couvre donc un domaine large qui dépasse le cadre strictement financier. Il s'agit d'un levier puissant de management, qui concerne l'ensemble des dirigeants et des salariés du Groupe.

Les objectifs de la gestion des risques sont de :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- sécuriser la prise de décision et les processus opérationnels pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques.

Depuis quelques années, le Groupe a lancé un projet d'amélioration du processus de gestion des risques afin de définir une méthodologie commune à toutes les filiales. Chaque année, les *Business Units* du Groupe identifient et évaluent les risques majeurs au regard des objectifs du Groupe.

Les résultats de ces auto-évaluations sont ensuite revus et complétés par les *risk managers* afin de classer les risques principaux du Groupe, et si besoin est, de mettre en œuvre le plan d'action pour renforcer les procédures de gestion de ces risques afin de mieux les contrôler et, le cas échéant, les réduire.

Les principaux acteurs de ce processus sont le Comité Exécutif, les responsables opérationnels transversaux du Groupe ainsi que le management de chacune des filiales.

Afin de renforcer ce processus global de gestion des risques, le Groupe a initié courant 2012 un projet visant à améliorer et faciliter l'accès aux principaux risques ainsi qu'à leurs contrôles internes associés.

Disponible sur l'intranet du Groupe d'ici la fin de l'année civile 2013, cet outil rassemblera en un seul unique point d'entrée :

- les risques majeurs du Groupe,
- les points de contrôles internes clés,
- les processus standards,
- l'ensemble des procédures Groupe,

■ ainsi que les modes opératoires de l'ERP.

Les principaux risques du Groupe sont détaillés dans le chapitre "Gestion des risques", page 16 du rapport annuel.

B) DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

1) Objectifs et définitions

Le Groupe Zodiac Aerospace définit le contrôle interne comme étant un processus mis en œuvre par son Directoire et son Comité Exécutif, ses dirigeants et son personnel, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant aux risques de l'entreprise (cf. section C page suivante) au titre :

- de l'identification, de la prévention et de la gestion des principaux risques du Groupe ;
- de la conformité aux lois et aux réglementations ainsi que des comportements éthiques ;
- de l'application des instructions et des orientations fixées par le Groupe ;
- de la fiabilité des informations financières et comptables ;
- du bon fonctionnement des processus internes du Groupe ;
- de la réduction de l'exposition de l'entreprise aux risques de fraude.

Comme tout système de contrôle, celui mis en place par le Groupe ne peut garantir totalement que les risques qu'il vise soient totalement éliminés.

Le Conseil de Surveillance, via son Comité d'Audit, est tenu informé des évolutions majeures du dispositif de contrôle interne et peut procéder à tout contrôle spécifique qui lui semble opportun.

Ce dispositif se fonde sur l'organisation du Groupe, l'environnement de contrôle interne et s'inscrit dans une démarche continue d'identification, d'évaluation et de gestion des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs et des opportunités pouvant améliorer les performances.

2) Environnement de contrôle

La qualité du dispositif de contrôle interne constitue une préoccupation permanente pour le Groupe qui renforce de manière continue ses dispositifs, à travers notamment une documentation des procédures et la mise en place d'indicateurs supplémentaires. Le contrôle interne s'appuie également sur les responsables des entités opérationnelles.

L'amélioration continue de nos outils informatiques participe à la structuration de notre contrôle interne. L'intranet du Groupe est donc le vecteur de diffusion privilégié pour les points de contrôle interne clés, les procédures Groupe ainsi que les données financières et de gestion.

De la même façon, les règles d'éthique auxquelles le Groupe attache une attention toute particulière, figurent dans le Code d'Éthique qui est accessible aux salariés du Groupe via l'intranet.

Le Code d'Éthique a fait l'objet d'une révision avec une date d'application d'octobre 2013.

3) Les activités du contrôle interne

a) Le référentiel des procédures

Les principales procédures intéressant le fonctionnement du Groupe sont rassemblées dans un système documentaire accessible via l'intranet du Groupe et comprenant notamment :

- les règles comptables IFRS Groupe ;
- les règles d'élaboration des comptes consolidés et celles relatives aux opérations intra-groupe ou inter-compagnies ;
- les instructions trimestrielles relatives à la consolidation diffusées à l'ensemble des sociétés concernées ;
- le guide d'utilisation du progiciel de consolidation ; ce progiciel contenant les contrôles nécessaires à la cohérence des divers éléments constituant la consolidation des comptes ;
- les règles et procédures d'utilisation de l'ERP Groupe (M3) ;
- les procédures de suivi spécifique des encours de crédit des compagnies aériennes ;
- les procédures de gestion et de suivi du risque de change ;
- les procédures liées aux formats et contenus "standards Groupe" de reporting et budget ;
- les procédures liées aux contrôles Qualité, accidents du travail, Ressources Humaines, Sécurité, Environnement, etc.

b) Procédures budgétaires

La direction générale du Groupe définit les hypothèses économiques et financières générales conformément à la stratégie du Groupe.

Sur la base de ces orientations générales, les différentes branches préparent un projet de budget annuel, associé à l'élaboration d'un *business plan* pluriannuel. Cet ensemble est ensuite présenté à la direction générale du Groupe. Cette phase du processus permet d'acter les options opérationnelles à suivre par les branches et leurs divisions, ainsi que les évolutions à moyen et long terme au travers du *business plan*.

L'ensemble de ces budgets est également déposé dans une base de données Groupe accessible par les différents responsables concernés (société, division, branche, Groupe) à tous les stades du processus budgétaire.

c) Procédures relatives au financement et à la trésorerie

La direction générale et la direction administrative et financière du Groupe fixent les règles à suivre en termes de couverture des risques de change et de taux pour l'ensemble du Groupe.

Zodiac Aerospace assure la totalité du financement du Groupe et prête les fonds nécessaires aux entités concernées. La gestion de la relation bancaire est gérée au niveau du Groupe. Ainsi, aucune entité ne peut obtenir de facilités de crédit ni de lignes de caution ou de couvertures de change et de taux sans l'accord de la direction administrative et financière du Groupe.

L'ensemble des informations concernant les relations bancaires, les délégations de pouvoirs accordées, les autorisations de cartes de crédit, les cautions émises pour chaque compte est répertorié dans une base de données régulièrement revue par la direction administrative et financière du Groupe ainsi que par les responsables financiers de branche.

Les différents risques relatifs à la marche de ces activités sont également analysés au cours des revues de comptes et d'activités mensuelles.

d) Procédures de reporting

Chaque entité adresse mensuellement un reporting dont le format ainsi que la date de transmission sont communs à l'ensemble du Groupe. Ces documents, ainsi que les reporting par division et branche, sont commentés par les comités opérationnels et mis à disposition sur l'intranet du Groupe.

Le département reporting Groupe établit alors le reporting mensuel consolidé, mis à disposition sur l'intranet, et présenté régulièrement au Comité Exécutif du Groupe.

Des réunions mensuelles de "revue de comptes et d'activités" des branches ont lieu, auxquelles participent le Président du Directoire, le Directeur Administratif et Financier du Groupe, le Directeur Opérationnel et le Directeur Financier de la branche concernée. Au cours de ces réunions, les éléments chiffrés du mois ainsi que les différents faits marquants sont présentés et analysés, et les éventuels plans d'actions en découlant fixés.

e) Procédures relatives à l'établissement des comptes consolidés

Les procédures visant à garantir l'exhaustivité et la fiabilité des états financiers du Groupe ont été établies par la direction administrative et financière.

Une procédure approfondie est mise en œuvre pour les clôtures semestrielles et annuelles et ce, pour les sociétés du Groupe les plus significatives. Dans le cadre de l'arrêté annuel, une réunion se tient, en présence du Président du Directoire, du Directeur Administratif et Financier du Groupe et des responsables de branches et de divisions, afin d'effectuer une revue des points comptables et fiscaux de ces sociétés, avant la clôture des comptes et l'intervention des Commissaires aux comptes.

Cette procédure permet de finaliser notamment les positions sur les provisions et détecter les anomalies éventuelles sur l'ensemble des comptes afin de les régulariser avant la phase finale de clôture.

Les états financiers sont établis à l'aide d'un logiciel édité par une société spécialisée, constituant un outil structurant permettant la mise en œuvre des règles et principes comptables de référence.

f) Procédures relatives au suivi des assurances

La direction juridique, en collaboration avec la direction administrative et financière du Groupe assure le suivi de l'ensemble des problématiques liées aux assurances. Cette organisation permet un suivi centralisé de l'ensemble des risques assurantiels ainsi que la négociation des polices d'assurance "Groupe". L'ensemble des polices souscrites

par le Groupe est déposé dans une base de données réservée à cet effet, comprenant également des synthèses sur l'évolution des primes et garanties d'assurance du Groupe, et accessible en temps réel par les personnes autorisées.

Une méthode de suivi des risques industriels et d'élaboration des plans de redémarrage a été développée avec FM Insurance Company. Des réunions trimestrielles ont lieu avec l'assureur, le Président du Directoire, le Directeur Administratif et Financier du Groupe, les responsables juridiques et risques industriels Groupe pour prendre connaissance :

- de l'évolution des actions de réduction/suppression de ces risques ;
- de la préparation et la mise en œuvre des plans de sauvegarde.

L'ensemble de ces éléments est décrit dans la note "Gestion des risques", page 18.

g) Investissements et désinvestissements

Les opérations d'achat total ou partiel et/ou de cession d'activités sont de la seule compétence de la direction générale du Groupe. Les branches proposent leurs projets à la direction des fusions/acquisitions du Groupe et des revues périodiques sont effectuées avec la direction du Groupe et le Comité Exécutif pour décider de la suite à donner à ces projets. Les projets retenus en Comité Exécutif sont soumis à la revue et l'approbation du Conseil de Surveillance.

h) Procédures de contrôle des investissements

Une procédure d'autorisation :

- des investissements incorporels,
- des investissements corporels,
- des contrats de location de toutes natures,
- de capitalisation des frais de développement,

est en vigueur sous forme de *workflow* sur l'intranet du Groupe et permet à l'ensemble des responsables opérationnels ainsi qu'à la direction générale du Groupe d'examiner ces demandes avant approbation, selon les critères et procédures émis par la direction générale du Groupe.

C) LES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE DU GROUPE

1) Le Directoire et les directions de branche (Comité Exécutif)

Le Président du Directoire délègue son autorité aux directions de branche pour l'animation et le suivi de l'activité des sociétés appartenant à leurs branches respectives en matière de :

- fixation des objectifs conformément à ceux définis par le Président du Directoire et présentés au Conseil de Surveillance pour l'ensemble du Groupe ;
- suivi des réalisations ;
- mise en œuvre des décisions sur des dossiers stratégiques concernant les sociétés du Groupe et autorisées par le Conseil de Surveillance ;

- supervision opérationnelle des sociétés, coordination et animation des actions transversales.

2) La direction administrative et financière

Le Directeur Administratif et Financier du Groupe, sous l'autorité du Président du Directoire, assure la direction des opérations comptables et financières.

Son organisation comporte :

- Un directeur financier par branche qui lui est rattaché fonctionnellement et hiérarchiquement ; la mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier est confiée à ces directeurs financiers, qui disposent au sein de leur périmètre de responsabilité, d'équipes locales ou décentralisées dans les unités opérationnelles pour assurer l'élaboration de l'information financière dans le respect des règles internes.
- Une direction reporting et consolidation statutaire, qui a la responsabilité de la préparation et de la présentation des états consolidés statutaires du Groupe, et d'assurer la mise en œuvre du budget consolidé Groupe et l'analyse des données financières du Groupe. Elle élabore notamment les commentaires mensuels sur les écarts avec le budget consolidé et les périodes comparables consolidées de l'année antérieure.
- Une fonction fiscale, qui apporte un soutien aux entités opérationnelles sur les législations et lors des contrôles fiscaux. Elle assure également le suivi des consolidations fiscales effectuées au sein du Groupe et le contrôle de leur cohérence d'ensemble ; ces actions sont menées en s'appuyant sur des experts fiscaux externes "reconnus".
- Une fonction trésorerie et financements qui est responsable :
 - de l'application de la politique financière du Groupe ;
 - de la gestion optimisée du bilan et de la structure financière ;
 - de l'application de la politique de gestion des risques de change et de taux d'intérêt.

L'ensemble des lignes de crédit du Groupe est mis en place par la Société de tête, Zodiac Aerospace ; aucune filiale n'a autorité et pouvoir pour négocier et mettre en place des lignes de crédit locales.

La fonction centrale met en œuvre le dispositif de couverture de change arrêté par le Président du Directoire et le Directeur Administratif et Financier du Groupe ; ce dispositif impose notamment de couvrir systématiquement la position de change à la clôture de chaque mois en complément des couvertures prévisionnelles mises en place (elles-mêmes décidées par le Président du Directoire dans le cadre d'un processus consultatif avec le Comité Exécutif et le Conseil de Surveillance).

À l'occasion des comptes annuels, les directeurs de branche et leurs directeurs financiers émettent une lettre d'affirmation à destination du Président du Directoire et du Directeur Administratif et Financier du Groupe, attestant de la sincérité et de l'exhaustivité des données financières soumises à consolidation.

3) La direction de l'Audit et du Contrôle interne

Le Directeur de l'Audit interne reporte au Directeur Administratif et Financier du Groupe ainsi qu'au Président du Directoire.

Le mode opératoire de l'audit interne fait l'objet d'une charte dont le déploiement est effectif depuis le 1^{er} septembre 2013. Ce document précise le rôle et l'organisation de l'audit interne au sein du Groupe, le déroulement classique d'une mission d'audit et les responsabilités des auditeurs.

L'Audit interne intervient dans le cadre d'un plan fixé annuellement et présenté au Comité d'Audit. Ce plan d'interventions sur un horizon de trois ans permet de vérifier et de renforcer la compréhension et l'appropriation du processus de contrôle interne ainsi que la correcte application des procédures en vigueur.

Le processus de gestion des risques est un élément important dans l'élaboration du plan d'audit qui est également préparé sur la base des entretiens réalisés avec les responsables opérationnels des branches du Groupe. Il tient compte également des spécificités des *Business Units* (taille, contribution au résultat, résultats des audits précédents).

Entre quinze et vingt missions sont réalisées chaque année. Sur l'exercice 2012/2013, comme prévu dans ses objectifs, en complément du suivi de la bonne application des contrôles internes liés aux principaux risques du Groupe, une attention particulière a été portée aux processus liés à la gestion des stocks.

Le suivi des recommandations sur les missions passées est renforcé par l'utilisation d'un outil d'audit interne ainsi que par des audits de suivi sur site.

Chaque entrée de nouvelles sociétés dans le périmètre du Groupe est susceptible de donner lieu à une mise à jour du plan d'audit.

L'Audit interne est susceptible d'intervenir dans toutes les sociétés du Groupe, à la fois sur des thèmes opérationnels ou financiers.

Les principales missions de l'Audit interne sont :

- la vérification de la surveillance permanente des procédures de contrôle interne et règles en vigueur au sein du Groupe effectuée par le management ;
- l'évaluation de la pertinence du dispositif de contrôle interne et la mise en place d'actions correctives ;
- la vérification de la bonne application des contrôles limitant les principaux risques identifiés par le Groupe ;
- la réalisation d'audits ciblés (société, thème, processus) visant à identifier d'éventuels facteurs d'amélioration de l'efficacité des sociétés et des sujets audités.

L'Audit interne restitue ses travaux détaillés à la Direction de l'entité auditée ainsi qu'à la direction de branche. Un rapport de synthèse, se concentrant sur les recommandations majeures, est envoyé à la direction générale et financière du Groupe.

Un rapport d'audit trimestriel est également réalisé par branche afin de suivre l'engagement du management dans les délais de mise en place des recommandations.

L'Audit interne rencontre périodiquement les Commissaires aux comptes pour échanger sur les sujets concernant le contrôle interne. L'Audit interne rend également compte de ses travaux au Comité d'Audit dans les réunions spécifiques tenues régulièrement à cet effet.

La fonction Audit interne a également en charge la gestion du recueil des procédures et des méthodes comptables du Groupe ainsi que l'élaboration du référentiel de contrôle interne.

4) La direction des systèmes d'information du Groupe

Elle est assurée par le Directeur des Systèmes d'information du Groupe sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier du Groupe.

Le système d'information centralisé du Groupe Zodiac Aerospace a pour objectif de satisfaire aux exigences de sécurité, de fiabilité, de disponibilité et de traçabilité de l'information.

Afin de garantir la correcte utilisation de ces outils et donc la pertinence de l'information, une documentation fonctionnelle, appropriée aux besoins des utilisateurs, a été déployée.

Le Groupe a également mis en place des dispositifs destinés à assurer la sécurité des systèmes d'information et de l'intégrité des données informatiques.

Un comité des systèmes d'information se tient tous les trois mois et est constitué du Président du Directoire, du Directeur Administratif et Financier du Groupe, du Directeur des Systèmes d'information du Groupe, des directeurs de branche et/ou des directeurs financiers de branche, ainsi que des responsables des sociétés utilisatrices.

Ce comité est en charge d'établir et de maintenir un schéma directeur des systèmes d'information répondant aux besoins de l'organisation et à la politique générale de développement du Groupe. Dans ce cadre, il est notamment amené à proposer la nature des projets informatiques ainsi que les priorités d'allocation de ressources. Parmi ces actions à court et moyen terme, figure notamment le déploiement de l'ERP (progiciel de gestion intégré) du Groupe (M3) sur l'ensemble des sociétés.

En préparation du transfert sur M3 des sociétés utilisant l'ERP LN 7 (BAAN), il a été lancé une action d'harmonisation de l'ensemble du système d'information des sociétés utilisant ce logiciel.

Les missions d'audit interne comprennent notamment la recherche des zones de risques informatiques, en particulier dans le cadre de la sécurité logique des progiciels intégrés : la gestion des profils utilisateurs et des risques d'incompatibilité de droits d'accès au sein d'une fonction de l'entreprise.

5) La direction juridique et risques industriels

La Directrice juridique ainsi que la Directrice des risques industriels reportent au Directeur Administratif et Financier du Groupe.

Le suivi des objectifs Groupe et obligations en matière légale de sécurité dans les entités du Groupe est confié à la Directrice des risques industriels afin de contrôler la bonne application des règles et procédures, de les faire évoluer si besoin est, et de former les responsables concernés dans les différentes entités du Groupe. À ce titre, des comités se réunissent plusieurs fois par an et un reporting trimestriel de ces risques est diffusé aux différents responsables du Groupe.

6) Les directions qualité et environnement

Les directeurs de ces fonctions reportent au Président du Directoire. Les activités d'assurance de la qualité des programmes, produits et services sont déléguées aux unités opérationnelles. La fonction qualité est ainsi intégrée à chaque activité, ce qui garantit des systèmes, produits et services répondant aux besoins des clients et favorise la réactivité de la réponse.

Le suivi des objectifs Groupe et obligations en matière légale de qualité et d'environnement dans les entités du Groupe est confié à une équipe au sein de la holding afin de contrôler la bonne application des règles et procédures, de les faire évoluer si besoin est, et de former les responsables concernés dans les différentes entités du Groupe. À ce titre, des comités se réunissent plusieurs fois par an et un reporting trimestriel de ces risques est diffusé aux différents responsables du Groupe.

7) Les Présidents des différentes sociétés du Groupe

Ils assument, avec la collaboration des directeurs financiers ou contrôleurs locaux, la surveillance permanente du respect du dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans leur société, ce dispositif devant être en conformité avec les principes de contrôle interne du Groupe.

8) Le Comité d'Audit

Dans le cadre de leur mission de contrôle et de certification des comptes annuels et consolidés, les Commissaires aux comptes sont susceptibles d'effectuer des travaux de revue des procédures de différents processus de l'entreprise participant à l'élaboration de l'information comptable et financière.

Le Comité d'Audit entend les Commissaires aux comptes sur leur mission et examine, d'une part, les comptes et les procédures comptables présentés par le Directoire et le management, et d'autre part, les résultats des audits et des travaux liés au contrôle interne menés par la direction de l'Audit interne.

Le Groupe poursuit sa démarche d'amélioration de son dispositif de gestion des risques et de contrôle interne via le renforcement du processus de gestion des risques et également avec le projet ZIPS (Zodiac Aerospace Integrated Process System) qui intègre les risques majeurs du Groupe avec les contrôles internes associés.

Au cours de l'exercice 2013/2014, un système de notation de la qualité du management de la gestion des risques sera déployé et intégré aux objectifs des principaux managers du Groupe.

Le présent rapport a été préparé sur la base de la contribution de plusieurs Directions, notamment des Directions financière, juridique et de l'audit du Groupe. Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance à l'occasion de sa séance de novembre 2013.

Rapport du Directoire

à l'Assemblée Générale Mixte du 8 janvier 2014

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous vous avons réunis, conformément à la loi et aux statuts de votre Société, en Assemblée Générale annuelle, pour soumettre à votre examen les comptes relatifs à l'exercice 2012/2013 et obtenir votre approbation.

Nous vous rappelons que la société Zodiac Aerospace est la maison mère du Groupe et exerce un rôle de direction générale industrielle vis-à-vis de l'ensemble des activités du Groupe. À ce titre, elle fournit des prestations aux sociétés du Groupe.

Le rapport ci-dessous ne s'adresse qu'à l'activité de Zodiac Aerospace, l'activité du Groupe dans son ensemble étant analysée dans le rapport sur les comptes consolidés.

I – COMPTES DE RÉSULTAT

■ CHIFFRE D'AFFAIRES 2012/2013

Le chiffre d'affaires de Zodiac Aerospace s'est élevé à 78 870 K€, contre 50 972 K€ sur l'exercice précédent.

Il est ainsi réparti :

	2012/2013	2011/2012
Loyers et charges	2 086 K€	1 669 K€
Services Groupe	64 224 K€	38 314 K€
Frais pour compte	12 560 K€	10 989 K€
TOTAL	78 870 K€	50 972 K€

La forte évolution du chiffre d'affaires, concentrée sur les facturations de services Groupe, a son origine dans la mise en œuvre de nouvelles fonctions centralisées Groupe.

Les prestations à périmètre constant de Zodiac Aerospace représentent 1,80 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, contre 1,19 % pour l'exercice précédent.

■ RÉSULTATS FINANCIERS

Il est de 41 257 K€, en décroissance par rapport à l'exercice précédent où il s'établissait à 52 068 K€, ceci principalement du fait de la baisse des dividendes reçus de vos filiales, dont le montant s'élève à 61 834 K€, contre 71 282 K€ pour l'exercice précédent.

Les autres produits financiers, issus des activités de financement de nos filiales, sont constants (10 021 K€, contre 10 325 K€).

La charge d'intérêts diminue de 7,67 %, passant de 29 802 K€ à 27 517 K€ ; le taux de nos ressources externes s'établit à une moyenne de 1,93 %, contre 2,37 % pour l'exercice précédent.

Il a été comptabilisé une provision pour dépréciation des titres de votre filiale Parachutes Industries of Southern Africa (PISA) pour un montant de 1 900 K€.

Les titres auto-détenus ayant un prix de revient comptable inférieur à leur valeur de marché, nous n'avons pas enregistré de mouvements de provisions sur ces titres.

■ IMPÔT SOCIÉTÉ

Le produit d'impôt enregistré dans les comptes d'un montant de 9 229 K€ est composé :

- du crédit issu du résultat propre à Zodiac Aerospace 11 052 K€
- du crédit issu des effets de l'intégration fiscale 404 K€
- de la contribution de 3 % sur les dividendes versés (2 282 K€)

■ RÉSULTAT 2012/2013

Le résultat avant impôt s'établit à 24 582 K€, contre 38 026 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation reste déficitaire de 16 129 K€ sur cet exercice, contre 14 378 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net s'établit à 33 810 K€, contre 50 692 K€ pour l'exercice précédent.

■ EFFECTIFS 2012/2013

Les effectifs permanents à la clôture de l'exercice étaient de 151, contre 105 au 31 août 2012.

II – BILAN

■ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles sont composées en valeur brute :

- des frais de l'avenant de notre crédit syndiqué, pour 3 200 K€,
- des frais de mise en place sur cet exercice au titre des financements "Placements Privés" Schuldschein et Euro PP, à hauteur de 3 189 K€,
- des licences d'exploitation de l'ERP Movex/M3, pour 10 379 K€.

Les frais de mise en place de l'avenant du crédit syndiqué et des "Placements Privés" sont amortis à hauteur de 1 735 K€.

■ IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles ont augmenté de 1 677 K€ sur l'exercice, dont 1 460 K€ d'équipements informatiques (hardware, réseaux).

■ ACTIVITÉ SUR LES TITRES DE PARTICIPATION

A. TITRES DE PARTICIPATIONS

Les principales variations sont :

1. Souscription et augmentation de capital	6 636 K€
■ Augmentation de capital de Zodiac Aerospace Maroc	5 373 K€
■ Augmentation de capital de Zodiac Aerospace Holding Australia	1 263 K€

2. Acquisitions et créations

2. Acquisitions et créations	46 109 K€
■ Acquisition de la société ACC La Jonchère (devenue Zodiac Aero Duct Systems)	46 033 K€ ⁽¹⁾

Cette société vient compléter les compétences de la Division Fluid Management (branche Aircraft Systems) dans le domaine des joints et raccords.

(1) Le prix est assujéti à une clause de révision basée sur les éléments de BFR et de trésorerie au *closing*, et dont les éléments sont en cours de revue avec les vendeurs et leurs conseils.

■ Création de EZ AIR, <i>joint venture</i> 50/50 avec Embraer	76 K€
---------------------------------------------------------------	-------

3. Dépréciation

Les titres de la filiale sud-africaine PISA inscrits dans nos comptes pour 2 261 K€ ont fait l'objet d'une dépréciation de 1 900 K€ ramenant ainsi les titres à une valeur nette de 361 K€.

B. AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

L'inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 août 2013 est représentatif :

■ d'un contrat de liquidité mis en place avec Crédit Agricole Cheuvreux, en vue de favoriser la liquidité de transactions et de maintenir la régularité des cotations de titres, pour un montant maximum de 6 000 K€. Au 31 août 2013, Zodiac Aerospace détenait 7 883 actions de votre Société, pour une valeur de 805 K€ ;

■ du solde des liquidités mis à disposition de Crédit Agricole Cheuvreux dans le cadre de ce contrat, lequel est placé sur un compte courant rémunéré, pour un montant de 5 530 K€ ;

■ de la mise en œuvre du programme du rachat d'actions mis en place avec un prestataire de service en février 2008, portant sur un maximum de 5 % du capital et utilisé sous forme de 2 780 000 actions de votre Société acquises avant le 31 août 2009, soit 4,84 % des actions en circulation, pour une valeur de 89 849 K€, avec un objectif d'utilisation dans le cadre d'opérations de croissance externe.

■ PRÊTS AUX SOCIÉTÉS DU GROUPE

L'activité de financement des sociétés du Groupe a continué à s'exercer. Au 31 août 2013, les sociétés emprunteuses auprès de Zodiac Aerospace avaient un encours de 479 837 K€, contre 482 518 K€ au 31 août 2012. À cela s'ajoutent temporairement les montants à collecter au titre de l'intégration fiscale, soit 20 796 K€, contre 13 983 K€ sur l'exercice précédent.

Les sociétés prêteuses mettaient à notre disposition 757 486 K€, contre 700 158 K€ au 31 août 2012. À cela s'ajoutent temporairement les montants dus aux filiales intégrées fiscalement, soit 21 525 K€, contre 17 479 K€ sur l'exercice précédent.

Le solde net du financement des filiales de Zodiac Aerospace était donc négatif de 277 648 K€, contre 217 460 K€ sur l'exercice précédent.

■ DÉCOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS PAR ÉCHÉANCE

Vous trouverez ci-dessous la décomposition, à la date du 31 août 2013, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance, conformément à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance

Échéances (en milliers d'euros) (J= date de clôture)	Dettes échues à la clôture	Échéances à J+15	Échéances entre J+16 et J+30	Échéances entre J+31 et J+45	Échéances entre J+46 et J+60	Échéances au-delà de J+60	Hors échéance	Total dettes fournisseurs
Au 31 août 2012								
Fournisseurs (401+403)	2 775	944	748	88	-	-	-	4 555
Fournisseurs factures à recevoir	-	-	-	-	-	-	3 148	3 148
Fournisseurs immobilisations (404+405)	2 535	69	-	47	-	-	2 265	4 917
TOTAL À PAYER	5 310	1 013	748	135	-	-	5 413	12 619
Au 31 août 2013								
Fournisseurs (401+403)	3 660	1 356	1 997	84	-	-	-	7 097
Fournisseurs factures à recevoir	-	-	-	-	-	-	3 213	3 213
Fournisseurs immobilisations (404+405)	254	163	210	-	3	-	2 265	2 895
TOTAL À PAYER	3 914	1 519	2 207	84	3	-	5 578	13 205

■ DETTES FINANCIÈRES

Zodiac Aerospace a mis en place en juillet 2013 un financement sous la forme de "Placements Privés" :

a) un Schuldschein d'un montant de 535 M€ comportant trois tranches :

- une tranche de maturité 3 ans, ayant une échéance 25 juillet 2016, d'un montant de 133 M€,
- une tranche de maturité 5 ans, ayant une échéance 25 juillet 2018, d'un montant de 243 M€,
- une tranche de maturité 7 ans, ayant une échéance 27 juillet 2020, d'un montant de 159 M€.

b) un Euro PP d'un montant de 125 M€, ayant une maturité de 5 ans, à échéance 22 juillet 2018.

Zodiac Aerospace dispose également du crédit syndiqué "Club Deal" mis en place pour 1 milliard d'euros en date du 29 juin 2010, porté à 1,3 milliard d'euros le 29 août 2011, et dont l'échéance a été prorogée au 29 juin 2015.

Ce crédit était utilisé au 31 août 2013, pour un montant de 231,1 M€.

Le covenant (Dette nette/EBITDA consolidés) commun à ces financements est respecté au 31 août 2013. Il ne peut excéder 3,00 à la clôture de cet exercice et des exercices suivants.

Par ailleurs, notre programme de Billets de Trésorerie était mobilisé à la clôture pour un montant de 73 M€ auquel venaient s'ajouter les avances devises à hauteur de 17,9 M€.

■ COUVERTURES DE RISQUES

A) DE TAUX :

Zodiac Aerospace dispose de contrats de swaps de taux d'intérêt contre les variations de l'Euribor :

1. Euribor "1 mois"

- mis en place au cours de l'exercice 2011/2012 et couvrant la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, pour un montant total de 300 M€ à un taux de 0,72 % ;

2. Euribor "6 mois"

- mis en place dans le cadre du financement "Schuldschein" et couvrant les périodes du 25 juillet 2013 au 25 juillet 2018, pour un montant total de 50 M€ à un taux de 1,11 % contre Euribor 6 mois.

B) DE CHANGE :

Au 31 août 2013, Zodiac Aerospace avait des couvertures de change actives afin de couvrir :

- une partie du chiffre d'affaires 2012/2013 : pour le compte de ses filiales à hauteur de 146,2 M\$ et de 1 M€, et pour son compte à hauteur de 2,5 M\$;
- une partie des achats 2012/2013 : pour le compte de ses filiales à hauteur de 3,7 M\$ et de 1,7 M€ ;
- une partie du chiffre d'affaires 2013/2014 : pour le compte de ses filiales à hauteur de 124,7 M\$ et pour son compte à hauteur de 1,1 M\$.

■ FONDS PROPRES

Les fonds propres, avant distribution des dividendes, ont diminué de 30 892 K€, passant de 745 858 K€ à 714 966 K€.

Cette variation se décompose comme suit :

■ résultat net de l'exercice 2012/2013	33 810 K€
■ augmentation du produit de l'émission de 305 294 actions au titre des souscriptions d'options	11 326 K€
■ variation des provisions réglementées	52 K€
■ dividendes distribués	(76 080 K€)

■ ACTIONNARIAT

Le nombre d'actions en circulation au 31 août 2013 est de 57 431 022, contre 57 125 728 au 31 août 2012. L'augmentation de 305 294 actions provient de la levée d'options de souscription et la création d'actions nouvelles issues des attributions gratuites d'actions.

Au 31 août 2013, les actionnaires inscrits au nominatif représentent 40,8 % des actions et 51,5 % des droits de vote. La répartition du capital de Zodiac Aerospace à cette date, à la connaissance de la Société, figure dans le tableau ci-après, page 102. Le nombre d'actions détenu par les salariés était de 630 196, représentant 1,10 % du capital et 1 104 124 droits de vote, représentant 1,57 % du total.

Également, à la connaissance de la Société, aucun des "autres actionnaires" figurant dans ce tableau, ne détient 5 % ou plus, du capital social ou des droits de vote. D'autre part, en considération de la loi sur l'épargne salariale du 19 février 2001, il est précisé que la part du capital détenue par les salariés de la Société et le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, dans le cadre d'un plan de gestion collectif, n'atteint pas 3 %.

Il est précisé qu'au 31 août 2013, la Société n'a reçu aucune information en application des articles L. 233-7 (franchissements de seuil légal) et L. 233-12 (autocontrôle) du Code de commerce.

Il est rappelé que certains actionnaires sont liés par des engagements collectifs de conservation, conclus en application de l'article 787B et 885 I bis du Code général des impôts, enregistrés le 18 juin 2012 auprès de l'administration fiscale. Ces engagements collectifs de conservation courent pour une durée de deux ans, prorogeable tacitement par périodes de 12 mois.

Les actionnaires familiaux ont en outre conclu une convention d'incessibilité afin de poursuivre la consolidation de leurs engagements de conservation pris dans le cadre de régimes fiscaux spécifiques. Cette convention court pour une durée initiale d'un an, prorogeable tacitement par périodes de 12 mois. Elle prévoit, par exception à l'engagement d'incessibilité, une faculté de respiration à hauteur de 10 % du nombre de titres pactés par chaque signataire, sous réserve que l'ensemble agrégé des titres soumis à ladite convention ne vienne pas à représenter moins de 20 % du capital et des droits de vote de Zodiac Aerospace.

Les titres soumis aux conventions précitées représentent environ 24 % du capital et 40,7 % des droits de vote exerçables de Zodiac Aerospace (hors titres auto-détenus par la Société).

Les actionnaires mandataires sociaux ou détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote et signataires de ces conventions sont : la famille Louis Desanges, la famille Didier Domange, la famille Vincent Gerondeau, la famille Robert Maréchal, la famille Maurice Pinault et la famille Olivier Zarrouati.

COMPTES DE LA SOCIÉTÉ ZODIAC AEROSPACE

RAPPORT DU DIRECTOIRE

Répartition du capital social	Capital		Droits de vote	
	Nombre d'actions	%	Nombre de voix	%
Nominatifs				
Familles	14 324 475	24,94 %	28 215 764	40,24 %
Salariés	630 196	1,10 %	1 104 124	1,57 %
FFP Invest	3 303 829	5,75 %	3 303 829	4,71 %
Fonds Stratégiques d'Investissement - FSI	1 190 318	2,07 %	1 190 318	1,70 %
Autres actionnaires	1 186 542	2,07 %	2 282 942	3,26 %
Autocontrôle	2 780 000	4,84 %	-	-
Total titres nominatifs	23 415 360	40,77 %	36 096 977	51,48 %
Porteurs				
Autres actionnaires	34 015 662	59,23 %	34 015 662	48,52 %
TOTAL	57 431 022	100,00 %	70 112 639	100,00 %

Il est rappelé que certains actionnaires sont liés par un Engagement de Conservation, conclu en application de l'article 885 I bis du Code général des impôts, enregistré le 21 décembre 2005 aux termes duquel ils se sont engagés à conserver un certain nombre de titres Zodiac Aerospace pendant une durée de 6 ans à compter de cette date, prorogeable tacitement par périodes de 12 mois. Cet engagement est toujours en vigueur. Il confère en outre à ses signataires un droit mutuel de préemption sur les titres engagés. Il a été transmis à l'Autorité des Marchés Financiers qui en a assuré la publicité par l'avis n° 206C0107, le 17 janvier 2006.

Les contenus détaillés de ces conventions et Engagements Collectifs de Conservation sont disponibles sur le site internet de l'AMF.

Options de souscription

Les options de souscription attribuées par le Directoire, après consultation du Conseil de Surveillance, entre le 1^{er} septembre 2012 et le 31 août 2013, sont au nombre de 108 188.

Les conditions dans lesquelles ces options peuvent être souscrites suivent la loi et les règles définies par l'Assemblée Générale Mixte du 10 janvier 2011.

Le nombre des options attribuées et non levées sur l'ensemble des plans existants au 31 août 2013 s'élève à 920 551. L'attribution moyenne par exercice correspond à 221 375 options, soit 0,39 % du capital.

Attribution d'actions gratuites

Les actions gratuites attribuées par le Directoire, après consultation du Conseil de Surveillance, entre le 1^{er} septembre 2012 et le 31 août 2013, sont au nombre de 33 539 (0,06 % du capital).

Les conditions dans lesquelles ces options peuvent être souscrites suivent la loi et les règles définies par l'Assemblée Générale Mixte du 10 janvier 2011.

Programme de rachat d'actions

Votre Société n'a pas fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 janvier 2011. Au 31 août 2013, votre Société détenait le même nombre d'actions qu'au 31 août 2012, soit 2 780 000 actions, représentant 4,84 % du capital.

Contrat de liquidité

Le contrat de liquidité, mis en place le 18 janvier 2007 par votre Société, a été reconduit en 2011. Ce contrat a pour objectif de favoriser la liquidité de transactions et de maintenir la régularité des cotations de titres (cf. § Activité sur les titres de participations/b.).

AUTORISATIONS ET DÉLÉGATIONS DONNÉES AU DIRECTOIRE

Ces autorisations et délégations figurent dans les tableaux ci-après.

État des autorisations et délégations en cours et consenties au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte (AGM) des actionnaires du 9 janvier 2013

Autorisations de rachat et d'annulation d'actions propres

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/durée	Montant maximal autorisé au 31 août 2013	Utilisation au 31 août 2013
Autorisation en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions	9 janvier 2013 (5 ^{ème} résolution)	9 juillet 2014 (18 mois) ⁽¹⁾	Rachat d'un nombre d'actions tel que le nombre d'actions détenues par la Société ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital. Montant maximal de 300 millions d'euros.	Mouvements de l'exercice ⁽²⁾ : - achat : 0 - vente : 0
Autorisation à l'effet de réduire le capital par annulation des actions détenues par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions	9 janvier 2013 (10 ^{ème} résolution)	9 juillet 2014 (18 mois) ⁽¹⁾	Annulation dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois.	Actions annulées sur l'exercice : 0

(1) Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 8 janvier 2014 de renouveler cette autorisation.

(2) Hors contrat de liquidité.

Délégations en vue d'augmenter le capital

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/durée	Montant maximal de l'émission autorisé en nominal	Modalité de détermination du prix d'émission	Utilisation au 31 août 2013
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital.	9 janvier 2013 (11 ^{ème} résolution)	9 mars 2015 (26 mois)	2 500 000 € (plafond global ⁽¹⁾ commun aux délégations consenties par l'AGM aux termes des 11 ^{ème} , 16 ^{ème} et 17 ^{ème} résolutions).	Libre	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes.	9 janvier 2013 (12 ^{ème} résolution)	9 mars 2015 (26 mois)	Dans la limite du montant global des sommes pouvant être incorporées au capital à la date de leur incorporation.	–	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, dans le cadre d'une offre au public.	9 janvier 2013 (13 ^{ème} résolution)	9 mars 2015 (26 mois)	1 500 000 € (plafond commun aux délégations consenties par l'AGM aux termes des 13 ^{ème} et 14 ^{ème} résolutions ⁽²⁾).	Prix d'émission au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote de 5 %.	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, dans le cadre d'une offre par placement privé.	9 janvier 2013 (14 ^{ème} résolution)	9 mars 2015 (26 mois)	1 500 000 € (plafond commun aux délégations consenties par l'AGM aux termes des 13 ^{ème} et 14 ^{ème} résolutions ⁽²⁾).	Prix d'émission au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote de 5 %.	Néant
Délégation en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, décidée en application des 11 ^{ème} , 13 ^{ème} et 14 ^{ème} résolutions précédemment visées.	9 janvier 2013 (15 ^{ème} résolution)	9 mars 2015 (26 mois)	Dans la limite du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission initiale a été décidée.	Au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société.	9 janvier 2013 (16 ^{ème} résolution)	9 mars 2015 (26 mois)	2 500 000 € (plafond global ⁽¹⁾ commun aux délégations consenties par l'AGM aux termes des 11 ^{ème} , 16 ^{ème} et 17 ^{ème} résolutions ⁽³⁾).	Libre	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, en rémunération d'apports en nature.	9 janvier 2013 (17 ^{ème} résolution)	9 mars 2015 (26 mois)	Dans la limite (i) de 10 % du capital social et (ii) du plafond global ⁽⁴⁾ de 2 500 000 € visé à la 11 ^{ème} résolution.	Libre	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail.	9 janvier 2013 (18 ^{ème} résolution)	9 mars 2015 (26 mois)	300 000 €	Prix d'émission ne pouvant être inférieur au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission.	Néant

(1) Étant également rappelé que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de la 11^{ème} et des 13^{ème} à 15^{ème} résolutions s'imputera sur ce plafond global.

(2) Étant également rappelé que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre des 11^{ème} et des 15^{ème} à 17^{ème} résolutions ne pourra excéder le plafond nominal global de 2 500 000 euros visé à la 11^{ème} résolution.

(3) Étant également rappelé que le montant nominal total des augmentations de capital relatives réalisées au titre des 11^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème} et 13^{ème} à 15^{ème} résolutions s'imputera sur ce plafond global.

(4) Étant également rappelé que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de la 11^{ème} et des 13^{ème} à 16^{ème} résolutions ne pourra excéder ce plafond global de 2 500 000 euros visé à la 11^{ème} résolution.

État des autorisations et délégations en cours et consenties au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte (AGM) des actionnaires du 10 janvier 2011

Autorisations en vue (i) de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société et (ii) d'attribuer gratuitement des actions de la Société aux salariés et/ou aux mandataires sociaux éligibles de la Société ou de son Groupe

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/durée	Montant maximal autorisé	Modalité de détermination du prix d'exercice des options et/ou d'émission	Utilisation au 31 août 2013
Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	10 janvier 2011 (22 ^{ème} résolution)	10 mars 2014 (38 mois)	Limité à un nombre total maximal de 1 200 000 options, et le nombre total d'options consenties ne pouvant donner droit à souscrire ou acquérir un nombre total d'actions représentant plus de 2,5 % du capital (plafond commun aux délégations consenties par l'AGM aux termes des 22 ^{ème} et 23 ^{ème} résolutions).	Le prix d'exercice des options ne pourra (i) ni être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action sur le marché au cours des 20 séances de bourse précédant le jour où ces options seront consenties (ii) ni, en ce qui concerne les options d'achat, être inférieur au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.	108 188
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions	10 janvier 2011 (23 ^{ème} résolution)	10 mars 2014 (38 mois)	Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 2,5 % du capital (plafond commun aux délégations consenties par l'AGM aux termes des 22 ^{ème} et 23 ^{ème} résolutions).	-	33 539

■ PROJET DES DÉLÉGATIONS ET AUTORISATIONS SOUMIS AU VOTE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 8 JANVIER 2014

Les autorisations suivantes, consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 9 janvier 2013 (aux termes de ses 5^{ème} et 10^{ème} résolutions) en vue d'autoriser le Directoire à racheter des actions propres de la Société et à les annuler, venant à expiration en 2014, le Directoire propose à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer le 8 janvier 2014, de donner au Directoire de nouvelles autorisations de même nature, dans une limite de montant de 300 M€, de pourcentage du capital, soit respectivement de 5 % et 10 %, pour une valeur unitaire maximum d'achat par action de 160 euros et pour une durée de 18 mois :

- autorisation à donner au Directoire en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions ;
- autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital par annulation des actions détenues par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Les autorisations suivantes, consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 10 janvier 2011, venant à expiration en 2014, le Directoire propose à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer le 8 janvier 2014, de donner au Directoire de nouvelles délégations, de même nature, pour une durée de 38 mois, à l'effet :

- de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions,
- d'attribuer gratuitement des actions de la Société,
- d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L.3332-1 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

Par ailleurs, le Directoire propose à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer le 8 janvier 2014, de donner au Directoire de nouvelles délégations, à l'effet de diviser par cinq le pair des actions de la Société et d'échanger chaque action existante contre cinq actions nouvelles de la Société et notamment :

- mettre en œuvre et réaliser la division du pair des actions et en fixer la date d'effet,
- déterminer le nombre exact d'actions nouvelles de la Société à émettre,
- procéder aux ajustements rendus nécessaires par cette division, notamment du nombre d'actions susceptibles d'être obtenues par les bénéficiaires d'options de souscription ou d'actions gratuites attribuées préalablement à cette division et du prix d'exercice de ces options,
- modifier en conséquence l'article 6 (Capital social) des statuts.

Modifications statutaires

Le Directoire propose à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer le 8 janvier 2014, les modifications statutaires suivantes :

- afin de se conformer aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF, la modification de l'article 19 (Durée des fonctions), alinéa 1 des statuts de la société, à l'effet de réduire la durée statutaire du mandat des membres du Conseil de Surveillance de six années à quatre années, étant précisé que les mandats en cours d'une durée de six années, continueront de courir jusqu'au terme prévu lors de l'approbation de la résolution les ayant désignés ou renouvelés ;
- en application des dispositions prévues par la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi, le Directoire propose à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer le 8 janvier 2014, la modification de l'article 18 (Composition du Conseil de Surveillance) à l'effet de déterminer les modalités de désignation d'un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés.

■ AFFECTATION DES RÉSULTATS

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2012/2013 :

Bénéfice après impôt	33 810 468,61 €
Report à nouveau	473 358 395,16 €
Montant à affecter	507 168 863,77 €
Dotation à la réserve légale	(6 111,88 €)
Dividende ⁽¹⁾	(91 889 635,20 €)**
Report à nouveau après affectation	415 273 116,69 €

(1) 1,60 euro* x 57 431 022 actions.

(*) En cas d'adoption de la 16^{ème} résolution soumise au vote de la présente Assemblée Générale et de mise en œuvre effective de la division du pair de l'action avant la date de mise en paiement du dividende, le montant du dividende par action sera divisé par cinq et sera donc égal à 0,32 € par action.

(**) Ce montant porte sur la totalité des 57 431 022 actions émises par la Société au 31 août 2013 ; il sera ajusté en fonction du nombre d'actions existantes à la date de paiement du dividende, et notamment (i) diminué en fonction du nombre d'actions auto-détenues par la Société et (ii) augmenté en fonction du nombre d'actions attribuées gratuitement aux salariés en application des plans du 29 décembre 2011 et définitivement émises le 29 décembre 2013.

Nous vous rappelons que les dividendes par action versés pour les trois exercices précédents ont été les suivants :

	Dividende
2009/2010	1,00 €
2010/2011	1,20 €
2011/2012	1,40 €

■ PRÉVISIONS POUR L'EXERCICE 2013/2014

Votre Société continuera à jouer son rôle de holding industriel du Groupe et à fournir des services aux sociétés du Groupe.

Elle continuera, par ailleurs, à encaisser les dividendes en provenance de ses filiales françaises et étrangères.

COMPTES DE LA SOCIÉTÉ ZODIAC AEROSPACE

BILAN

Bilan

■ ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	Montant brut	Amortissement ou dépréciation	Montant net au 31/08/2013	Montant net au 31/08/2012
Immobilisations incorporelles	(note 1.A et annexes 1 et 2)	16 769	8 074	8 695	6 528
Immobilisations corporelles	(annexes 1 et 2)	22 147	13 086	9 061	9 289
Immobilisations financières	(note 1.B et annexe 3)	1 931 226	1 900	1 929 326	1 878 447
Total actif immobilisé		1 970 142	23 060	1 947 082	1 894 264
Créances d'exploitation		7 115	–	7 115	5 980
Créances diverses					
Débiteurs divers et prêts filiales	(note 1.C)	500 633	–	500 633	496 501
Disponibilités		51 807	–	51 807	51 523
Charges constatées d'avance		4 989	–	4 989	3 656
Total actif circulant		564 545	–	564 545	557 660
TOTAL ACTIF		2 534 687	23 060	2 511 627	2 451 924

■ PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	Montant net au 31/08/2013	Montant net au 31/08/2012
Capital		11 486	11 425
Primes d'émission et d'apport		170 552	159 287
Écarts de réévaluation		252	252
Réserve légale		1 143	1 135
Réserve sur plus-value long terme		–	–
Autres réserves		23 838	23 838
Report à nouveau		473 358	498 753
Résultat de l'exercice		33 810	50 692
Provisions réglementées	(note 2)	527	476
Total capitaux propres	(note 6)	714 966	745 858
Provisions pour risques et charges		1 744	1 122
Dettes financières		1 762 374	1 685 098
Dettes d'exploitation		27 196	19 532
Dettes diverses		5 347	314
Total dettes	(note 4)	1 794 916	1 704 943
TOTAL PASSIF		2 511 627	2 451 924

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	Montant au 31/08/2013	Montant au 31/08/2012
Produits d'exploitation			
Ventes	(note 7)	78 871	50 972
Autres produits		4	14
		78 875	50 986
Charges d'exploitation			
Achats matières, charges externes et autres approvisionnements		62 999	42 130
Impôts et taxes		1 539	887
Frais de personnel	(note 8)	26 508	19 240
Dotations aux amortissements		3 958	3 107
		95 004	65 364
Résultat d'exploitation		(16 129)	(14 378)
Produits financiers			
Produits financiers de participation		61 834	71 283
Autres intérêts et produits assimilés		10 021	10 325
Gains de change		18	394
Reprises sur provisions		-	-
		71 873	82 002
Charges financières			
Charges d'intérêts		27 517	29 802
Pertes de change		1 165	97
Dotations et autres charges financières		1 933	35
		30 615	29 934
Résultat financier	(note 9)	41 258	52 068
Résultat courant avant impôt		25 129	37 690
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		-	138
Sur opérations en capital		34	24
Reprises sur provisions		170	404
		204	566
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		29	41
Dotations aux amortissements et aux provisions		722	188
		751	229
Résultat exceptionnel		(547)	337
Impôt sur les bénéfices	(notes 10 et 11)	(9 228)	(12 665)
Total des produits		150 952	133 554
Total des charges		117 142	82 862
Résultat de l'exercice		33 810	50 692

Notes annexes

I. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de Zodiac Aerospace sont établis en euros, conformément aux dispositions du plan comptable général suivant le règlement 99-03 du Comité de réglementation comptable.

Les principales règles utilisées sont les suivantes :

a) Les logiciels sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis linéairement sur une durée de 1 à 4 ans. Les frais d'établissement sont amortis en linéaire de 1 à 5 ans.

b) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur prix de revient en cas d'immobilisations facturées à nous-mêmes.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des immobilisations qui est généralement de :

- constructions : 20 ans ;
- mobilier et agencements : 10 ans ;
- matériel informatique : 3 à 4 ans ;
- matériel de transport : 4 à 5 ans.

Pour les immobilisations fiscalement amortissables en dégressif : la différence entre la dotation linéaire et la dotation totale est comptabilisée en amortissement dérogatoire.

c) Les titres de participation sont évalués à leurs coûts d'achat (hors frais accessoires) ou à leurs valeurs d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur de réalisation estimée en fonction de l'actif de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir, une provision pour dépréciation est constituée.

Lors de l'acquisition de sociétés, comportant des clauses de complément de prix fixes ou variables fondées sur leur performance économique future, celles-ci sont comptabilisées en complément du coût d'acquisition des titres avec pour contrepartie une dette en crédi-teurs divers, dès lors que les versements sont probables et que les montants peuvent être mesurés de façon fiable. L'estimation de ces engagements est revue et éventuellement ajustée à chaque clôture selon les réalisations et la mise à jour des perspectives escomptées.

d) Les titres de placement sont évalués au prix moyen pondéré.

e) Opérations en devises.

Les créances et dettes en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur :

- en euro aux taux de change ;
- à la date d'échéance, lorsqu'il y a couverture à terme effectuée ;
- à la date de clôture pour les autres.

Les produits et les charges en devises sont enregistrés dans les comptes au taux moyen du mois de comptabilisation.

f) Instruments financiers

Les couvertures de taux d'intérêt sont prises au moyen d'instruments cotés sur les marchés organisés ou de gré à gré et ne présentent que des risques de contrepartie négligeables.

Les résultats dégagés sur ceux-ci sont comptabilisés symétriquement aux résultats dégagés sur les éléments couverts.

II. NOTES SUR LES COMPTES

Ces comptes intègrent les éléments résultant de l'option prise par notre Société du bénéfice du régime fiscal des groupes de sociétés (CGI article 223.A à Q). Cette option renouvelée le 22 août 2003, concerne, sur l'exercice 2012/2013, les filiales suivantes : Aérazur, Zodiac Seats France, Immobilière Galli, Zodiac Automotive Division, Intertechnique⁽¹⁾, ECE⁽²⁾, IN-Snec Holding, IN-Flex⁽³⁾, IN-LHC⁽⁴⁾, Precilec⁽⁵⁾, Zodiac Data Systems, Zodiac Services Europe⁽⁶⁾, C&D Adder, SiT⁽⁷⁾, Sell Services France. Chaque société calcule l'impôt comme si elle n'était pas intégrée. Les sociétés reconnaissent le cas échéant dans leurs comptes les crédits d'impôt de toute nature issus de l'intégration dans le résultat d'ensemble.

(1) Au 18 octobre 2013, cette société est devenue "Zodiac Aerotechnics"

(2) Au 19 octobre 2013, cette société est devenue "Zodiac Aero Electric"

(3) Au 4 septembre 2013, cette société est devenue "Zodiac Fluid Equipment"

(4) Au 5 septembre 2013, cette société est devenue "Zodiac Hydraulics"

(5) Au 4 septembre 2013, cette société est devenue "Zodiac Actuation Systems"

(6) Au 19 septembre 2013, cette société est devenue "Zodiac Aerospace Services Europe"

(7) Au 20 septembre 2013, cette société est devenue "Zodiac Inflight Innovations FR"

III. NOTES SUR LE BILAN

(En milliers d'euros sauf mention contraire)

■ NOTE 1 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DE L'ACTIF

NOTE 1.A - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées :

- d'un montant brut de 6 389 K€ (net de 4 655 K€ après amortissement) correspondant :

- aux frais de mise en place de l'avenant au crédit syndiqué pour 3 200 K€ conclu le 9 août 2011, portant le crédit à un montant autorisé de 1,3 Md€ ;

- ainsi que les frais de mise en place sur cet exercice au titre des financements "Placements Privés" Schuldschein et Euro PP à hauteur de 3 189 K€.

- de 10 068 K€ brut (net de 3 730 K€ après amortissement) représentés principalement par les licences d'exploitation du principal ERP du Groupe (Movex/M3).
- Le poste immobilisation en cours est composé pour un montant de 311 K€ représentant l'acquisition de licences pour la mise en place future de notre ERP dans les filiales du Groupe.

2. Immobilisations corporelles

Cf. Annexes 1 et 2.

NOTE 1.B - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

A. PRINCIPALES VARIATIONS

1. Souscription et augmentation de capital : 6 636 K€

- Augmentation de capital de Zodiac Aerospace Maroc 5 373 K€
- Augmentation de capital de Zodiac Aerospace Holding Australia 1 263 K€

2. Acquisitions et créations : 46 109 K€

- Acquisition de la Société ACC La Jonchère (devenue Zodiac Aero Duct Systems) 46 033 K€⁽¹⁾
Cette société vient compléter les compétences de la Division Fluid Management (branche Aircraft Systems) dans le domaine des joints et raccords.

(1) Le prix est assujéti à une clause de révision basée sur les éléments de BFR et de trésorerie au *closing* et dont les éléments sont en cours de revue avec les vendeurs et leurs conseils.

- Création de EZ AIR, *joint venture* 50/50 avec Embraer 76 K€

B. AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 août 2013 :

- Sont représentatifs d'un contrat de liquidité mis en place avec le Crédit Agricole Cheuvreux, en vue de favoriser la liquidité de transactions et de maintenir la régularité des cotations de titres euros utilisés sous forme de 7 883 actions de votre Société, pour une valeur de 805 K€. Le solde des liquidités mises à disposition de Crédit Agricole Cheuvreux dans le cadre de ce contrat est placé sur un compte courant rémunéré pour un montant de 5 530 K€.
- Sont représentatifs de la mise en œuvre du programme du rachat d'actions mis en place avec un prestataire de service en février 2008, portant sur un maximum de 5 % du capital et utilisé sous forme de 2 780 000 actions de notre Société, soit 4,84 % des actions en circulation, pour une valeur de 89 849 K€, avec un objectif d'utilisation dans le cadre d'opérations de croissance externe.
- Actions de sociétés qui ne sont pas admises à la cote officielle des bourses de valeur : néant.

NOTE 1.C - ÉCHÉANCIER DE CRÉANCES

(en milliers d'euros)	Montant net	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres immobilisations financières	96 271	6 422	89 849
Actif circulant			
Créances clients et créances d'exploitation	7 115	7 115	-
Créances diverses ⁽¹⁾	500 633	500 633	-
Disponibilités	51 807	51 807	-
Charges constatées d'avance	4 989	4 989	-
TOTAL	660 816	570 966	89 849

(1) Dont 479 837 K€ représentent la contrepartie de tirages des crédits mis à la disposition des filiales selon leurs besoins et 20 796 K€ d'avances d'impôts à récupérer liés à nos filiales intégrées fiscalement.

COMPTES DE LA SOCIÉTÉ ZODIAC AEROSPACE

NOTES ANNEXES

■ NOTE 2 - PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 31/08/2012	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde au 31/08/2013
Provisions pour risques et charges	1 122	626	4	1 744
Amortissements dérogatoires	476	221	170	527

■ NOTE 3 - POSTES CONCERNANT DES ENTREPRISES LIÉES

Zodiac Aerospace réalise des transactions conclues à des conditions normales ou exclues du champ d'application telles que décrites dans le règlement ANC 2010-02 et 2010-03 avec les parties liées.

(en milliers d'euros)	Actif	Passif	Compte de résultat
Participations	1 833 055	-	-
Clients et comptes rattachés	5 409	-	-
Prêts court terme ⁽¹⁾	500 634	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	-	2 925	-
Emprunts court terme ⁽²⁾	-	779 011	-
Produits de participation	-	-	61 834
Autres produits	-	-	78 871
Produits financiers	-	-	9 750
Charges financières	-	-	7 287
Autres charges	-	-	31 128

(1) Dont 20 796 K€ d'intégration fiscale.

(2) Dont 21 525 K€ d'intégration fiscale.

■ NOTE 4 - INFORMATIONS SUR LES DETTES

Échéancier des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et divers ⁽¹⁾	1 762 374	871 192	891 182
Fournisseurs et comptes rattachés	10 241	10 241	-
Dettes fiscales et sociales	14 058	14 058	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 896	2 896	-
Autres dettes	5 347	5 347	-
TOTAL	1 794 916	903 734	891 182

(1) Dont 230 M€ ou équivalent euro de tirages du crédit mis en place le 29 juin 2010, modifié par avenant en août 2011, pour un montant total de 1 300 M€ constitué d'une seule tranche d'une durée de 4 ans à échéance au 29 juin 2015.

Le covenant lié à ce crédit a été respecté au 31 août 2013, son non-respect pouvant entraîner le remboursement intégral, par anticipation du crédit.

Zodiac Aerospace a mis en place en juillet 2013 un financement sous la forme de "Placements Privés" :

- Un Schuldschein d'un montant de 535 M€ comportant trois tranches :
 - une tranche de maturité 3 ans, ayant une échéance 25 juillet 2016, d'un montant de 133 M€ ;
 - une tranche de maturité 5 ans, ayant une échéance 25 juillet 2018, d'un montant de 243 M€ ;
 - une tranche de maturité 7 ans, ayant une échéance 27 juillet 2020, d'un montant de 159 M€.
- Un Euro PP d'un montant de 125 M€, ayant une maturité de 5 ans, à échéance 22 juillet 2018.

NOTE 5 – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET SÛRETÉS CONSENTIES

A. LES ENGAGEMENTS DONNÉS

1) Cautions :

- caution de 300 K\$ convertis au taux de clôture, soit 227 K€, en garantie d'une lettre de crédit émise par une banque US au profit de notre filiale American Fuel ;
- caution de 300 K\$ convertis au taux de clôture, soit 227 K€, en garantie au profit de Singapour Airlines pour le compte de Zodiac Seats US ;
- cautions de 1 344 K\$ convertis au taux de clôture, soit 1 015 K€ pour le compte d'Esco ;
- caution de 3 520 K€ en faveur des douanes au profit de nos filiales Intertechnique⁽¹⁾, Aératur, Zodiac Seats France, Zodiac Services Europe⁽²⁾.

(1) Au 18 octobre 2013, cette société est devenue "Zodiac Aerotechnics"

(2) Au 19 septembre 2013, cette société est devenue "Zodiac Aerospace Services Europe"

2) Garanties :

- garantie au bénéfice de Federal Insurance Company (CHUBB) d'un montant maximum de 10 M\$ pour contre-garantir les "performances bonds" émises par Federal Insurance Company au bénéfice de certains clients de notre filiale Esco au titre de l'exécution de ses contrats commerciaux (installation de barrières et systèmes d'arrêt pour avions civils et militaires) ;
- garantie déposée auprès du tribunal de commerce d'Amsterdam, couvrant les dettes consolidées de la société holding du groupe Driessen et ses filiales hollandaises, afin de leur éviter d'établir et déposer localement des comptes consolidés du sous-groupe Driessen, cette garantie ne devant pas dépasser 10 M€ ;
- Zodiac Aerospace a délivré, dans le cadre d'importants contrats commerciaux obtenus par certaines de ses filiales, les garanties suivantes :

- en août 2009, au profit de Cathay Pacific, pour le compte de Zodiac Seats France, à échéance au 31 décembre 2016 ;
- en novembre 2010, au profit de Cathay Pacific, pour le compte de Zodiac Seats US, à échéance au 31 décembre 2015 ;
- en janvier 2011, au profit d'American Airlines, pour le compte de Zodiac Seats US et C&D (USA), à échéance au 31 décembre 2015.

B. LES ENGAGEMENTS DE RETRAITES

La méthode de comptabilisation des écarts actuariels est dite du "corridor". Cette méthode permet pour chaque régime à prestations définies de n'amortir que la part des écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs du régime à la date de la clôture. L'amortissement est pratiqué sur l'espérance de la durée de vie active résiduelle attendue des salariés bénéficiant du régime.

Le montant relatif à l'engagement en matière d'indemnité de fin de carrière est constaté dans les comptes sociaux sur la base d'une évaluation actuarielle utilisant les hypothèses suivantes au 31 août 2013 :

- Taux d'actualisation : 3,14 %.
- Taux d'évolution des salaires : 2,5 % non cadres et 2,5 % cadres.
- Date de départ théorique : barème légal 100 trimestres.
- Mortalité : table INSEE TD-TV 08-10.

La variation de la provision s'analyse comme suit :

■ Passif de retraite au 31 août 2012 :	1 088 K€
■ Dotation 2012/2013 :	87 K€
■ Charge d'actualisation :	33 K€
■ Reprise de la période :	4 K€
■ Amortissements des écarts actuariels :	-
■ Passif de retraite provisionné au 31 août 2013 :	1 204 K€

C. DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION

Le volume d'heures acquis au 31 août 2013 n'ayant pas donné lieu à une demande de formation est de 11 920 heures.

NOTE 6 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

(AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012/2013)

(en milliers d'euros)	Au 31/08/2012	Affectation du résultat 2011/2012 décidée par l'A.G.M.	Mouvements sur le capital	Dividendes	Autres	Au 31/08/2013
Capital ⁽¹⁾	11 425	-	61	-	-	11 486
Primes ⁽²⁾	159 287	-	11 265	-	-	170 552
Écart de réévaluation	252	-	-	-	-	252
Réserves/Report à nouveau	523 726	-	-	(25 388)	-	498 338
Résultat	50 692	-	-	(50 692)	33 810	33 810
Provisions réglementées	476	-	-	-	52	528
CAPITAUX PROPRES	745 858	-	11 326	(76 080)	33 862	714 966

(1) Les mouvements sur le capital sont générés par des augmentations de 61 K€ issues de 305 294 levées d'options.

(2) Les mouvements sur les primes sont générés par des augmentations de 11 265 K€ issues de 305 294 levées d'option.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

(En milliers d'euros sauf mention contraire)

■ NOTE 7 – CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est représentatif des facturations de services Groupe à hauteur de 43 176 K€, contre 29 138 K€ en 2011/2012 pour les filiales françaises et de 35 695 K€, contre 21 813 K€ en 2011/2012 pour les filiales étrangères.

■ NOTE 8 – CHARGES DE PERSONNEL

Le montant des rémunérations allouées aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire s'est élevé à 2 228 K€, dont 301 K€ au titre des jetons de présence.

L'effectif moyen au cours de l'exercice a été de 151 personnes (cadres, agents de maîtrise/employés).

■ NOTE 9 – RÉSULTAT FINANCIER

Le montant des dividendes reçus des filiales s'est élevé à 61 834 K€, contre 71 283 K€ en 2011/2012.

Les produits financiers issus des activités de financement des filiales sont constants (10 021 K€, contre 10 325 K€ en 2011/2012).

La charge d'intérêt diminue de 7,67 %, passant de 29 802 K€ à 27 517 K€, du fait d'une augmentation de nos besoins de financement et d'une baisse du taux de nos ressources qui s'établit à 1,93 %, contre 2,37 % pour l'exercice précédent.

■ NOTE 10 – VENTILATION DE L'IMPÔT ENTRE RÉSULTAT COURANT ET EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	Courant	Exceptionnel	Total
Résultat avant impôt	25 129	(547)	24 582
Impôt taux normal	10 020	(792)	9 228
Impôt taux réduit	-	-	-
Résultat net	35 149	(1 339)	33 810

■ NOTE 11 – SITUATION FISCALE LATENTE

(en milliers d'euros)	31/08/2013
a) Dettes fiscales latentes	
Amortissements dérogatoires	(528)
b) Créances fiscales latentes	
Provisions pour congés payés	1 547
Indemnité de départ à la retraite	1 204
Frais d'acquisition	4 560
Solde	6 783
Créance fiscale latente (36,10 %) ⁽¹⁾	2 449

(1) dont contribution exceptionnelle de 5 % plus 3,3 % sur le montant de l'impôt.

■ ANNEXE 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers d'euros)	Valeur d'achat au 31/08/2012	Acquisitions de l'exercice	Virement d'un poste à l'autre	Cessions et sorties	Valeur d'achat au 31/08/2013
Logiciels	7 501	968	1 600	-	10 069
Frais de mise en place du crédit syndiqué	3 200	3 189	-	-	6 389
Immobilisations en cours	1 911	-	(1 600)	-	311
Sous-total	12 612	4 157	-	-	16 769
Terrains	1 255	-	-	-	1 255
Constructions	9 586	-	-	-	9 586
Matériel de transport	1 089	183	93	84	1 281
Mobilier, matériel de bureau et informatique	8 222	569	39	-	8 830
Agencements, installations, divers	270	-	-	-	270
Immobilisations en cours	132	925	(132)	-	925
Sous-total	20 554	1 677	-	84	22 147
TOTAL	33 166	5 834	-	84	38 916

■ ANNEXE 2 - AMORTISSEMENTS INCORPORELS ET CORPORELS

(en milliers d'euros)	Amortissements au 31/08/2012	Dotations de l'exercice aux amortissements	Reprises sur cessions	Virement d'un poste à l'autre et sorties	Amortissements au 31/08/2013
Logiciels	5 247	1 092	-	-	6 339
Autres immobilisations incorporelles	837	898	-	-	1 735
Sous-total	6 084	1 990	-	-	8 074
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	5 957	351	-	-	6 308
Matériel de transport	281	258	56	-	483
Mobilier, matériel de bureau et informatique	4 943	1 218	-	-	6 161
Agencements, installations, divers	85	49	-	-	134
Sous-total	11 266	1 876	56	-	13 086
TOTAL	17 350	3 866	56	-	21 160

■ ANNEXE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	Montants bruts au 31/08/2012	Augmentation	Diminution	Montants bruts au 31/08/2013
Titres de participation	1 782 209	52 747	-	1 834 956
Prêts	238	22	225	35
Dépôts et cautionnements	11	40	-	51
SICAV	6 085	-	555	5 530
Contrats de liquidité	54	751	-	805
Actions propres	89 849	-	-	89 849
TOTAL	1 878 446	53 560	780	1 931 226

Les titres de la filiale sud-africaine Parachutes Industries of Southern Africa (PISA) inscrits dans nos comptes pour 2 261 K€ ont fait l'objet d'une dépréciation de 1 900 K€, ramenant ainsi les titres à une valeur nette de 361 K€.

COMPTES DE LA SOCIÉTÉ ZODIAC AEROSPACE

NOTES ANNEXES

■ ANNEXE 4 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'unités monétaires)	Quote-part de capital détenue en pourcentage	Unité monétaire	Capital social	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Résultat du dernier exercice clos
Renseignements détaillés par filiales					
Aérazur	100,00	€	213 595	334 016	21 037
Cantwell Cullen & Company Inc.	100,00	CAD	1 000	44 034	1 808
C&D Adder	100,00	€	165	6 650	788
Driessen Aerospace Group NV	100,00	€	15 000	71 013	3 862
Evac GmbH	100,00	€	7 109	29 863	12 373
Evac Shanghai ETC	100,00	CNY	1 104	1 057	3 609
Icore International Ltd	100,00	£	1	11 506	1 826
Immobilière Galli	100,00	€	21 000	9 263	(245)
Intertechnique ⁽¹⁾	100,00	€	20 399	166 215	41 675
IN Services Asia	100,00	USD	1 000	2 746	(444)
OEM Defense Services	20,00	€	100	-	-
OEM Services	25,00	€	1 545	-	-
Parachutes Industries of Southern Africa (PISA)	100,00	ZAR	14 400	(13 243)	(8 863)
Sell Holding Germany GmbH ⁽²⁾	100,00	€	2 598	71 227	17 689
Sell Services France	100,00	€	8	309	29
Zodiac Seats France	100,00	€	20 000	85 334	41 350
Zodiac Aero Duct Systems	100,00	€	4 000	13 365	-
Zodiac Aerospace Holding Australia PTY Ltd	100,00	AUD	2 120	(69)	(35)
Zodiac Aerospace Maroc	99,99	MAD	74 659	(12 910)	(2 690)
Zodiac Aerospace UK Ltd	100,00	£	300	1 346	59
Zodiac Aerospace UK Investment Ltd	100,00	£	195 000	(640)	(1 440)
Zodiac Automotive Division	100,00	€	7 367	1 807	238
Zodiac Automotive Tunisie	0,01	€	4 477	1 894	638
Zodiac Equipments Tunisie	99,86	€	2 018	6 724	1 202
Zodiac Services Europe ⁽³⁾	100,00	€	17 548	8 170	(3 015)
Zodiac Seats Tunisie	100,00	€	1 200	(326)	538

(1) Le 18 octobre 2013, la dénomination sociale d'Intertechnique est devenue Zodiac Aerotechnics.

(2) Le 24 octobre 2013, la dénomination sociale de Sell Holding Germany GmbH est devenue Zodiac Aerospace Germany Investment GmbH.

(3) Le 19 septembre 2013, la dénomination sociale de Zodiac Services Europe est devenue Zodiac Aerospace Services Europe.

(en milliers d'euros)	Filiales françaises	Filiales étrangères
Renseignements globaux		
Valeur comptable brute des titres détenus	1 263 070	566 852
Valeur comptable nette des titres détenus	1 263 070	564 952
Dividendes encaissés	61 834	

Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

	Exercice 2008/2009	Exercice 2009/2010	Exercice 2010/2011	Exercice 2011/2012	Exercice 2012/2013
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	11 142	11 235	11 349	11 425	11 486
Nombre d'actions ordinaires existantes	55 708 078	56 174 207	56 744 439	57 125 728	57 431 022
II - Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes et produits accessoires	30 340	28 421	32 246	50 972	78 871
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	16 738	40 181	31 023	40 939	31 021
Impôt sur les bénéfices	(59 729)	(4 137)	(12 934)	(12 665)	(9 228)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	45 104	57 346	39 941	50 692	33 810
Résultat distribué	52 877	53 392	64 751	79 976	91 890 ⁽¹⁾
III - Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant dotations aux amortissements et provisions	1,37	0,79	0,77	0,94	0,70
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,81	1,02	0,70	0,89	0,59
Dividende net attribué à chaque action	1,00	1,00	1,20	1,40	1,60 ⁽²⁾
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	78	83	88	105	151
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	6 979	7 470	10 275	12 724	17 958
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales) (en milliers d'euros)	3 616	3 466	4 475	6 516	8 550

(1) Après approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 8 janvier 2014. Ce montant porte sur la totalité des 57 431 022 actions émises par la Société au 31 août 2013 ; il sera ajusté en fonction du nombre d'actions existantes à la date de paiement du dividende, et notamment (i) diminué en fonction du nombre d'actions auto-détenues par la Société et (ii) augmenté en fonction du nombre d'actions attribuées gratuitement aux salariés en application des plans du 29 décembre 2011 et définitivement émises le 29 décembre 2013.

(2) En cas d'adoption de la 16^{ème} résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale du 8 janvier 2014 et de mise en œuvre effective de la division du pair de l'action avant la date de mise en paiement du dividende, le montant du dividende par action sera divisé par cinq et sera donc égal à 0,32 € par action.

Rapports des Commissaires aux comptes

RAPPORT

SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Zodiac Aerospace, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre Société sont évalués selon les modalités présentées en note I.c de l'annexe des états financiers. Nous avons vérifié le caractère approprié des

méthodes comptables décrites dans l'annexe et, le cas échéant, nous avons examiné les hypothèses et les estimations retenues par votre société pour déterminer leur valeur recouvrable à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense, le 6 décembre 2013

Les Commissaires aux comptes

Fidaudit
membre du réseau Fiducial
Bruno Agez

Ernst & Young Audit
Laurent Miannay

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Avec M. Olivier Zarrouati, Président du Directoire

Indemnité de non-concurrence

Le Conseil de Surveillance ayant décidé de se référer aux recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 relatives aux rémunérations des dirigeants de sociétés cotées, a adopté lors de sa séance du 19 novembre 2009 dans le cadre des articles L. 225-86 et L. 225-90-1 du Code de commerce la délibération qui définit l'indemnité de non-concurrence en cas de départ qui serait due à M. Olivier Zarrouati en sa qualité de Président du Directoire.

Paris-La Défense, le 6 décembre 2013

Les Commissaires aux comptes

Fidaudit
membre du réseau Fiducial
Bruno Agez

Ernst & Young Audit
Laurent Miannay

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ ZODIAC AEROSPACE

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Zodiac Aerospace et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 août 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 6 décembre 2013

Les Commissaires aux comptes

Fidaudit
membre du réseau Fiducial
Bruno Agez

Ernst & Young Audit
Laurent Miannay

LES ATTESTATIONS ET RAPPORT SUIVANTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ ZODIAC AEROSPACE :

- Attestation des Commissaires aux comptes sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées.
- Attestation des Commissaires aux comptes sur le montant global des actions de parrainage et de mécénat.
- Rapport des Commissaires aux comptes émis au titre des résolutions extraordinaires.

Résolutions

soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 8 janvier 2014
statuant sur les comptes de l'exercice 2012/2013

RÉSOLUTIONS ORDINAIRES

■ PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux de la société Zodiac Aerospace relatifs à l'exercice clos le 31 août 2013

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de la société Zodiac Aerospace (la "Société") relatifs à l'exercice clos le 31 août 2013, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2013, du rapport du Président du Conseil de Surveillance relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et du rapport des Commissaires aux comptes sur ce rapport, approuve les comptes sociaux de cet exercice social tels qu'ils ont été présentés et qui laissent apparaître un résultat net de 33 810 468,61 €. L'Assemblée Générale approuve de ce fait toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans les rapports susvisés.

Par ailleurs et conformément aux dispositions de l'article 223 quarter du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que le montant global des dépenses et charges visées par les dispositions de l'article 39-4 dudit Code s'élève à 145 713 € au titre de l'exercice écoulé, et que l'impôt supporté à raison de ces dépenses et charges s'élève à 52 602,75 €.

■ DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés du Groupe Zodiac Aerospace relatifs à l'exercice clos le 31 août 2013

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes consolidés de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 août 2013, après avoir entendu la lecture du rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport du Directoire, du rapport du Président du Conseil de Surveillance relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques, du rapport des Commissaires aux comptes sur ce rapport, des rapports du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 août 2013, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de cet exercice et qui laissent apparaître un résultat net part du Groupe de 370 914 000 €.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans les rapports susvisés.

■ TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat – Fixation du montant du dividende à 1,60 € par action

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance, et après avoir constaté que le bilan de l'exercice clos le 31 août 2013 fait apparaître un résultat bénéficiaire de 33 810 468,61 €, décide, sur proposition du Directoire, d'affecter ce bénéfice comme suit :

Résultat bénéficiaire de l'exercice	33 810 468,61 €
Dotation à la réserve légale	(6 111,88 €)
Report à nouveau antérieur	473 358 395,16 €
Bénéfice distribuable	507 162 751,89 €
Distribution d'un dividende de 1,60 € ^(*) pour chacune des 57 431 022 actions	(91 889 635,20 €) ^(**)
Affectation du solde au compte report à nouveau	415 273 116,69 €

(*) En cas d'adoption de la 16^{ème} résolution soumise au vote de la présente Assemblée Générale et de mise en œuvre effective de la division du pair de l'action avant la date de mise en paiement du dividende, le montant du dividende par action sera divisé par cinq et sera donc égal à 0,32 € par action.

(**) Ce montant porte sur la totalité des 57 431 022 actions émises par la Société au 31 août 2013 ; il sera ajusté en fonction du nombre d'actions existantes à la date de paiement du dividende, et notamment (i) diminué en fonction du nombre d'actions auto-détenues par la Société et (ii) augmenté en fonction du nombre d'actions attribuées gratuitement aux salariés en application des plans du 29 décembre 2011 et définitivement émises le 29 décembre 2013.

L'Assemblée Générale décide la distribution d'un dividende de 1,60 €⁽¹⁾ pour chacune des 57 431 022 actions composant la totalité du capital social au 31 août 2013, soit un dividende global de 91 889 635,20 €, étant précisé que le montant correspondant aux dividendes non versés aux actions qui seraient détenues en propre par la Société, à la date de mise en paiement du dividende, sera affecté au compte report à nouveau.

(1) En cas d'adoption de la 16^{ème} résolution soumise au vote de la présente Assemblée Générale et de mise en œuvre effective de la division du pair de l'action avant la date de mise en paiement du dividende, le montant du dividende par action sera divisé par cinq et sera donc égal à 0,32 € par action.

Ce dividende sera mis en paiement, en numéraire, à compter du 15 janvier 2014.

Pour les actionnaires personnes physiques qui ont leur résidence fiscale en France, le dividende fait l'objet, sur son montant brut, de différents prélèvements à la source obligatoires : prélèvement fiscal de 21 %, et prélèvements sociaux au taux global actuel de 15,5 %.

Le prélèvement fiscal de 21 % ne s'applique pas pour les titres inscrits sur un plan d'épargne en actions (PEA), ni pour les contribuables dont le foyer fiscal a eu un revenu fiscal de référence au titre de 2012 infé-

COMPTES DE LA SOCIÉTÉ ZODIAC AEROSPACE

RÉSOLUTIONS

Dividendes distribués au titre des trois précédents exercices

Exercice clos le :	31 août 2012	31 août 2011	31 août 2010
Nombre total d'actions ⁽¹⁾	54 342 703	53 959 439	53 392 207
Dividende distribué par action	1,40 €	1,20 €	1 €
Montant total distribué ⁽²⁾	76 079 784,20 €	64 751 326,80 €	53 392 207 €

(1) Nombre d'actions ayant donné droit à paiement du dividende (déduction faite des actions auto-détenues au jour de la mise en paiement du dividende).

(2) Montant éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du Code général des impôts pour les personnes physiques résidant fiscalement en France.

rieur à 50 000 € (personnes seules) ou 75 000 € (couples) et qui ont fait une demande de dispense de ce prélèvement auprès de l'établissement payeur. Lorsqu'il s'applique, le prélèvement fiscal n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu, mais il constitue un acompte qui sera imputable sur l'impôt sur le revenu (IRPP) dû en 2015 sur les revenus perçus en 2014. Parmi ces revenus soumis au barème progressif de l'IRPP, figurera le dividende retenu pour 60 % de son montant, après application d'un abattement de 40 % (article 158-3-2° du Code général des impôts). La fraction du prélèvement fiscal qui excéderait le montant de l'IRPP dû par le contribuable serait remboursable.

Les prélèvements sociaux ne s'appliquent pas non plus pour les titres inscrits sur un PEA.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices ont été les suivants : (voir tableau ci-dessus).

■ QUATRIÈME RÉSOLUTION

Approbation des conventions et engagements visés par l'article L. 225-86 du Code de commerce et présentés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention ou engagement visé par les articles précités n'a été conclu ou souscrit au cours de l'exercice écoulé et approuve, en tant que de besoin, les conventions ou engagements, conclu(e)s ou souscrit(e)s au cours d'exercices antérieurs, qui se sont poursuivie(s) au cours de l'exercice écoulé.

■ CINQUIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au Directoire en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance, autorise pour une durée de dix-huit mois le Directoire, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et dans le respect des articles 241-1 à 241-6 du Règlement

général de l'Autorité des Marchés Financiers et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la Société ses propres actions en vue :

- (i) de leur attribution ou de leur vente (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, ou (ii) dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce ; ou
- (ii) de l'animation du marché ou d'assurer la liquidité de l'action, par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; ou
- (iii) dans la limite de 5 % du capital de la Société, de leur conservation et de leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- (iv) de leur remise dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ; ou
- (v) de leur annulation éventuelle par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption de la 15^{ème} résolution soumise à la présente Assemblée Générale ; ou
- (vi) de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur.

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la Société détiendra à la suite de ces achats ne dépasse pas 10 % des actions qui composent le capital de la Société, sachant que le pourcentage s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente Assemblée.

L'achat de ces actions, ainsi que leur vente ou leur transfert pourront être réalisés par le Directoire, en une ou plusieurs fois, à tout moment, hormis en période d'offre publique, dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires et sous réserve des périodes d'abstention prévues par l'article 631-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, et ce par tous moyens en bourse ou autrement.

Le montant maximum destiné à la réalisation du programme de rachat est de trois cent millions (300 000 000) euros, le cours maximum d'acquisition par titre étant fixé à 160 euros ou, en cas d'adoption et de mise en œuvre effective de la 16^{ème} résolution soumise au vote de la présente Assemblée Générale, à 32 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, procéder à l'ajustement prévu par la réglementation en vigueur en cas d'achat d'actions à un prix supérieur au cours de bourse, et généralement faire le nécessaire.

La présente autorisation prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale mixte du 9 janvier 2013 dans sa 5^{ème} résolution.

■ SIXIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de Monsieur Didier Domange, membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Didier Domange venant à expiration, pour une durée de deux années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2015.

■ SEPTIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de Madame Elisabeth Domange, membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Elisabeth Domange venant à expiration, pour une durée de deux années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2015.

■ HUITIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de Monsieur Marc Assa, membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Marc Assa venant à expiration, pour une durée de deux années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2015.

■ NEUVIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de Monsieur Robert Maréchal, membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Robert Maréchal venant à expiration, pour une durée de deux années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2015.

■ DIXIÈME RÉSOLUTION

Constatation de la cessation du mandat de Monsieur Edmond Marchegay, membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et ayant pris acte du fait que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Edmond Marchegay vient à expiration, constate, en application des dispositions statutaires, la cessation du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Edmond Marchegay avec effet à l'issue de la présente Assemblée Générale.

■ ONZIÈME RÉSOLUTION

Nomination de Monsieur Patrick Daher en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Monsieur Patrick Daher en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance de la Société.

La durée du mandat de Monsieur Patrick Daher, ainsi nommé en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance de la Société, est de quatre années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2017, sous réserve de l'adoption de la 17^{ème} résolution soumise au vote de la présente Assemblée Générale, relative à la modification de l'article 19 alinéa 1 des statuts de la Société ayant pour objet de réduire la durée statutaire du mandat des membres du Conseil de Surveillance.

Si la 17^{ème} résolution soumise au vote de la présente Assemblée Générale n'est pas adoptée, la durée du mandat de Monsieur Patrick Daher sera de six années conformément aux dispositions actuelles de l'article 19 alinéa 1 des statuts de la Société.

■ DOUZIÈME RÉSOLUTION

Ratification de la cooptation de la société FFP Invest en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie, conformément aux stipulations de l'article 19 des statuts de la Société, la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil de Surveillance réuni le 23 avril 2013, de la société FFP Invest en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance de la Société, en remplacement de la société FFP démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2018.

■ TREIZIÈME RÉSOLUTION

Avis consultatif sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2013 à Monsieur Olivier Zarrouati, Président du Directoire

L'Assemblée Générale, consultée en application du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2013 à Monsieur Olivier Zarrouati, Président du Directoire, tels que figurant dans le rapport annuel 2012/2013 de la Société comprenant les informations financières et les états financiers, Partie "Organes de direction et de surveillance", paragraphe "Montant des rémunérations versées aux mandataires sociaux sur l'exercice soumis à l'avis des actionnaires".

■ QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Avis consultatif sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2013 à Monsieur Maurice Pinault, membre du Directoire

L'Assemblée Générale, consultée en application du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2013 à Monsieur Maurice Pinault, membre du Directoire, tels que figurant dans le rapport annuel 2012/2013 de la Société comprenant les informations financières et les états financiers, Partie "Organes de direction et de surveillance", paragraphe "Montant des rémunérations versées aux mandataires sociaux sur l'exercice, soumis à l'avis des actionnaires".

RÉSOLUTIONS EXTRAORDINAIRES

■ QUINZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital par annulation des actions détenues par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions

Sous réserve de l'adoption de la 5^{ème} résolution qui précède, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire pour une durée de dix-huit mois, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital et par période de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises par la Société et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social.

À cet effet, l'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Directoire pour arrêter le montant définitif de la réduction du capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation, modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir tous actes ou formalités consécutives, et plus généralement faire le nécessaire.

Cette autorisation prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet, et notamment celle donnée dans sa 10^{ème} résolution par l'Assemblée Générale mixte du 9 janvier 2013.

■ SEIZIÈME RÉSOLUTION

Division par cinq du pair des actions de la Société et échange de chaque action existante contre cinq actions nouvelles de la Société ; délégation de pouvoirs au Directoire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et pris acte que le pair de l'action est égal au montant du capital social divisé par le nombre total d'actions de la Société en circulation, décide de diviser par cinq le pair des actions composant le capital social, ce dernier demeurant inchangé.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide que :

- chaque action composant le capital social à la date d'effet de la division du pair sera de plein droit échangée contre cinq actions de la Société, qui jouiront des mêmes droits que les actions anciennes, en ce compris, pour les actions inscrites au nominatif depuis plus de quatre (4) ans, le maintien du droit de vote double ;
- le nombre d'actions de la Société susceptibles d'être obtenues par les bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société attribuées préalablement à la date d'effet de la division du pair sera multiplié par cinq tandis que les prix unitaires d'exercice de ces options, tels que fixés par le Directoire lors des attributions d'options effectuées antérieurement à la date d'effet de la division du pair de l'action, seront divisés par cinq ;

– le nombre d'actions de la Société susceptibles d'être obtenues par les bénéficiaires d'attribution gratuite d'actions au titre des plans décidés avant la date d'effet de la division du pair de l'action sera multiplié par cinq.

Dans ce cadre, l'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les limites fixées par les dispositions légales et réglementaires applicables, pour :

- (i) mettre en œuvre et réaliser la division du pair des actions, et en fixer la date d'effet, qui néanmoins ne pourra être postérieure au 28 février 2014 ;
- (ii) déterminer le nombre exact d'actions nouvelles de la Société à émettre en fonction du nombre d'actions existantes à la date d'effet de la division du pair et réaliser l'échange des actions nouvelles contre les actions anciennes ;
- (iii) procéder à tous ajustements rendus nécessaires par cette division, notamment (x) les ajustements du nombre d'actions susceptibles d'être obtenues par les bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées préalablement à la division du pair, ainsi que le prix d'exercice de ces options et (y) l'ajustement du nombre d'actions attribuées gratuitement, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, préalablement à la division du pair ;
- (iv) signer tous actes, accomplir toutes formalités légales ou déclarations consécutives ;
- (v) modifier en conséquence l'article 6 (*Capital social*) des statuts, s'agissant du montant du capital social et du nombre total d'actions le composant ; et
- (vi) plus généralement, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

■ DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Modification de l'article 19 alinéa 1 des statuts de la Société à l'effet de réduire la durée statutaire du mandat des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance, décide de modifier le premier alinéa de l'article 19 (*Durée des fonctions*) des statuts de la Société afin de réduire la durée statutaire du mandat des membres du Conseil de Surveillance, de telle sorte que cette durée soit fixée à quatre (4) années conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF, étant précisé que les mandats en cours se poursuivront jusqu'à leur date initiale d'échéance.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 19 des statuts est désormais rédigé comme suit :

"La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de quatre années, étant précisé que, par exception, les mandats des membres du Conseil de Surveillance en cours à la date du 8 janvier 2014 se poursuivront jusqu'à leur date initiale d'échéance".

Le reste de l'article 19 demeure inchangé.

■ DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Modification de l'article 18 des statuts de la Société à l'effet de déterminer les modalités de désignation d'un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés conformément aux dispositions de la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et de l'avis émis par le Comité de Groupe, décide de modifier l'article 18 (*Composition du Conseil de Surveillance*) des statuts de la Société afin de déterminer les modalités de désignation des membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés.

En conséquence, et sous réserve de l'adoption de la 17^{ème} résolution qui précède, l'article 18 (*Composition du Conseil de Surveillance*) est désormais rédigé comme suit (les dispositions modifiées figurant en gras ci-dessous) :

"Article 18 – Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, choisis parmi les actionnaires, nommés et révocables par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

En application des dispositions prévues par la loi, lorsque le nombre de membres du Conseil de Surveillance est inférieur ou égal à douze, un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés est élu pour une durée de quatre (4) années par les salariés de la Société et de ses filiales conformément aux dispositions de l'article L. 225-79-2 III 1° du Code de commerce".

Si la 17^{ème} résolution soumise au vote de la présente Assemblée Générale n'est pas adoptée, les termes "quatre (4) années" figurant au 3^{ème} paragraphe du nouvel article 18 (*Composition du Conseil de Surveillance*) des statuts (tel que ce 3^{ème} paragraphe figure en gras ci-dessus) seront remplacés par les termes "six (6) années".

■ DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au Directoire à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société aux salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société ou de son Groupe

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux articles L. 225-177 à L. 225-186-1 du Code de commerce :

1. autorise le Directoire, avec faculté de délégation aux personnes habilitées par la loi, pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de ce jour, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel salarié et parmi les mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-185 alinéa 4) de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription

d'actions nouvelles de la Société à émettre ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi ; à ce titre, le Directoire soumettra pour avis préalable le règlement du plan et ses éventuels avenants au Comité de rémunération du Conseil de Surveillance.

2. décide :

(i) que le nombre total d'options pouvant être consenties en vertu de la présente autorisation ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre total d'actions représentant plus de 2,5 % du capital de la Société étant précisé (a) que ce plafond est déterminé lors de la première utilisation par le Directoire de la présente délégation, par rapport au capital social existant à cette date et est commun avec le plafond visé à la 20^{ème} résolution qui suit et (b) qu'au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

(ii) qu'à l'intérieur du plafond visé au paragraphe (i) ci-dessus, le nombre total d'options pouvant être consenties à des mandataires sociaux en vertu de la présente autorisation ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre total d'actions représentant plus de 0,75 % du capital de la Société existant au jour de la première utilisation de la présente délégation par le Directoire (hors ajustements mis en œuvre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital) ;

3. décide que le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions sera fixé par le Directoire au jour où les options seront consenties et ne pourra (i) ni être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action sur le marché au cours des vingt séances de bourse précédant le jour où ces options seront consenties (ii) ni, en ce qui concerne les options d'achat, être inférieur au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce ;

4. décide que (i) les options à attribuer pourront être levées à tout moment, après la période d'indisponibilité fixée par le Directoire lors des décisions d'attribution, et ce pendant une période de huit ans à compter du jour où elles seront ou ont été consenties et (ii) que les actions obtenues au titre de ces options ne pourront être cédées dans les trois (3) ans suivant la date d'attribution des dites options ;

5. prend acte que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;

6. décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente autorisation, et notamment à l'effet de :

- fixer les conditions, notamment liées à la performance de la Société, du Groupe Zodiac Aerospace ou de ses entités, dans lesquelles les options seront consenties et pourront être exercées, ces conditions pouvant notamment comporter une clause d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions sans que le délai imposé pour la conservation des titres ne puisse excéder trois ans à compter de la levée des options ; procéder à

toute modification ultérieure des modalités de ces options si nécessaire ;

- arrêter la liste des bénéficiaires des options, étant précisé que les attributions d'options consenties aux salariés seront soumises pour avis au Conseil de Surveillance et celles consenties aux membres du Directoire seront décidées préalablement par le Conseil de Surveillance ;

- fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties ;

- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions ;

- arrêter la date de jouissance et les modalités de libération du prix de souscription ou d'achat des actions provenant de l'exercice des options ;

- dans les cas prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables, décider des mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options dans les conditions prévues à l'article L. 228-99 du Code de commerce ;

- accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la réalisation définitive de la ou les augmentations de capital résultant de levées d'options ; modifier les statuts et généralement, faire tout le nécessaire ;

Dans ce cadre, l'Assemblée Générale prend acte que la ou les augmentations de capital susvisées seront définitivement réalisées du seul fait de la souscription des actions nouvelles accompagnée des déclarations des levées d'options et des versements de libération qui pourront être effectués en numéraire ou par compensation avec des créances sur la Société. Lors de la première réunion suivant la clôture de chaque exercice, le Directoire constatera s'il y a lieu le nombre et le montant des actions émises pendant la durée de l'exercice à la suite des levées d'options et apportera aux statuts les modifications en résultant.

- imputer, s'il le juge opportun, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale au 10^{ème} du nouveau capital après chaque augmentation ;

7. charge le Directoire d'informer chaque année l'Assemblée Générale des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation ;

8. décide que la présente autorisation prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment la délégation donnée par la 22^{ème} résolution votée par l'Assemblée Générale du 10 janvier 2011.

■ VINGTIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société aux salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société ou de son Groupe

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce :

1. autorise le Directoire, avec faculté de délégation aux personnes habilitées par la loi, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société dans les conditions ci-après définies ;
2. décide que ces attributions pourront être réalisées au profit des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux éligibles (au sens de l'article L. 225-197 II alinéa 1 du Code de commerce), ou certaines catégories d'entre eux, de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions définies à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ;
3. décide que le nombre total des actions attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder 2,5 % du capital social, étant précisé (i) que ce plafond est déterminé lors de la première utilisation par le Directoire de la présente délégation, par rapport au capital social existant à cette date et est commun avec le plafond visé à la 19^{ème} résolution qui précède et (ii) qu'au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
4. décide qu'à l'intérieur du plafond visé au paragraphe 3 ci-dessus, le nombre total des actions attribuées gratuitement à des mandataires sociaux en vertu de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 0,25 % du capital de la Société existant au jour de la première utilisation de la présente délégation par le Directoire (hors ajustements mis en œuvre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital) ;
5. décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive, au choix du Directoire :
 - (i) soit, pour tout ou partie des actions attribuées, au terme d'une période d'acquisition maximale de quatre (4) ans ;
 - (ii) soit au terme d'une période d'acquisition minimale de deux (2) ans.
6. décide que les actions seront assorties d'une obligation de conservation par les bénéficiaires d'une durée minimale de deux (2) ans à compter de la fin de la période d'acquisition. Toutefois, cette obligation pourra être supprimée ou réduite par le Directoire pour les actions dont la période d'acquisition aura été fixée à une durée minimale de quatre (4) ans.
L'acquisition définitive des actions et la faculté de les céder librement seront néanmoins acquises au bénéficiaire par anticipation si ce dernier venait à être frappé par l'un des cas d'invalidité visés par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce ;
7. décide que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des attributions gratuites, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre attribuées gratuitement ;
8. décide que l'augmentation de capital correspondante sera définitivement réalisée du seul fait de l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires ;
9. décide que les actions existantes pouvant être attribuées au titre de la présente résolution devront être acquises par la Société, soit dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la 5^{ème} résolution soumise à la présente Assemblée Générale au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions mis en œuvre antérieurement ou postérieurement à l'adoption de la présente résolution ;
10. confère au Directoire, dans les limites fixées ci-dessus, tous les pouvoirs nécessaires, avec faculté de délégation aux personnes habilitées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, et notamment à l'effet de :
 - déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites d'actions et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux, étant précisé que les attributions gratuites d'actions consenties aux membres du Directoire seront décidées préalablement par le Conseil de Surveillance ;
 - fixer les dates et modalités d'attribution des actions, notamment la période à l'issue de laquelle ces attributions seront définitives ainsi que, le cas échéant, la durée de conservation requise de chaque bénéficiaire ;
 - déterminer les conditions, notamment liées à la performance de la Société, du Groupe Zodiac Aerospace ou de ses entités et, le cas échéant, les critères d'attribution selon lesquels les actions seront attribuées ;
 - constater les dates d'attribution définitive et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées compte tenu des restrictions légales ;
 - prévoir la faculté de procéder pendant la période d'acquisition, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société, de manière à préserver les droits des bénéficiaires, étant précisé que les actions attribuées en application de ces ajustements seront réputées attribuées le même jour que les actions initialement attribuées ;
 - en cas d'attribution gratuite d'actions nouvelles, imputer, le cas échéant, sur les réserves, bénéfiques ou prime d'émission de son choix, les sommes nécessaires à la libération desdites actions, constater la réalisation des augmentations de capital, procéder aux modifications statutaires consécutives et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;
 - plus généralement, conclure toute convention, établir tous documents, accomplir toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui sera nécessaire en vue d'assurer la bonne fin des attributions gratuites autorisées dans le cadre de la présente résolution.
11. charge le Directoire d'informer chaque année l'Assemblée Générale des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation ;
12. fixe à trente-huit (38) mois à compter de ce jour la durée de validité de la présente autorisation.
13. décide que cette autorisation prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet, et notamment celle donnée dans sa 23^{ème} résolution par l'Assemblée Générale mixte du 10 janvier 2011.

■ VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et, conformément, d'une part aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de ses articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 et, d'autre part des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail :

1. décide de déléguer sa compétence au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ;
2. décide que les bénéficiaires des augmentations de capital autorisées seront, directement, ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise établi par la Société et les sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues par les textes en vigueur, et, qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Directoire ;
3. décide que la présente délégation emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit desdits bénéficiaires ;
4. délègue également au Directoire, en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder au profit des mêmes bénéficiaires à des attributions gratuites d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, sous réserve que l'avantage en résultant n'excède pas, selon la modalité choisie, les limites fixées par la loi ;
5. autorise le Directoire, dans les conditions de la présente délégation, à procéder à des cessions d'actions aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise, telles que prévues par l'article L. 3332-24 du Code du travail ;
6. fixe à vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation ;
7. décide de fixer à trois cent mille (300 000) euros, le montant nominal maximal des actions qui pourront être ainsi émises dans le cadre de la présente délégation ;
8. décide que le prix des actions à émettre, en application du paragraphe 1 de la présente délégation, sera fixé par le Directoire le jour de la mise en œuvre de la ou desdites augmentations de capital et qu'il ne pourra être inférieur au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission ;
9. décide que le Directoire aura tous pouvoirs dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et celles fixées par la législation et la réglementation en vigueur à l'effet de prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital et fixer leurs conditions et modalités, notamment d'éventuelles conditions d'ancienneté exigées pour participer à l'opération et, le cas échéant, le nombre d'actions maximal pouvant être souscrites par salarié, le nombre d'actions nouvelles à émettre, dans les limites légales, le prix d'émission des actions nouvelles, apporter aux statuts les modifications corrélatives, imputer tous frais sur le montant des primes payées lors de l'émission des actions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque augmentation et de façon générale, prendre toute mesure pour la réalisation de l'augmentation de capital.
10. décide que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment la délégation donnée par la 18^{ème} résolution votée par l'Assemblée Générale du 9 janvier 2013.

■ VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs à l'effet de réaliser les formalités légales consécutives aux présentes résolutions

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités prévus par la loi et nécessaires à la mise en œuvre des résolutions qui précèdent.



ZODIAC AEROSPACE - 61 rue Pierre Curie - CS 20001 - 78373 Plaisir Cedex - France
Téléphone : +33 1 61 34 23 23 - Fax : +33 1 61 34 24 41 - www.zodiacaerospace.com

ZODIAC AEROSPACE - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11 486 204,40 euros - 729 800 821 RCS Versailles